



T

7.

ME, MOIRES

DU

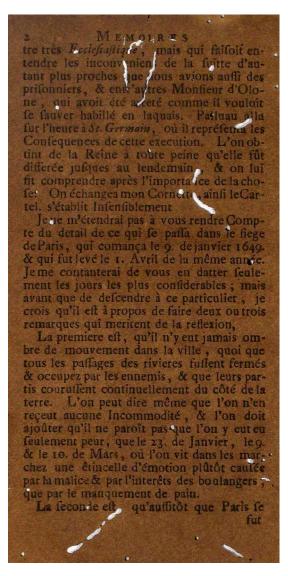
CARDINAL

DE

R

Pag. 1

E Parti ayant pris la forme il ne manquoir plus que l'établiffement du Cartel, qui fe fit fans negociation. Un Cornette de mon regiment ayant été pris prifornier par un parti de celui de la Villeite fut amenc à St. Germain & la Reine commanda fur l'heure que l'on lui tranchât la tête. Le grand Prevôt qui ne douta point de la Confequence, & qui étoit aflez de mes amis m'en avertit, & j'énvoiay en même temps un trompette à Palluan qui comandoit dans le quartier de Scre avec une Let-II. Partie A tre



DU CARDINAL DE RETE fût declaré, tout le royaume branla. Le parlement d'Ais qui aireita le Comte d'Alais Gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris, celui de Roven & Monfieur de Lon-gueville étoit allé dés le 20. Janvier fit la même chofe. Cetui de Toulouse fût fur le penchant, & ne fut retenu que par la nouvelle de la Conference de Ruel, dont je vous parlerai dans la fuitte. Le Prince de Harcourt qui en Mr. le Duc d'Elbeuf d'aujourd'hui fe je ta dans Montreuil dont il étoit Gouverner, & prit le parti du Parlement. Rheims Tours & poictiers prirent les aines en sa faveur : le Duc de la Trimoville fit publiquement des levees pour lui : le Duc de Rets lui offrit ses services en Belle IIe; le Mans chaffa fon Evêque & toute la maifon de Lavardin qui étoit attâchée à la Cour. Bordeaux n'attendoit pour fe declarer, que les lettres que le Parlement de Paris avoit écrites à toutes les Compagnies louveraines & à toutes les Villes du Royaume, pour les exhorter a s'unir avec lui contre l'ennemy comun. Les lettres furent Interceptées du côte de Guienne.

La troifieme remarque est, que durant le Cours de ces 3. mois de blocus, pendant lefquels le Parlement s'affembloit reglement tous les matins & qaelquesois même les après difnées; l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matieres fi legeres & si frivoles, qu'elles eussent pû estre terminées par pr Commissiere en un quart d'heure à chaque matin. Les plus ordinaires étoient les avis que l'on recevoir à tous les instans des meubles on de l'argent que l'on présendoit estre

C2-

4 MENOTRES caches chez les partifans & chez les gens de la Cour. De mile il ne s'y en trouva pas dis de fondez, & certentêtement pour des bagatelles joint à l'charnement que l'on avoit à ne fe point départir des formes en des affaires qui y étoient directement oppe és, me fit connoître de très bonne heure, que les Gampagnies, qui jont établies pour le repos ne peuvent jamais effre propres au mouvement. Je reviens au détail.

pour y avoir place & Voix de iberative en l'abfence de mon Oncle, & l'après difnée nous lignames un engagement chezoMr. de Bouillon, que les principales perfonnes prirent enfemble. En voicy le noms. Mr. de Beaufort, de Bouillon, de la Mothe, de Noirmoutier, de Vitry, de Brilfac, de S. Maure, de Matha, de Cugnac, de Barriere, de Sillery, de la Rochefoucaut, de Laigues, de Sevigny, de Bethune, de Laynes, de St. Gérmain, d'Achon, & de Fiefque.

Le 21. du même mois, l'on leut, l'on examina & l'on publia enfuite les remontrances par écrit que le parlement avoit ordonné, en donnant l'arrêt contre le Cardinal Mazarin, devoir être faites au Roi. Elles étoient fanglantes contre le Miniftre, & elles ne fervirentproprement que de manifelte: par ce que l'on ne les voulut pas recevoir à la Gour, ou l'on pretendoit que le parlement que l'on y avoit fuprimé comme rebelle ne pouvoit plus parleren Corpé. Le 24. Mrs. de Beaufort & de la Môthe fortirent pour une entreprife qu'ils avoient form 2 far Corbeil. Elle fut pré-

Ve-

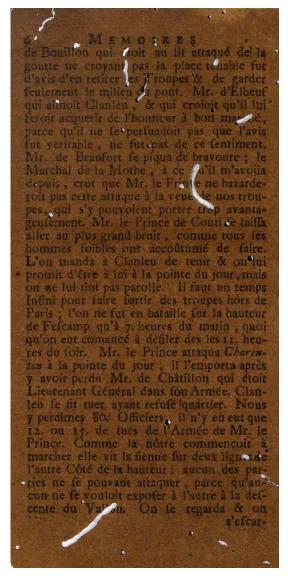
• DU CARDINAL DE RETZ. '5 venue par Mr. le Prince qui y jetta des troupes.

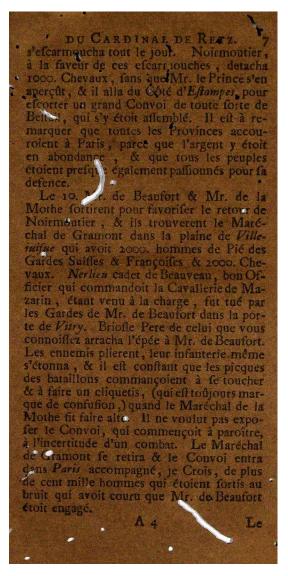
Le 12. Mr. de Viiry stant forti avec un parti de Cavallerie pour amener Matame fa femme qui venoit de Loubert a Paris, trouva ens la valée de Fefcamp des Allemans du Bois de Vincennes qu'il pouffa Jufques dans les Barieros du Chateau. Tancrede le prétendu fils de Mr. de Rohan, qui s'étoit decla à pour nous la veille, fut rué matheureufement en cette petite occation. Le 1. de levrier Mr. d'Elbeuf mit garnifon dans Brie Comte Robert, pour favorifer le paflage des vivres qui venoient de la Brie.

Le 28. du même mois Talon l'un des Avocats Généraux propofa au Parlement de faire quelques pas de refpect & de foumilfion envers la Reine & fa propofition fut appuiée par Mr. le premier *Prefident & par* Mr. le Prefident de Mêmes. Mais elle fut rejettée de toute la Compagnie, même avec un fort grand bruit ; parce qu'on la crut avoir été faicte de concert avec la Cour. Jene le Grois pas, mais j'avouë que le temps de la faire n'étoit pas pris dans les regles de la bienfeance. Aucuns des Généraux n'y étoit préfent & je m'y oppofai fortement par cette raifon.

Le foir du même jour Clanlen que nous avions mis dans Charenton avec 3000. hommec eut avis que Mr. d'Orleans, & Mr. le Prince marchoient à lui avec 7000. hommes de Pié, 4000. Chevaux & du Canon. Je reçûs en même temps un billet de St. Germain qui portoit la même ouvelle, Mr.

A a



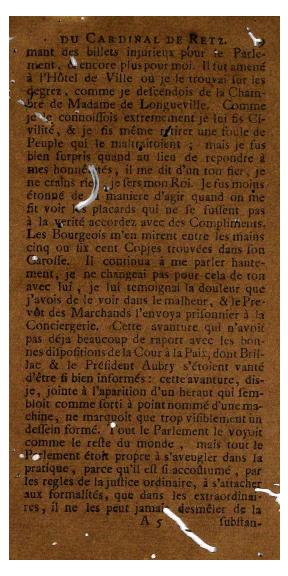


en pleine affemble's des Chambres, qu'il fal-loit penfer à la Paix, que les Bourgeois fe lassoient de fournir à la subfistance des troupes ; que tout retomberoit à la fin fre la Compagnie, qu'il scavoit de science certaine, que la proposition d'un accommodement seroit très agréée de la Cour: Aubry Prefident de la Chambre des Comptes avoit parlé la veille de même sens dans of Confeil de l'hôtel de Ville, & vous allez voir que l'on se servoit à St. Germain de la Gedulité de ces deux hommes, dont le premier n'avoit de capacité que pour le Palais, & l'autre n'en avoit pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en servoit à St. Germain, pour Couvrir une entreprife que l'on avoit formée fur Paris. Le Parlement s'échauffa beaucoup touchant la proposition : l'on contesta de part & d'autre affez long-temps & il fut enfin conclu que l'on en délibereroit le lendemain matin.

MEMOIRES Le 11. Brillac Confeiller des enquêtes homme de reputation dans le Parlement dit

Le lendemain qui fut le 12. Fevrier, Michel qui Commandoit à la Garde de la Porte St. Honoré vint avertir le Parlement, qu'il s'y étoit prefenté un heraut revêtu de fa Cotte d'armes & accompagné de deux trompettes. Il demandoit à parler à la Compagnie, & avoit trois paquets, l'un pour elle, l'autre pour Mr. le Prince de Conti, & l'autre pour l'Hôtel de Ville. On êtoiciters fur le point de s'affeoir, tout le monde s'y entretenoit de ce qui étoit arrivé la veille & 11. heures du foir dans les haltes, ou le Chevalier de A Vallette, avoit été pris fe-

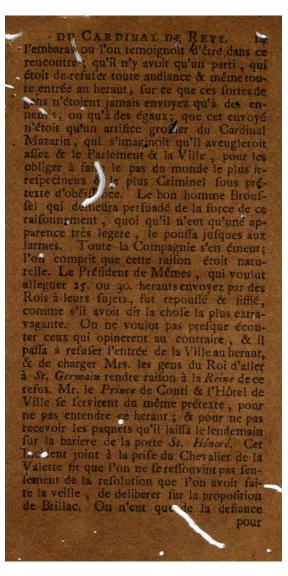
mant

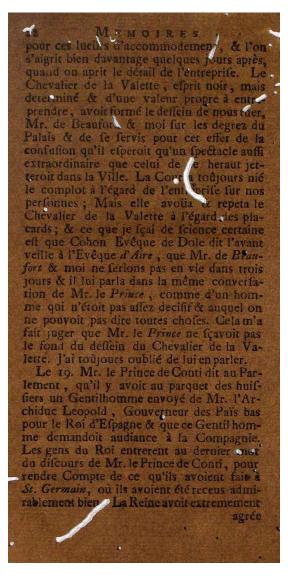


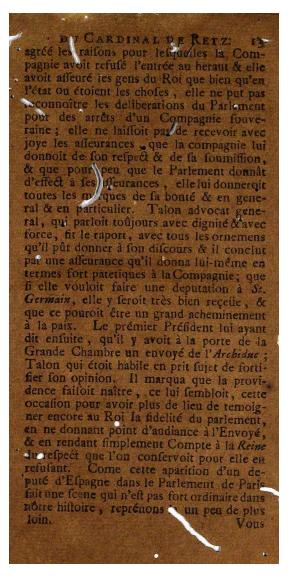
propolitions, l'on envoye des femenrs de billets pour foulever le Peuple : un heraut paroît le lendemain; il y a du mistere. Voila ce que la Compagnie disoit, qui ajoutoit, mais que faire? un Parlement refuser d'entendre un beraut de son Roi? un beraut que l'on ne refuje même jamais de la 1 irs de jon ennemi? Tous parloient fur ce ion, & il n'y avoit de difference que le plus, un & le plus bas. Ceux qui étoient devoiiés à la Cour éclatoient, ceux qui étoient bien intentionnez pour le partine prononçoient pas fi fermement les dernieres fillabes. On envoya prier Mr. le Prince de Conti, & Mrs. Jes Generaux de veuir prendre leurs places, & cependant que l'on attendoit les uns dans la grande Chambre, les autres dans la feconde, les autres dans la quatriéme: Je pris le bon homme Brouffel à part, & je lui ouvris un expedient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart d'heure devant que l'on eut prit

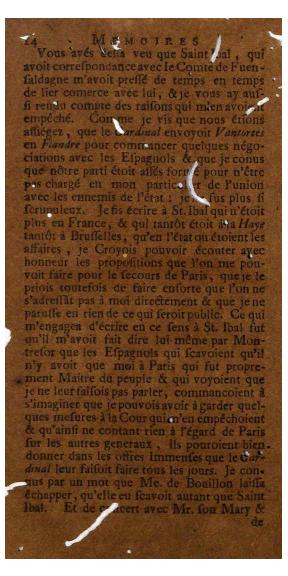
MEMOTRES fubfiance. Il faut ptendre garde à cy heraut; il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonfiances enfemble; Pon anule par des

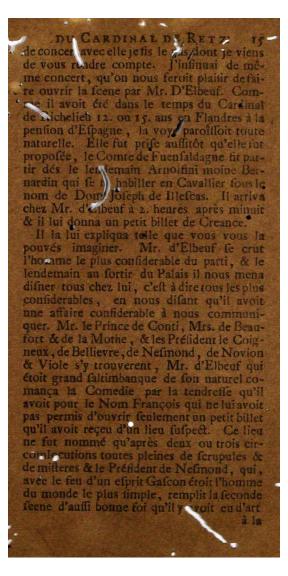
Ma premiere veüe, quand je connus que le Parlement fe difpofoit à donner entrée au heraut, fut de faire prendre les armes à toutes les Troupes, de les faire pafier dans les files en grande ceremonie, & de l'environner tellement, fous prétexte d'honneur, qu'il ne fut prefque point vû & nullenem entendu du Peuple: la feconde fut meilleuse; je propofai à Brouffel, qui, comme des plus auciens de la grande Chambre, opinoit des premiers, e dire qu'il ne concevoit pas

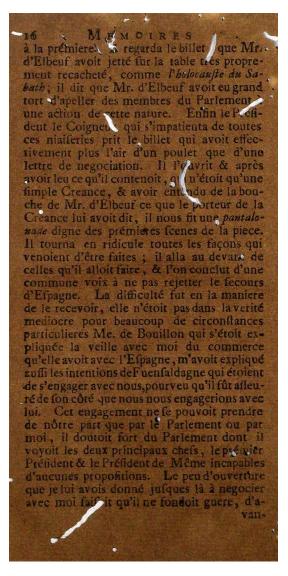


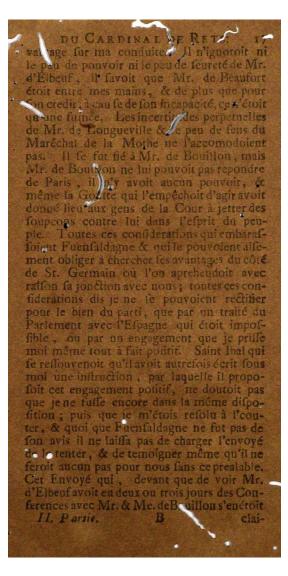


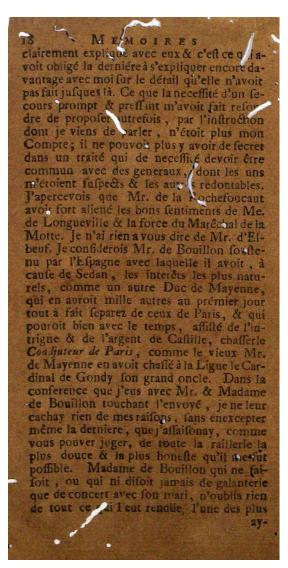








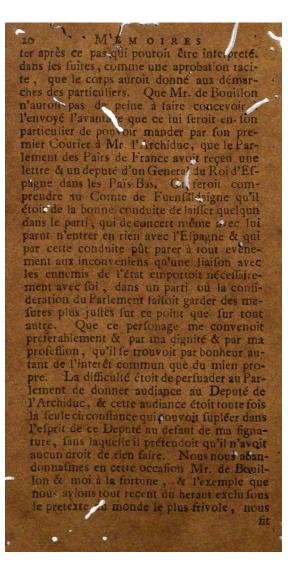




DU CARDINAL DU RETS: 10 aymables personnes du monde, quand meme elle eut été auffi laide qu'elle étoit belle. pour me persuader que je ne devois pas balancer à traiter; & que Mr. son Mari & moi vints enfemble emporteroiont toffjours fi fort la balance, que les auffes ne nous pouroient faire aucune peine. Mr. de Bouillon, qui connostioit très bien ce que je pensois. & que je parlois selon mes veritables Interêts. revint tout d'un Coup à mon avis, par une maxime qui devroit être très commune & qui eft cependant très rare. Je n'ay jamais veu que lui qui ne contestat jamuis ce qu'il ne crovoit dus pouvoir obtemir. Il entra même obligeament dans mes sentimens, il dit à Madame de Bouillon, ., que je jouois le droit du jeu " au poste où j'étois, que la guerre civille pouroit s'éteindre le lendemain, que j'étois ... Archevêque de Paris pour toute ma vie, 22 que j'avois plus d'interêts que personne à fauver la ville, mais que je n'en avois pas un moindre à ne m'en pas detâcher dans -, ces suites, & qu'il convenoit, après ce " que jevenois de lui dire, que tout le pony voit concilier.

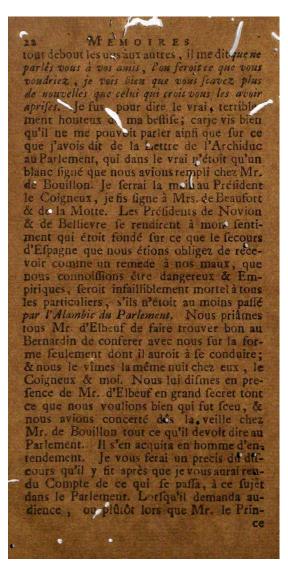
Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'étoit point venüe dans l'efprit, & que je n'aprouvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable : meis à laqu'elle je me rendis à montour, après l'avoir examinée. Ce fut d'obliget le parlement à entendre l'Envoyé, ce qui feroit prèfque tous les effect que nous poarrions fonhaiter. Que les Espagnols qui ne s'y attendoient point seroient agreablement furpris. Que le parlement s'engageroit fans le ctoire, que les Generaux auroien lieu de trai-

ter



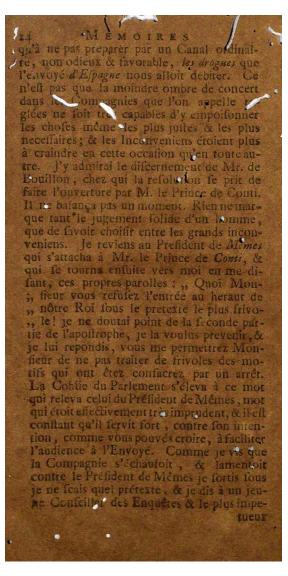
DU CARDINAL DE RETS: 21 fit esperer que l'on ne refusieroit pas à l'envoyé l'entrée, pour laquelle l'on ne manqueroit pas de raisons très solides.

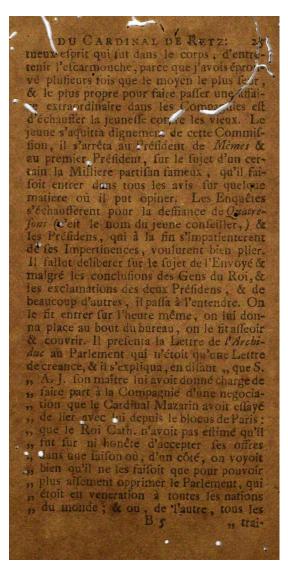
Nôtre Bernardin qui trouvon beaucoup fon compte à cette entrée, qu'l'on n'avoit pas feulement imaginée à Brukelles, fut plus que fatisfait de notre propolition. Il fit la depêche à l' Archidue, telle que nous la pouvions souhaiter, & il nous promit de faire par avance & fans en attendre la reponse tout ce que nous fui ordonnerious. Il usa de ces termes & II avoit raifon, car i'ay feeu depuis que son ordre portoit de suivre en tout & par tout fans exception les fentiments de Mr. & de Madame de Bouillon. Voilà où nous en étions, quand Mr. d'Elbeuf nous montra comme une grande nouveauté le biller que le Comte de Fnenfaldaigne lui avoit écrit, & vous jugés que je ne balancai pas à opiner qu'il falloit que l'envoyé presentat la lettre de l'Archiduc au Parlement. La propofition en fut receüe d'abord comme une herefie, & fans exaggeration elle fut un peu moins que liffée par toute la Compagnie. Je perliftay dans mon avis, j'en alleguai les raifons qui ne perfuaderent perfonne. Le vieux prélident le Coigneux qui avoit l'esprit le plus vit. & qui prit garde que je parlois de temps en temps d'une lettre de l'Archiduc de laquelle il ne s'étoit rien dit, revint tout d'un coup à mon avis fans m'en dire toute fois la veritable raison; qui étoit, qu'il ne doutoit point que je n'eusse veu le dessous de quelques cartes qui m'eut oblige à prendre cet avis. Comme la conversation se passoit avec affez de confusion, & que l'on alloit disputant

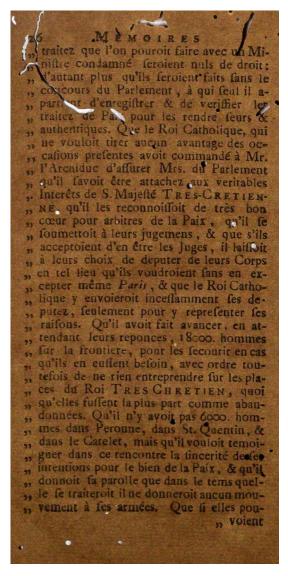


DU CARDINAL DE RETZ: 2 ce de Conti la demanda;pour lui, le Préfident de Mêmes homme de Capacité & Oncle de celui que vous voyez anjourd'hui, mais attaché jusques à la servirude à la Cour, & par l'ambition qui le deveroit & par la timidité qui étoit ceffive : le Préfident de Mêmes dis je fit au séul nom de l'Envoye de l'Archiduc une exclamation cloquence & patetique, au dessus de tout ce que l'ai fû en ce genre dans l'antiquité. Et en se tournant vers Mr. le Prince de Conti, est il poffible, dit-il, Monsieur, qu'un Prince du Sang de France propose de donner seance sur les fleurs de lis à un deputé du plus cruel ennemi des fleurs de lis ?

Comme nous avions bien preveu cette tempête, il n'avoit pas tenu à nous d'expofer Mr. d'Elbenf à ces premiers coups; mais il s'en étoit tiré affez adroitement en difant que la même raison qui l'avoit obligé à rendre Compte à son Général de la Lettre qu'il avoit receüe ne lui permettoit pas d'en porter la parolle en fa Province. Il falloit pourtant de neceffité quelqu'un qui preparat les voyes, & qui jettat dans une Compagnie, où les premieres Impressions ont un merveilleux pouvoir, les premieres Idées de la Paix generale & particuliere, que cet Envoyé venoit annoncer. La maniere dont fon nom fraperoit d'abord l'imagination des Enquêtes decidoit du refus ou de l'acceptation de son audience & tout bien pele & confideré de part & d'autre. l'on jugeaqu'il y avoit moins d'inconvenient à laiffer croire un peu de concert'avec l'Espagne BA qu'à



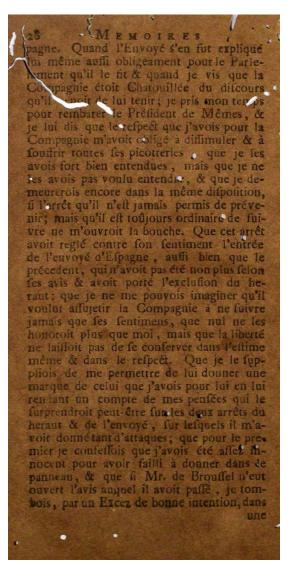


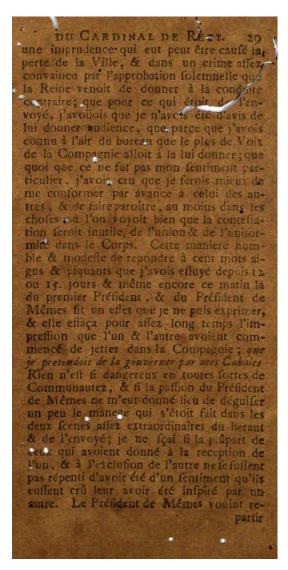


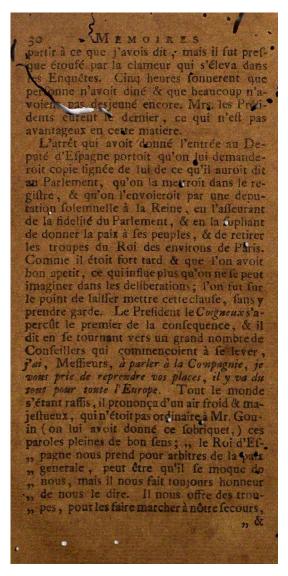
DU CARDINAL DE RET2. 27) voient être en attendant de quelque nitilité au Parlement, il n'avoit qu'à en disposer par des Officiers François, s'A le jugeoit à propos, & qu'à prendre Zouses les précautions qu'il cruitois réceffaires pour lever les ombrages que l'on peut toûjours prendre avec raison de la conduite des étrangers. "-Devant que l'Envoyé fut entré il y avoit

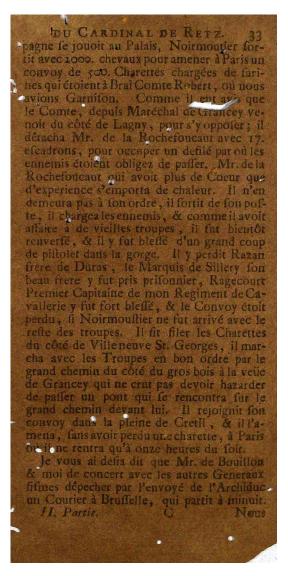
eu beaucoup de Contestations Tumultuaires dans la Compagnie & le Préfident de Mêmes n'avoit rien oublié pour jetter fur moi toute l'envie de la Collution avec les Ennemis de l'état, qu'il relevoit de tontes les Couleurs, qu'il pouvoit trouver, affez vives & allez apparentes, de l'opposition du Heraut de France & de l'Envoyé d'Espagne. Il est vrai que la conjoncture étoit trèsfafcheuse, & quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de remede qu'à plier dans les momens où ce que l'on vous objecte peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez repondre, & à le relever dans ceux où ce que vous pouvez repondre peut faire plus d'Impression que ce que l'on vous objecte. Je fuivis fort justement cette regle dans ce rencontre qui étoit delicat pour moi : car quoi que le Préfident de Mêmes me defignat avec application& avec adreffe je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus rien pour lui faire tête que ce que Mr. le Prince de Conti avoit dit en général de le Paix generale, dont il avoit été resolu qu'il parleroit en demandant audience pour le Deputé ; mais qu'il en parleroit peu, pour ne pas marquer trop de concert, avec l'Ef-

pagne.

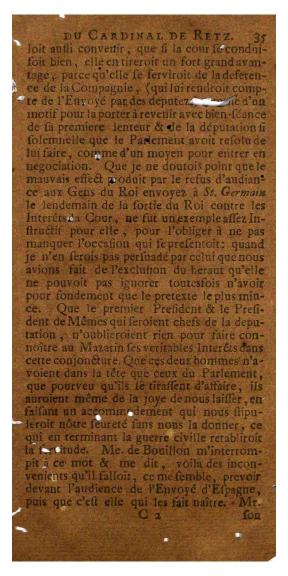


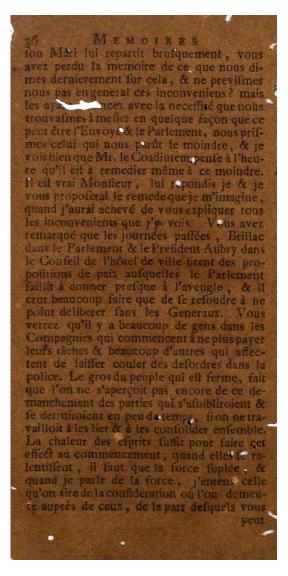


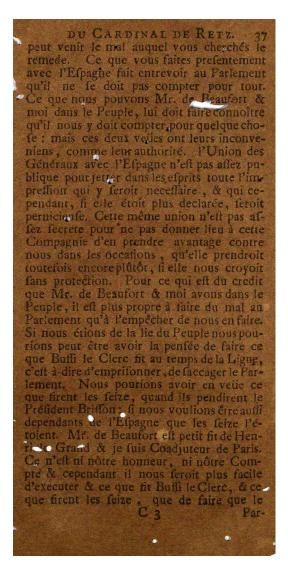


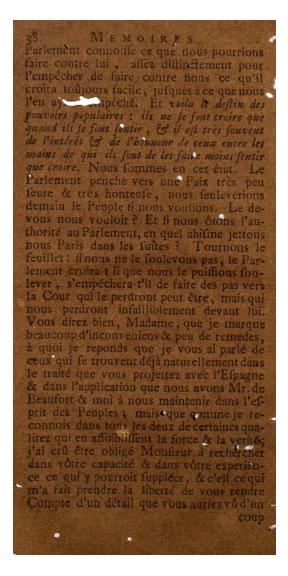


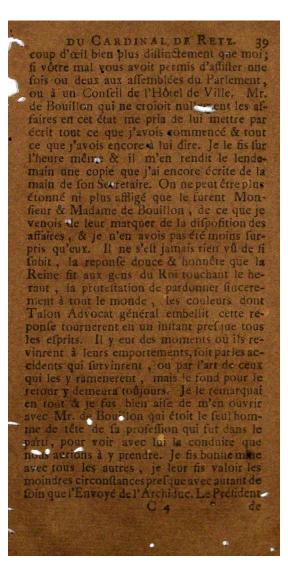


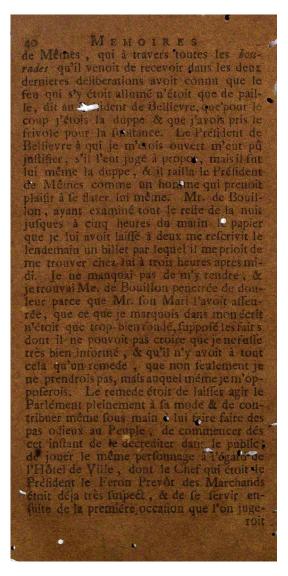


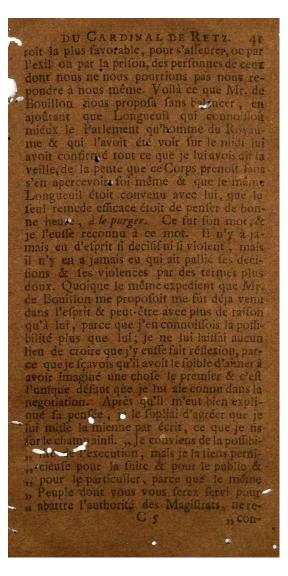


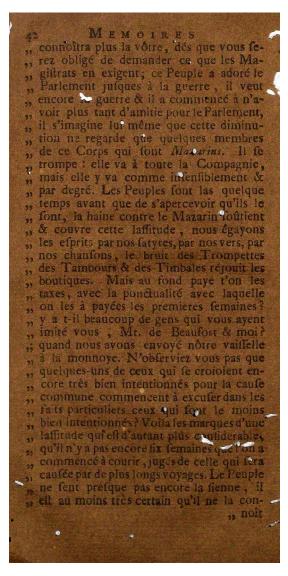


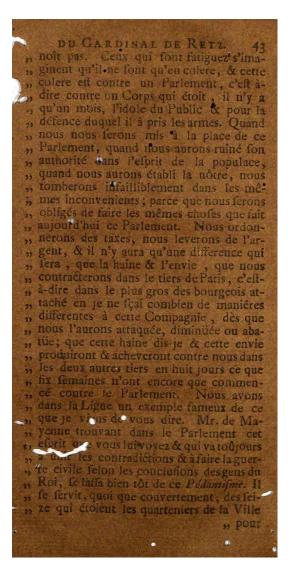




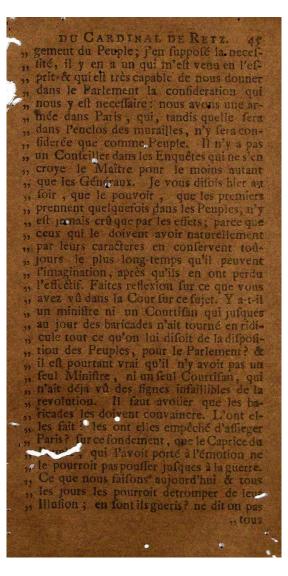


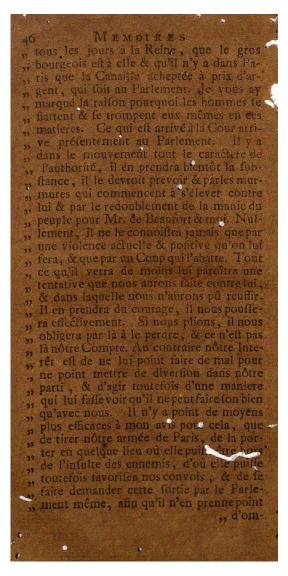






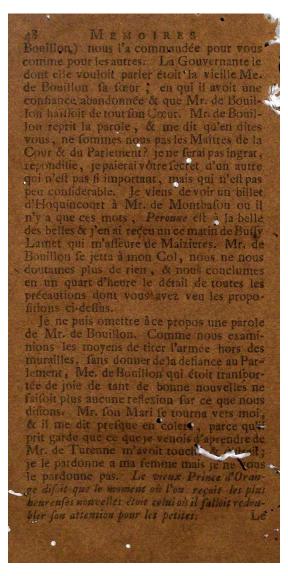






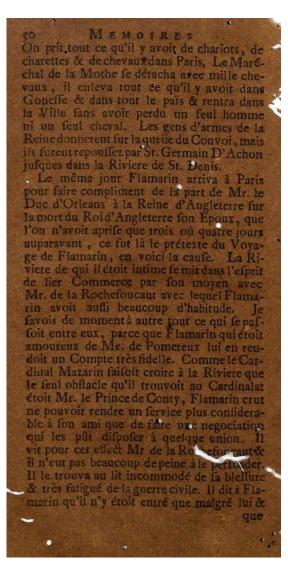
DU CARDINAL DE RETZ: 47 " d'ombrage ou qu'il n'en prenne que quand " il fera bon pour nous qu'il en ait. Cette " précaution jointe aux autres que vous avez " defia refolües, fera que cette Comgagnic fans s'en être preique aperceüe fe trou-" vera prefque dans la neceffité d'agir de con-" cert avec nous, & la faveur des peuples " par laquelle feule nous la pouvons veritablement retenir ne lui paroîtra plus une fumée, dés qu'elle la verra fortifiée & com-" me épaifile par une armée qu'elle ne croira " plus entre fes mains.

Voilà ce que l'efcrivis fur la table du cabinet de Me. de Bouillon, je le leus auffitôt après & je remarquai qu'à l'endroit où je propolois de faire fortir l'armée de Paris, elle fit figne à Mr. son Mari, qui à l'instant que j'ens achevé ma lecture la tira à part, & lui parla prês d'un demi quart d'heure : apres quoi il me dit vous avez une fi grande connoiffance de l'état de Paris, & j'en ai fipeu, que vous me devez excuser, si je n'en parle pas juste. Je vais fortifier nos raisons par un secret que nous vous allons dire pourveu que vous nous prometicz fur vôtre falut de nous le garder pour tout le monde & particulierement à l'égard de Mr. de Bouillon. Il continua en ces termes; Mr. de Turenne nous écrit qu'il est fur le point de fe declarer pour le partie qu'ir n'y a plus que deux colonels dans son armée qui lui fassent peine. qu'il d'en d'eurera d'une maniere ou d'aurre avaut qu'il foit huit jours, & qu'à l'instant Il nous a demandé le feil marchera à nous. cret pour tout le monde hors pour vous, mais la Gonvernante (adjouta avec colere Me. de Bouil-



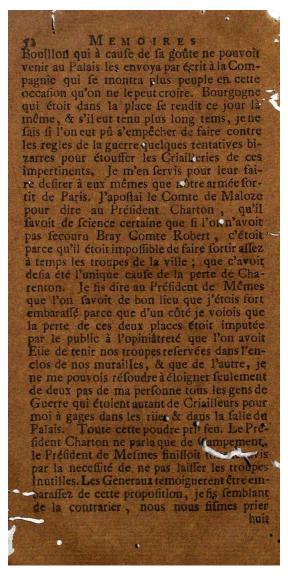
DU CARDINAL DE RETZ: 49 Le 24. de ce mois de Fevrier les Deputez du Parlement, qui avoient receus leurs pafseports la veille, partirent pour aller rendre Compte à la Reine de l'audiance accordée à l'envoyé de l'Archiduc. La Cour ne manqua pas de se fervir de cette occasion pour entrer en traité. Quoi qu'elle ne traita pas dans fes passéports les Deputez, de President & de Confeillers, elle ne les traita pas aufi de gens qui l'eussent été & qui en fussent décheus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La Reine dit aux Deputez qu'ils ne devoient point avoir entendu l'envoyé, mais que c'étoit une chose faite, qu'il falloit longer à une bonne paix, qu'elle y étoit très disposée, que Mr. le Chancellier étant malade depuis quelques jours elle donneroit dés le lendemain une reponce plus ample par écrit. Mr. d'Orleans & Mr. le Prince s'expliquerent encore plus positivement & promirent aux Deputez qui eurent avec eux des conferences très longues, de déboucher tous les passages, auffitôt que le Parlement auroit nommé des deputez pour traiter.

Le même jour nous eumes avis que Mr. le Prince avoit dessein de jetter dans la Riviere toutes les farines de Gonesse de senvirons, parceque les paisans en aportoient ene fort grache quantité dans la ville. Nous le previnmes, l'on fortit avec toutes les trouples eure leus & dix heures du foir, l'on passe dur le la nuit en bataille devant St. Denis, pour empêcher le Maréchal du Plesse, qui y étoit avec 800. chevaux compose de la Gendarmerie, d'incommoder nôtre Convoi. 11. Partie. D On



DU CARDINAL DE RETZ. fi que s'il fut revenu de Poictou deux mois devant le fiege de Paris, il eut affeurement empêché Me. de Longueville d'entrer dans cette mechante affaire ; mais que je m'étois fervi de son absence pour l'y embarquer & elle & Mr. le Prince de Conti, par ce qu'il avoit trouvé les engagements trop avancez pour les pouvoir rompre; que sa blessure étoit encore un nouvel obstacle à son dessein de reunir la maison Royale, que ce diable de Coadinteur ne vouloit point de paix qu'il étoit toûjours pendu aux oreilies de Mr. le Prince de Conti & de Me. de Longueville, pour en fermer toutes les voyes ! que fon mal l'empêchoit d'agit auprès d'eux Comme il evt fait. Il prit enfuite avec Flamarin toutes les mesures qui obligerent depuis, à ce qu'on a cru, Mr. le Prince de Conti à ceder fa nomination au Cardinalat à la Riviere. Je fus informé de tous ces pas par Me. de Pomercux; j'en tirai toutes les lumieres qui me furent nécessaires, & je fis dire après par le Prevôt des marchans à Flamarin de fortir de Paris, parce qu'il y avoit della quelques jours que le temps de son passeport étoit expiré. Le 26. Il y eut de la chaleur dans le Par-

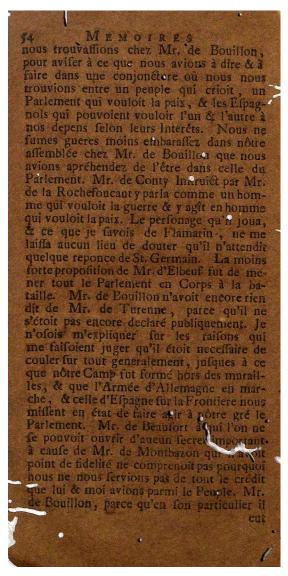
lement fur ce qu'y ayant eu nouvelle que Grancev avoit affiegé Brai Comte Robert avec 1000. hommes de pied & 2000. chevanx, la plus part des Conseillers vouloient ridicu'emer que l'on s'exposat à une bataille pour la recourir. Mrs. les Generaux eurent toutes les peines à leur faire entendre raifon. La place ne valoit rien & étoit inutile par deux ou trois confiderations & Mr. de Boni

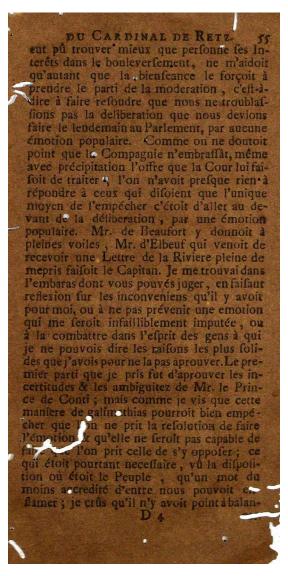


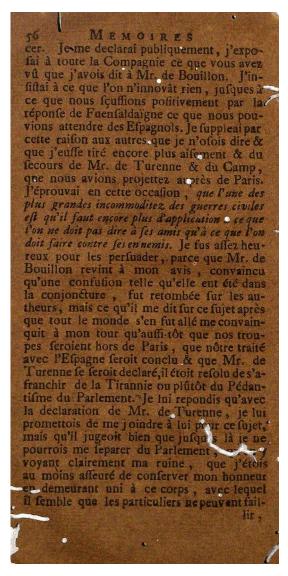
DU CARDINAL DU RETS. 53 huit ou dix jours, après lesquels nous filmes ce que nous souhaitions encore plus sortement que ceux qui nous en pressoient.

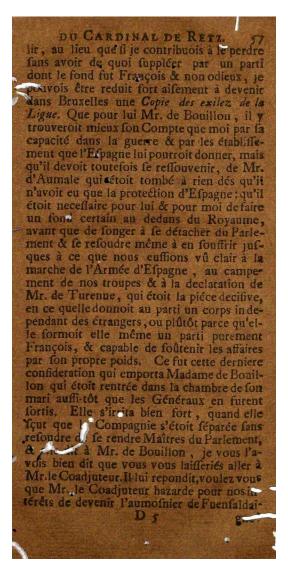
Noirmontier fortit de Paris avec 1500. chevaux & y amena ce jour là deDammartin & des environs une quantité immenfe degrains & de farine.. Mr. le Prince ne pouvoit pas être par tout, il n'y avoit pas affez de Cavallerie pour occuper toute la Campagne, & toute la Campagne favorifoit Paris, l'on y aporta pluse de bled qu'il n'en eut fallu pour le maintenir fix femaines. La police y manqua par la friponnerie des boulangers & par le peu de foin des Officiers.

Le 27. Le premier President fit la relation au Parlement de ce qui s'étoit passé à St. Germain, & l'on y resolut de prier Mrs. les Generaux de se trouver au Palais l'après disué, pour deliberer sur les offres de la Cour. Nous eumes de la peine Mr. de Beaufort & moi à retenir le peuple qui vouloit entrer dans la grande chambre, & qui menacoit les deputez de les jetter dans la Riviere, en criant qu'ils les trahissoient & qu'ils avoient eu des conferences avec Mazarin. Il nous falut tout nôtre credit pour l'apaiser, & le bon est que le Parlement croioit que nous le foulevions. Le pouvoir dans les peuples est fascheux, en ce qu'il nous rend responsables méme de ce qu'ils font malgré nous. L'experien-, ce queino s en fifmes ce matin là nous oblirier Mr. le Prince de Conty de mander au Parlement qu'il n'y pouroit pas aller l'après dinée, & qu'il le prioit de differer la deliberation jusques au lendemain matin, 🗟 nous crusmes qu'il seroit à propos que nous Da









MEMOIRES gne? est il possible que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous préche depuis trois jours? je pris la parole fans érnotion, en difant Madame de Bouillon, ne convenez vous pas. Madame, que nous prendrons des mesures plus certaines, quand nos troupes feront hors de Paris? quand nous aurons la réponfe de l'Archiduc, & quand la declaration de Mr. de Turenne fera publique ? oui nie repondit elle, mais le Parlement fera demain des pas qui rendront tout les préalables que vous attendés fort inutiles. Non Madame lui repondis-je, je soutiens que quelques pas qu'il faile, nous demeurerons en état, pourvû que les préalables reuflissent, de nous mocquer du Parlement. Melepromettez vous? reprit elle, je m'y engage de plus lui dis je & je vous le vais figner de mon fang. Vous l'en fignerez tout à l'heure, s'écria t'elle. Elle me lia le pouce avec de la foye, quoique fon mari lui pût dire. Elle m'en tira du fang avec le bout d'une aiguille & elle m'en fit figner un billet de cette te-

" Je promets à Me, la Ducheffe de Bouil-" lon de demeurer uni avec Mr. fon mari " contre le Parlement, en cas que Mr. de " Turenne s'aproche avec l'armée qu'il commande à vingt lieuës de Paris & qu'il fe, " déclare pour la Ville. Mr. " Bouillon jetta cette belle promeffe dans leven, maisil fe joignit avec moi pour faire commites a fa femme que fi nos préallables reuffificient, pous demeurerions fur nos pieds, quoi que put faire le Parlement, & que s'ilsone reuffusient point, nous aurions la joie de n'aDU CARDINAL DE RET2: 59 voir pas caufé une confusion où la honte & la ruine n'étoient pas infaillibles & où l'avantage de la maison de Bouillon étoit fort croclematique.

Comme la conversation finissoit, je recûs un billet du Vicaire de St. Paul qui me dounoit avis que Touchepres Capitaine des gardes de Mr. d'Elbeur avoit jetté quelque argent parmi es garçons de boutiques de la rüe St. Antoine pour aller crier le lende-main contre la Paix dans la falle du Palais. Mr. de Bouillon de concert avec moi écrivit fur l'heure à Mr. d'Elbeuf ces quatre ou cinq mors fur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avoit été bien preffé ; il n'y a point de seureté pour vous demain au Palais. Mr. d'Elbeuf vint en même temps à l'Hôtel de Bouillon, pour apprendre ce que ce billet vouloit dire, & Mr. de Bouillon lui dit, qu'il venoit d'avoir avis que le Peuple s'étoit mis dans l'esprit que Mr. d'Elbeuf & lui avoient intelligence avec le Mazarin, & ou'il ne croioit pas qu'il fut judicieux de fe trouver dans la foule, que l'attente de la deliberation attireroit infailliblement le lendemain dans la falle du Palais.

Mr. d'Elbenf qui sçavoit bien qu'il n'avoit pas la voix publique & qui ne se tenoit pas plus en scareté chez lui qu'ailleurs témoigna s'il apprehendoit que son abfence dans une journée de cette nature ne suit mai interpretée. Mr. de Bouillon, qui ne l'avoit proposée que pont lui faire craindre l'émotion, prit l'ouverture de la difficulté qu'il lui en fit, pour s'affeurer encore plus de lui par une autre Voye, en lui di-

fair

MEMOIRES fant qu'il étoit effectivement persuadé qu'il feroit mieux d'aller au Palais, mais qu'il ne devoit pas y aller comme une duppe : qu'il falloit qu'il y vint avec moi, qu'il le fat faire & qu'il trouveroit un expedien. naturel & comme imperceptible à moi même.

60

Le lendemain 28, Fevrier j'allai au Palais avec Mr. d'Elbeuf, & je trouvai dans la saile une foule de Peuple qui crioit vive le Coadjuteur, point de Paix & point de Mazarin. Comme Mr. de Beaufort entra en même temps par le grand degré, les échos de nos noms qui se repandoient faisoient croire aux gens que ce qui ne se rencontroit que par un pur hazard avoit été coucerté pour troubler la deliberation du Parlement & comme en matiere de sédition tout ce tout ce qui la fait croire l'augmente : nous faillimes à faire en un moment ce que nous travaillions à empêcher depuis huit jours. Le premier Président & le Président de Même qui avoient suprimé de concert avec les autres deputez la reponce par écrit que la Reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenues; ornerent de toutes les couleurs qu'ils purent les termes obligeants avec lesquelles elle leur avoit parlé. On opina enfuite & après quelques Contestations fur le plus un moins de pouvoir que l'on donneroit aux deputes; on resolut de le leur donner plein & entier, de prendre pour la Conference tel lieu qu'il plairoit à la Reine de choifir & de nommer pour deputez quatre Préfidents, deux Confeillers

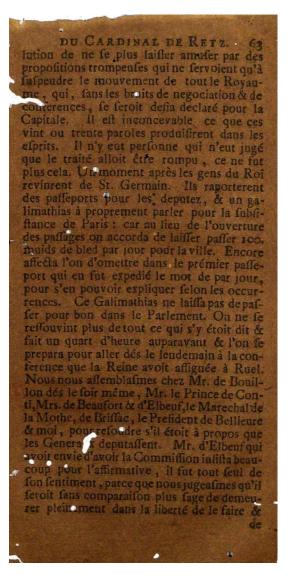
DU CARDINAL DE RETZ. GI feillers de la grande chambre, un de chaque chambre des Enquetes, un des requetes, un ou deux des Generaux, deux de chacunes Compagnes souveraines & le Prevôt des marchans. On refolut d'en donner avis à Mr. de Longueville & aux deputez des Parlements de Rouen & d'Aix, & d'envoyer dés le lendemain des gens du Roi demander l'ouverture des passages felon ce qui avoit été promis par la Reine. Le Président de Mêmes surpris de ne trouver aucune opposition ni de la part des Generaux, ni de la mienne dit au premier Président, voila un grand concert & j'aprehende les fuites de cette fausle moderation. Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huiffiers étant venus dire que le peuple menaçoit de tuer tous ceux qui seroient d'avis d'une conference avant que le Mazarin fut hors du Royaume, nous fortismes Mr. de Beaufort & moi, nous filmes retirer les leditieux & la Compagnie fortit fans aucun peril. Je fus furpris moi même de la facilité que nous y trouvasines. Cette audiance donnée au Parlement faillit à le perdre. Le 2. de Mars Champlatreux fils du prémier Préfident aporta au Parlement de la part de son pere une Lettre de Mr. le Duc d'Orleans & une de Mr. le Prince où ils temoig-

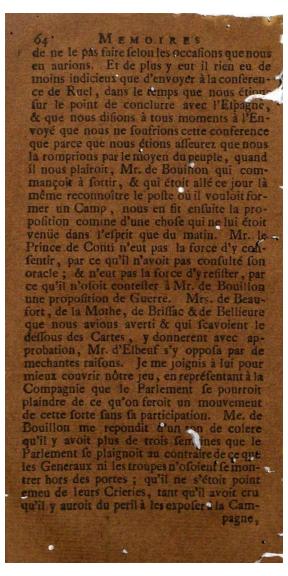
noient tour deux la joye qu'ils avoient du pas que le darlement avoit fait, mais en méine cemps ils nioient que la Reine eut promis l'onverture des paffages. Jene puis exprimer la fureur qui parut dans le corps & dans les particuliers à cette nouvelle. Is prémier Préfident fat piqué de ce procedé, il

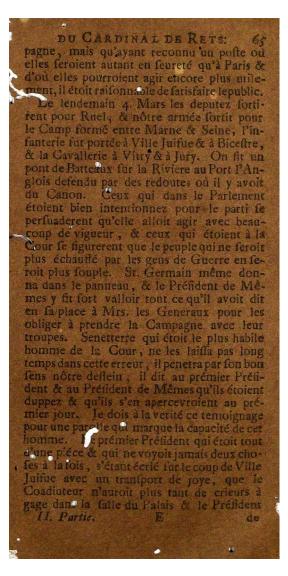
s'en

61 1 MEMOIRES s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au Préfident de Nefmond que le Parlement lui avoit envoyé pour le prier d'en écrire à Mrs. les Princes. On manda aux gens du Roi. qui étoient partis le matin pour aller demander à St. Germain les passeports necessaires aux deputez, de declarer que l'on ne vouloit entrer en aucunes conferences, que la parolle donnée au prémier Préfident ne fut executée. Je crus qu'il seroit à propos de prendre le moment pour faire faire à la Compagnie quelque pas qui marquât à la Cour que toute sa vigueur n'étoit pas éteinte. Te fortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée, & je priai Pelletier frere de la Houffaye de dire au bon homme Brouffel de ma part de proposer, veu le peu de bonne foi que l'on voyoit dans la conduite de la cour. de continuer les levées & de donner de nouvelles Commissions. La proposition futreceile avec aplaudiffement. Mr. le Prince de Conty fut prié de les délivrer & l'on nomma même fix Confeillers pour y travailler fous lai.

Le 3. Mats l'on s'apliqua avec ardeur pour faire payer les taxes aufquelles perfonne ne vouloit plus fatisfaire, dans l'efperance que la conference donneroit la paix. Mr. de Beaufort ayant pris le temps de concertavec Mr. de Bouillon, avec le Matechal de la Mothe & avec moi pour effayer d'animer le Parlement parla a la mode contre la contrevention, & il ajouta qu'il repondoit au nom de fes collegues & au fien de deboucher dans 15. jours tous les paflages, s'il plaifoit à la Compagnie de prendre une feome refo-





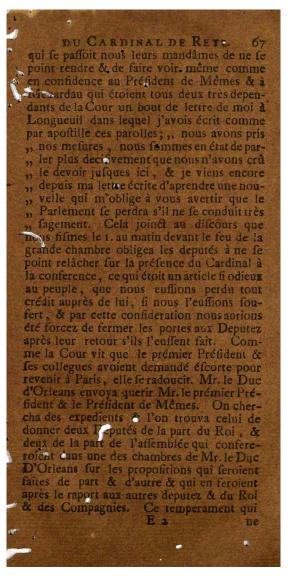


MEMOIRES de Mêmes ayant sjouté, ni tant de Coupejarets : Seneterre repartit à l'un & à l'autre l'interest du Coadiuteur n'est pas de vous tuer Meffieurs, mais de vous affujectir. peuple lui sufiroit pour le prémier, le camp lui est admirable pour le second. S'il n'est pas plus homme de bien qu'on le croit ici nous avons pour long temps la Guerre civille. Le Cardinal avoua dés le lendemain que Seneterre avoit veu clair, car Mr. le Prince conceut d'une part que nos troupes qui ne se pouvoient attaquer au poste qu'elles avoient pris lui feroient plus de peine que si elles étoient demeurées dans la ville, & nous Commançames de l'autre à parler plus haut dans le Parlement que nous ne l'avions accoutumé.

i.

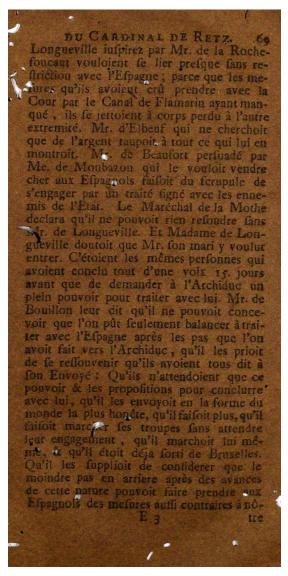
L'après difner du 4. Mars en fournit une occasion. Les deputer étant arriver sur les quatre heures du soir à Ruel aprirent que Mr. le Cardinal Mazarin étoit un des nommez par la Reine, pour affister à la Conference. Ceux du Parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la Compagnie ils ne pouvoient conferer avec lui. Mr. le Tellier leur dit de la part de Mr. le Duc D'Orleans que la Reine trouvoit étrange que le Parlement ne fe contentât pas de traiter comme d'égal avec fon Roi, mais qu'il voulut encore borner son authorité, jusques à se donner la licence d'exclurre mêmedes deputez. Le prémier Préfident, demeurant ferme & la Cour perfistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre, & le Préfident le Coignenx & Longueville avec lefquels nous avions un Commerce secret nous avant donné avis de ce

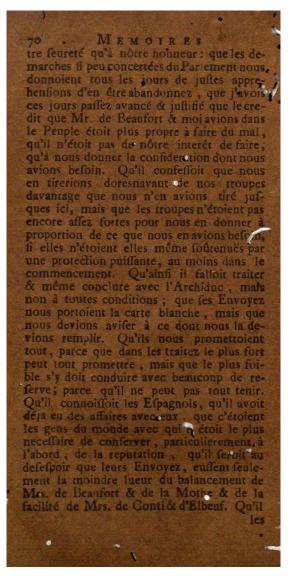
66

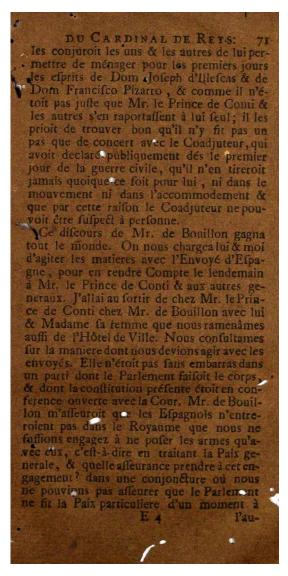


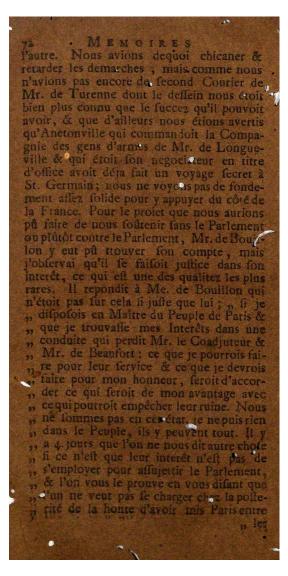
68 MEMOIRES ne fauvoit pas au Cardinal le chagrin de n'avoir pù conferer avec le Parlement & qui l'obligea de quitter Ruel & de s'en retourner à St. Germain fut accepté avec joye. Je vous marquerai les principales deliberations que l'on fit dans le cours de la conference, & je les mêlerai par l'ordre des jours dans la fuite des Lettres du Parlement avec les autres incident qui fe trouveront avoir du raport avec les uns & les autres.

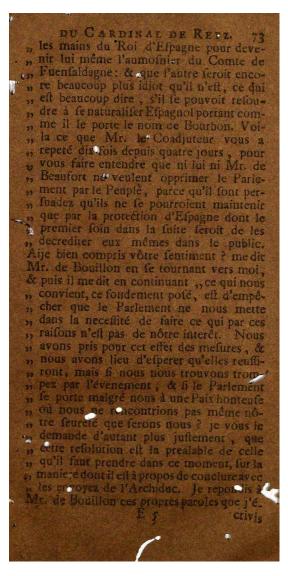
Ce même jour cinquième Mars Dom FrancifcoPizarro fecond Envoyé de l'Archiduc arriva à Paris avec les reponfes que lui & le Comte de Fuensaldagne faisoient aux pre miers Deputés de Dom Joseph d'Illescus, un plein pouvoir de traiter avec touti le monde, & une instruction de quatorze Pages de petites lettres pour Mr. de Bouilion : outre une lettre de l'Archiduc fort obligeante pour Mr. le Prince de Conti, & un billet pour moi très galant, mais très fubstanciel, du Comte de Fuenfaldagne. Il portoit que le Roi fon Maître me declaroit qu'il ne se vouloit point fier à ma parole, mais qu'il prendroit toute confiance en celle que je donnetois à Madame de Bouillon. L'instruction me la temoignoit toute entiere, & je connus la main de Mr. & de Madame de Bouillon Jans le Caractere de Fuenfaldagne. Nous nous affemblâmes deux heures après l'arrivée de l'Envoyé dans la Chambre de Mr. le Prince de Conti à l'Hôtel de Ville, pour y prendre nôtre refolution. La fcene fut affez curieufe. Mr. le Prince de Conti & Madame de Lon-

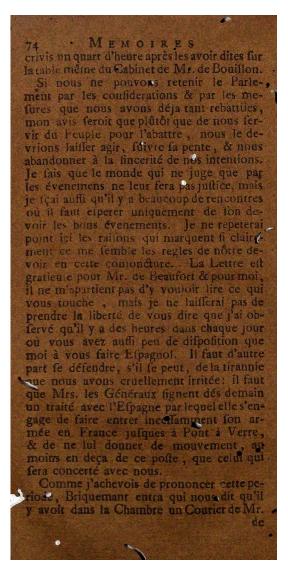


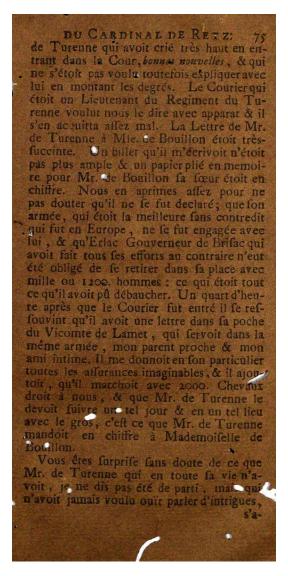


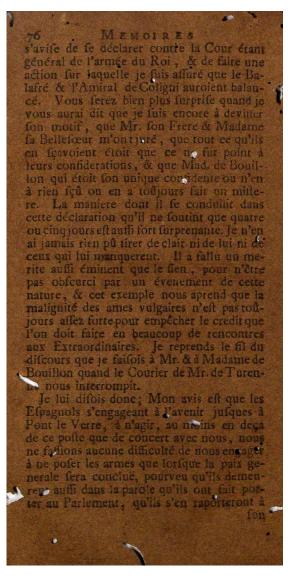


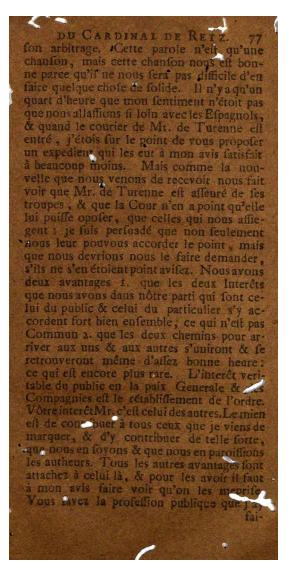


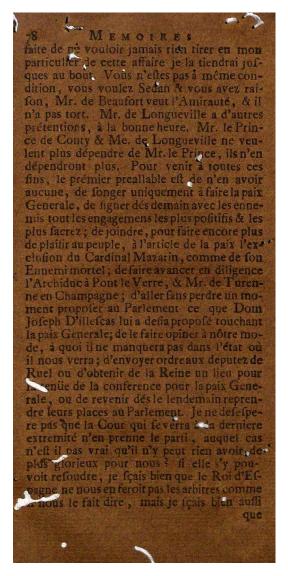


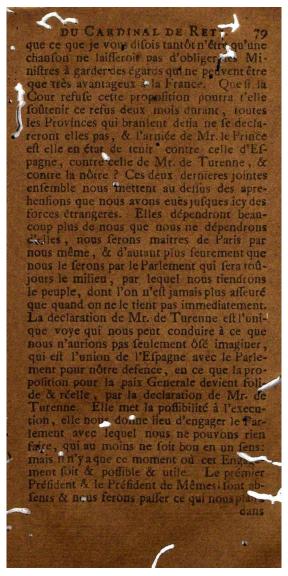


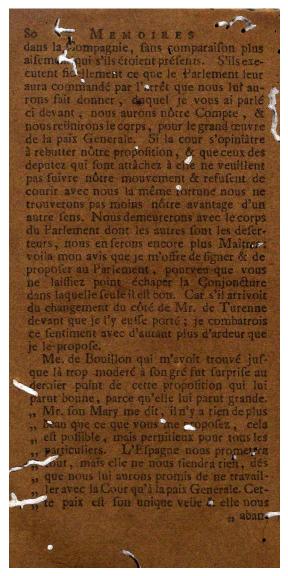


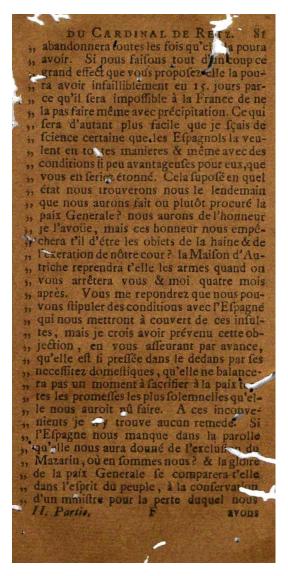


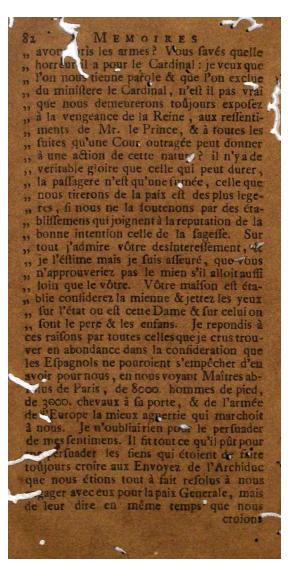


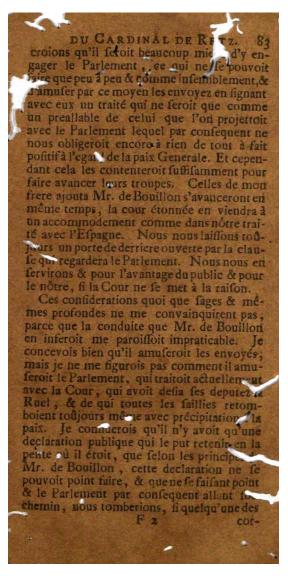






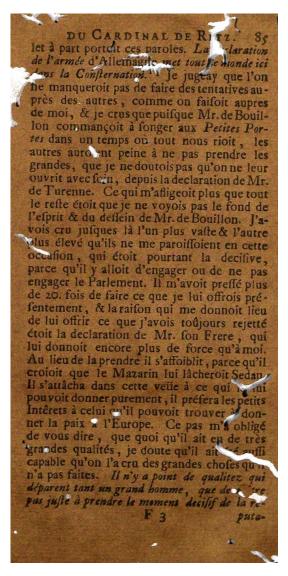


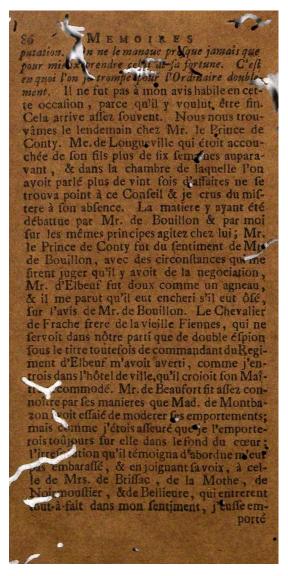


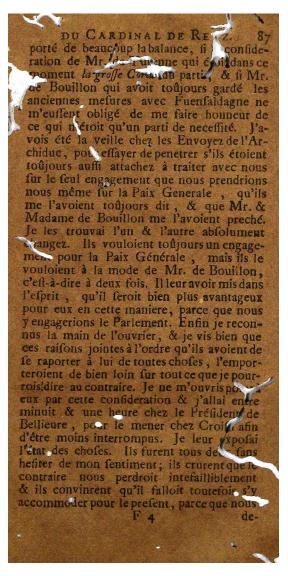


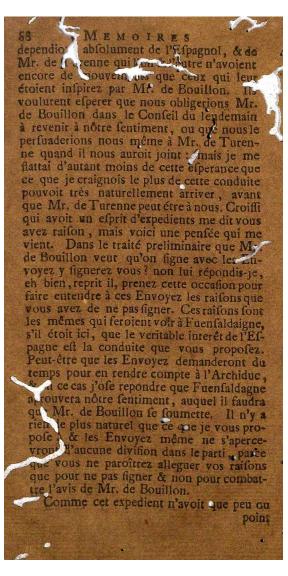
84 M E M O T R E S cordes 1. quoit, dans la neceffité de recourir au peup s, ce que je tenois pour le plus mortel de tous les inconveniens.

Mr. de Bouillon m'interrompit à ces mots, si quelqu'une de nos cordes manquoit, pour me demander ce que j'entendois par là, & je lui repondis, par exemple, fi Mr. de Turenne mourroit à l'heure qu'il eft, fi fon armée se revoltoit comme il n'a sastenu à Erlac que cela ne fut. Que deviendrions nous, fi nous n'avions engagé le Parlement? Des Tribuns du peuple le prémier jour & le fecond des Valets du Comte de Fuenfaldagne. C'eff mavieille chanfon, tont avec le Parlement, rien sans lui. Nous disputames sur ce ton 3. ou 4. heures pour le moins, mats nous ne nous persuadames point, & nous convinmes d'agiter le lendemain la question chez Mr. le Prince de Conty, en prefence de Mrs. de Beaufort, d'Elbeuf, de la Mothe, de Briffac, de Noirmoutier, & de Bellievre. Je fortis de chez lui fort embaraflé. l'étois perfuadé que son raisonnement dans le fond n'étoit pas solide, & je le suis encore. Je croiois que la conduite que ce raisonnement infriroit donnoit ouverture à toutes sortes o traités & scachant que les Espagnols avoient confiance en lui, je ne doutois point qu'ine donnat à leurs envoyez tous les jours, tous les amusemens qu'il lui plairoit. l'eus oncore bien plus d'apréhension en reant chez moi où je trouvai une lettre en chiffre de Me. de Lesdiguieres qui me faifoit des offres immenses de la part de la Reine, anme le payement de mes dettes, des abbayes, la nomination au Cardinalat. Un petit billet









point d'inconvenient, je me refolue, tout hazard de le preve sa re oriai M. de Bliffac dés le lendemain fiatin gauer diner chez Madame de Bouillon & de lui dire fans affectation qu'il me voyoit un peu ébranlé fur le fujet de la fignature avec l'Efpagne. Je ne doutai point que Mr. de Bouillon ne fut ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des Gouéraux, qu'il ne m'en preflât, & qu'il ne me donnât lieu de m'expliquer en prefence des Envoyez.

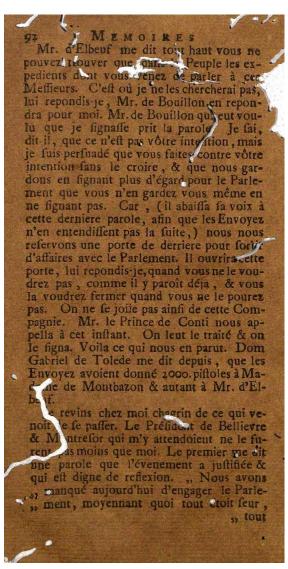
DU CARDINAL DE RETZ. 89

Voila la disposition où j'étois, quand nous entrâmes en conference chez Mr. le Prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous difions Mr. de Bellievre & moi ne persuadoit pas Mr. de Bouillon; je fis semblant or me rendre à ses raisons & à l'authorité de Mr. le Prince de Conti nôtre Généraliffime. Nous convinmes de traiter avec l'Archiduc aux termes proposez par Mr. de Bouillon, qui étoient, qu'il s'avanceroit jufques à Pont à Verre, & plus loin même, lors que les Généraux le souhaiteroient, & qu'eux n'oublieroient rien de leur part pour obliger le Parlement à entrer dans ce traité. ou plûtôt à en faire un nouveau pour la Paiz Générale; c'est-à-dire pour obliger le Poi à en traiter fous des conditions raisonnables, du détail desonelles le Roi Catholion fe remettroit nome à l'arbitrage du Palement. Mr. de Bouillon se chargea de fire figner ce traité auffi fimple que vous le veraux Envoyez, il ne me demanda pas seulemen. fi je le fignerois ou non. Toute la Compagnie fut fatisfaite d'avoir le secours d'Espagne à fi bon marché, & de demeurer dans

13



DU CARDINAL DE RESZ: OF Quoi que je re die les chofes que par for-me de recit & cans le regioner ayoit aucun reffein de combattre ce qui avoit été réfou, elles ne laisserent pas de faire une forte impression fur l'Esprit du Bernardin & au point qu'. Mr. de Bouillon m'en parut embaraffé. Dom Francisco Pizarro qui avoit aporté de la uxelles des ordres de se conformer entieren ant aux sentiments de Mr. de Bouillon pressa fon Collegue de s'y rendre. Il y confentit fans beaucoup de refistance. le l'y exhortai moi-même, quand je vis qu'il y étoit resolu, & j'ajoutai que pour lever tout scrupule & toute la difficulté que je faifois de figner, je leur donnois ma parole, que fi le Parlement s'accommodoit, je leur fournirois par des expedients que j'avois en main, tout le temps necessaire pour retirer leurs troupes. Je fis cette offre pour deux raisons, l'une, parce que j'étois persuadé que Fuenfaldagne qui étoit habile homme, ne feroit nullement de l'avis de ces Envoyez, & n'engageroit pas son armée dans le Royaume ayant auffi peu des Généraux & rien de moi. L'autre raison fut que j'étois bien aise de faire voir même à nos Généraux que l'étois si resolu à ne point souffrir de perfice, que je m'engageois publiquement à ne pas laiffer accabler, "furprendre les Espag-bis, en cas même d'accommodement du Parlement : quoique dans la même cor erence reuso plus de vint fois protesté que je separerois point de lui. Cette resolution. étoit l'unique cause pour laquelle je ne voulois pas figner un traité dont il netoit point. Mr.



DU CARDINAL DE RETZ. tout étoit bon. Prions Dieu que tout aille " bien : car finne feuse de nos cotdes nous manque nous fommes perdus. Comme Mr. de Bellievre achevoit de parler, Noirmoustier entra dans ma chambre & nous dit que dep lis que j'étois forti de l'Hôtel de Ville, 17 valet de chambre de Laigues y étoit arriv qui me cherchoit & qui ne m'ayant pas trouvé étoit remonté à cheval, fans avoir voulu parler à perfonne. Vous remarquerés que Laigues, qui avoit une grande valeur mais peu de sens, & qui s'étoit fort lié avec moi depuis qu'il avoit vendu sa Compagnie aux gardes, se mit en tête de negocier en Flandres, auffi tot que le Bernar-Tin nous fut venu trouver. Il crut que cet employ le rendroit confiderable dans le parti, il me le demanda, il m'en fit presser par Montrefor, qui le destina dés cet instant à la charge d'Amant de Madame de Chevreuse qui éroit à Bruxelles. Il me reprefenta qu'il ne m'y feroit pas inutile dans la suite, que la place étoit vuide, qu'elle se pourroit templir par un autre qui ne dependroit pas de moi. Enfin quoi que j'eusse beaucoup de repugnance à laisser aller à, Bruxelles un homme qui avoit mon Saractere; je m'y laissai aller a ses prieres & à celles de Montrefor, & nous luidonr imes is Commission de resider auprès de l'Archiduc. Ce valet de Chambre qu'il m'envorvioit aportoit une dépêche qui me fit pitié. Elle ne parloit que des bonnes intentions de l'Archiduc, de la fincerité de Fuenfaldagne & de la confiance que nous devions prendre en eux. Enfin je n'ai jamais rien



DU CARDINAL DE RETZ. le n'avoit point promis l'onverture des paffages & qu'il ne tenoit pas à elle que les cent muids de pled ne paffassent. La Reine, demanda pour condition préallable à la levée du siege, que le Parlement s'engageat à aller te fir fes seances à St. Germain tant qu'il pla oit au Roi, & qu'il promit de ne s'affemble, de trois ans; mais les deputez refuferent tout J'une voix ces deux propositions. fur lesquelles la Cour se modera des l'aprèsdifuée même; Mr. le Duc d'Orleans ayant dit aux Députez que le Reine se relâchoit de la translation du Parlement & qu'elle se contenteroit, que lors qu'on feroit d'accord de tous les articles il allat tenir un lit de justiqe à St. Germain, pour verifier la declaration qui contiendroit les articles. On moderoit auffi les trois années de deffences de s'affembler à deux. Les Députez ne s'opiniâtrerent pas sur le prémier, mais ne se renditent pas sur le second, soutenant que le privilege de s'affembler étoit effentiel au Parlement. Ces contestations joinctes à plusieurs autres irritoirent fi fort les esprits, lors qu'on les seut à Paris, que l'on ne parloit de rien moins au feu de la Grand-Chambre que de revoquer le pouvoir des Députez, & de Mrs. les Generaux. Ceux ci fe voyant recherchez par la Cour qui n'en avoit pas fait beau oup de cas julque à la declaration de Mr. de Turenne ne doutoient point qu'ils pl fiffent curs conditions encore beaucoup me leures, lors qu'elle feroit plus embaraffée, & ils n'oublierent rien pour faire crier le Parlement & le peuple. De plus afin auffi que le Cardinal contait que tout ne dependoit pas de la COD-

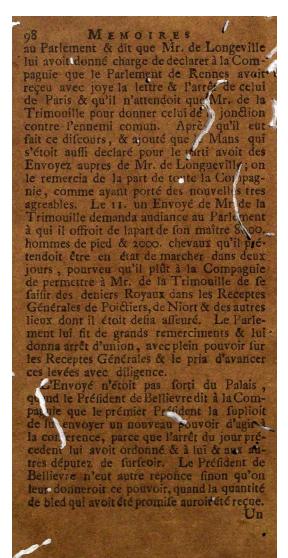
56 MENOIRES conference de Ruel; j'y contribuois de mon côté, dans la veüe de regler, ou plutôt de moderer un peu la précipitation avec la quelle le prémier Préfident & le Préfident de Mêmes couroient à tout ce qui paroifféit accommodement.

Celle du 8. Mars fut tres confider dele. Mr. le Prince de Conty dit au Parlement, que Mr. de Bouillon que la goutte avoit repris l'avoit prié de dire à la Compagnie les ôfres que faisoit Mr. de Turenne & de sa per ionne & de ses troupes contre le Cardinal Mazarin l'ennemi de l'Etat. J'ajoutai que comme je venois d'être averti que l'on avoit d'eflé la veille une declaration à St. Germain gar laquelle Mr. de Turenne étoit declaré climinel de leze Majesté; je croiois qu'il étôit nécessaire de casser cette declaration, d'authorifer ces armes par un arrêt solemnel, d'enjoindre à tous les sujets du Roi de lui donner paffage & sublistance, & de travailler en diligence à lui faire un fond pour le payement de ces troupes, & pour prévenir le mauvais effect que huit cens mille livres que la Cour venoit d'envoyer à Erlac pour les debaucher y pouroit produire. Cette propop. on paffa tout d'une voix, la joye qui par t dans les yeux & dans les avis de tout le n'onde ne se peut exprimer. On donna un arr i fanglant contre Courcelles, Lavar din & 1 milly qui faisoient des troupes pour le Roi Lans le pais du Maine. L'on permit sux communes de s'affembler au son du Tocfin, & de courir sus à tous ceux qui feroient des assemblées sans ordre du Parlement. Ce ne fut pas tout. Le President de Bel-

DU CARDINAL DE RET2: 97

Bellievre ayant die à la Compagnie qu'il avoit reçeu une lettre du prémier Préfident, par laquelle il l'affeuroit que ni lui ni les autres députez les feroient rien qui fut indigne de la confiance 'u'elle leur avoit temoignée ; il s'éleva un cri plutôt qu'une vois publique qui ordom à au Préfident de Bellievre d'envoyer dire e prefiement au prémier Préfident de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ny même de rien resoudre fur les anciennes, utques à ge que tous les arrerages du bled plomis euffent été entierement fournis & délivrez, que tous les paffages euffent été d'ouchez & tous les chemins ouverts pour les couriers & pour les vivres.

Le 9. on donna arrêt de faire surceoir la conference, jufqu'à l'entiere execution des promeffes & de l'onverture des passages, non seulement pour le bled ; mais même pour toutes fortes de victuailles. Les plus moderez eurent peine à obtenir que l'on ajoûtât à l'arrêté cette clause-ci : que l'on attendroit pour le publier, que l'on eut seu de Mr. le prémier Préfident, fi les passeports pour les bleds n'avoient pas été expediez dépuis la derniere nouvelle qu'on avoit eue de lui. Mr. le Prince de Conty dit le meme jour au Parlement, que Mr. de Longy .ville l'avoit prié de l'affeurer qu'il partiroit de Rouen fans remise, le 15. du Mois avec 7000. hommes de pied & 2000. che laux, & qu'il marchoit droit à St. Germaine La Compagnie en temoigna une joye incroyable & pria Mr. le Prince de Conty de presser encoreplus Mr. de Longueville. Le 10. Miron Député du Parlement de Normandie entra 11. Partie. G 211



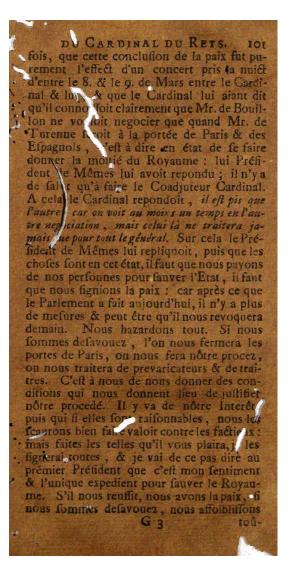
DU CARDINAL DE RETZ. 90 Un instant après Roland bourgeois de Rheims, qui avoit maltraité personellement & chaffe le la ville Mr. de la Vieville Lieutenant de Voi dans la Province, parce qu'il s'étoit dec' vé pour St. Germain, préfenta requête au Parlement contre les Officiers qui l'avoien, deferé à la Cour pour cette action. Il en ut louë de toute la Compagnie & on lui promit la protection.

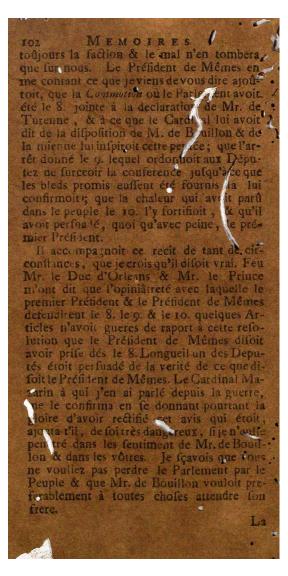
Voi a bien de la chaleur dans le parti & vous croyez paremment qu'il faudra au moins un peu de temps pour l'évaporer avant que la paix se puisse faire. Nullement : elle est faite & signée le même jour 11. de Mars par les Députez qui avoient demandé le 10, un nouveau pouvoir, parce que l'ancien étoit revoqué par ces mêmes Députez aufquels on avoit refusé ce nouveau pouvoir. Voici le denouement de ce contre temps que la posterité aura peine à croire & auquel on s'accoûtuma en 4. jours.

Auffitot que Mr. de Turenne fe futdeclaré, la Cour travailla à gagner les Généraux avec beaucoup plus d'aplication qu'elle n'avoit fait julques là, mais elle ne reuffit pas à son gré. Me. de Montbazon prefiée par Vineuil en plus d'un sens promettoit pour Mr. de Beau/ fort ; Mais elle fit entendre à la Reine qu'elle auroit beau coup : de de peine à l'avoir, pint • cose je ne ferois pas du marché. La Rivier ne témoignoit plus de mepris pour Mr. d'Elbeuf. Le Maréchal de la Mothe n'étoit acceffible , que par Mr. de Longueville, duquel la Cour ne s'affeuroit pas à beaucoup près tant per la negociation d'Antonville que nous nous en allurions par la Correspondance de Vari-G 2

car.

MEMOIRES 100 carville. Mr. de Bouillon faifoit paroître dépuis l'éclat de Mr. son frere plus de pente à s'accommoder avec la Cour. Vasse qui commandoit, ce me femble, for negiment de Cavailerie l'avoit infinué par les Canaux differens à St. Germain : mais ces conditions paroifloient bien hautes &// en falloitde grandes, pour les deux frer, qui, au pos-te où ils étoient n'étoient pas d'humeur à se contenter de peu des choses. Les incertitudes de Mr. de la Rochofoucaut /e plaifoient pas à la Riviere, qui d'ailleur confideroit que le compte que l'on 'fercit avec Mr. le Prince de Conty ne feroit jam vis bien feur pour les fuites, s'il n'étoit auffi vrête par Mr. le Prince, qui fur l'article du Cardinalat de Mr. son Frere n'étoit pas de trop facile composition. Ce que j'avois repondu aux offres que j'avois reçeu par Me. de Lesdiguieres ne donnoit pas de lieu à la Cour de croire que je fusse ailé à ébranler. Enfin Mr. le Cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la negociation ou fermées, ou embarassées. Ce descspoir de reuffir, pour ainfi dire, fut par l'evenement plus utile à la Cour que la negociation la plus fine lui eut pû être; car il ne l'empêcha pas de nevocier : le Cardinal ne s'en pouvant jamais mpêcher par son naturel. Il fit toutefois out contre son ordinaire n ne se fia pas à la negiciation & ainfi il amufa nos Généraux; tandis qu'il envoyoit huit cens mille flyres, qui enleverent à Mr. de Turenne son armée, & qu'il obligeoit les Députez de Ruel à figner une paix contre les ordres de leurs Corps. Le Préfident de Mêmes m'a affeuré plufieurs fois





DU CARDINAL DE RET2. 103 La Paix fut donc fignée après plufieurs contestations le 11. Mars, & les Deputez confectirent avec beaucoup de difficulté que le Caroux I. Mazarin y fignât avec Mr. le Duc d'Ori aus & Mr. le Prince qui étoient les Deput 2 nommez par le Roi. Voici les 'Articles.

le Parlement fe rendra à St. Germain, il y era tenu un lit de juffice où la declaration contenant les Articles de la Paix fera publié, après quoi il retournera à faire fes fonctions ordinaires à Paris.

N. fera faite aucune affemblée de Chambres pour toute l'année 1649. excepté pour la reception des Officiers & pour les Mercuriales.

III.

Tous les arrêts rendus par le Parlement depuis le 6. Janvier feront nu's, à la referve de ceux qui auront été rendus contre particuliers far faits concernants la justice ordinaire.

$\mathbf{I} \mathbf{V}$

Toutes les Lettres de Gachet, declarations & arrêts du Confeil, rendus au fujet des moavements préfens feront nuls & comme nov renus.

> guerre levez pour la défence enciez aufli-tôt après l'acde Majesté fera aufli la Ville.

104 MEMOIRES pourront reprendre que par ordre du Roi. Le Deputé de l'Archiduc fera renvoyé inceffamment fans reponfe.

Tous les papiers & meubles di ont été pris aux particuliers & qui fe troi véront en nature feront rendus. V. I I L

Le Prince de Conti, les Princes, Duç & tous ceux fans exception qui ont pris les armes n'en pourront être recherchez fous quelque prétexte que ce puifle être étant déclaré par les deflus dits dans quatre ours, à compter de celui auquel les paflages feront ouverts, & par Mr. de Longuevi le en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le prefent traité.

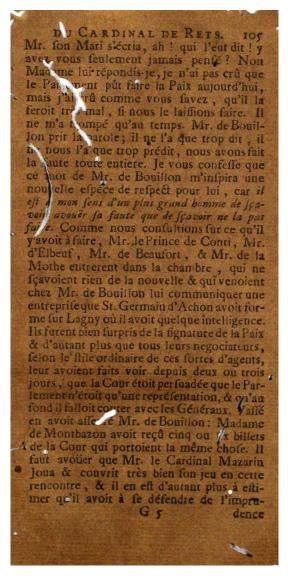
Le Roi donnera une décharge generale pour tous les deniers Royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes & munitions qui out été enlevées à l'arfenal & ailleurs.

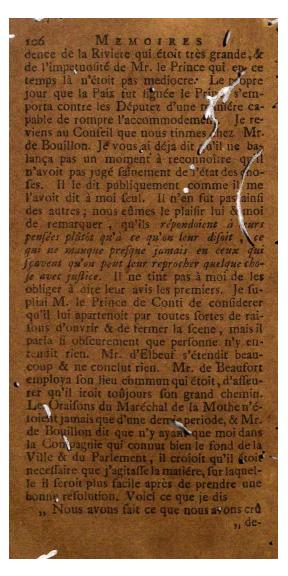
IX.

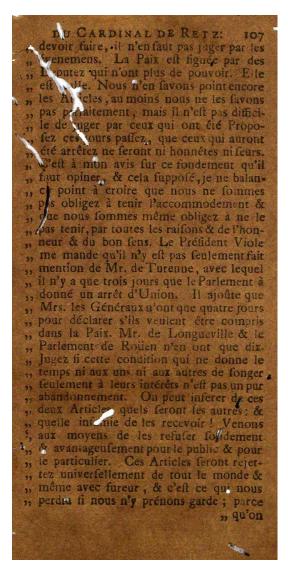
Le Roi fera expedier des Lettres pour la revocation du femettre du Parlement d'Aix conformement aux Articles accordez entre rs Députez de fa Majesté & ceux du Parlement & du Païs de Provence du 21. Février.

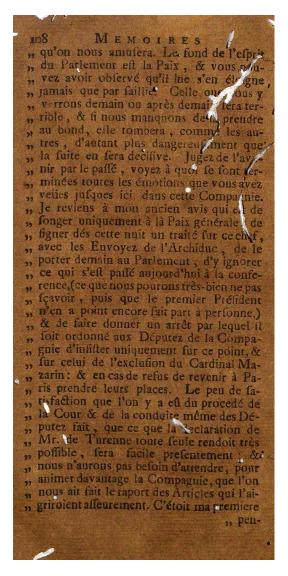
La Bastille sera remis Roj. &c.

Mr. d







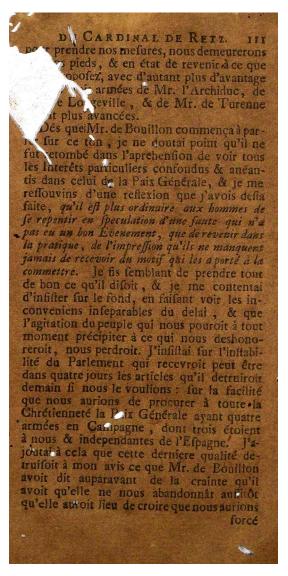


AU CARDINAL DE RETZ. 109 peniée, & quand j'ai commencé à parler "vovois deffein de vous propofer, Mon-", hur, (dts-je à Mr. le Prince de Conti.) ", de ves fervir du prétexte de ces Articles ", pour chauffer le Parlement : mais il eff ", plus a propos d'en prevenir le raport, ", parce que le bruit que nous pourrons repandre ette nuit de l'abandonnement des "Généraux jettera plus d'indignation dans ", les elprits', que le raport même, que les ", Députez deguiferont au moins de quel-", ques méchantes couleurs."

Comme j'en étois là je reçûs un paquet de Ruel, dans lequel je trouvai une seconde Lettre de Viole avec un brouillon du traité contenant les Articles ci dessus. Il ajouroit par un Billet separé, que le Cardinal Mazarin avoit figné, les Articles. Toute la Compagnie douta encore moins, depuis la Le-Aure de ces Lettres & de ces Articles, de la facilité qu'il y auroit à enflammer le Parlement i'en conviens leur dis-je, mais je ne change pas pour cela de sentiment. Je suis encore plus perfuadé qu'il ne faut point souffrir le retour des Députez, si l'on se refout à prendre le parti que je propose. En, voici la raifon. Si vous leur donnez le temps de revenir à Paris devant que de voys declarer pour la Paix générale, il faut que vous leur conniez auffi le temps de faire leur raport, contre lequel vous ne pourrez pas vous empêcher de déclamer. Que fi vous joignez la déclaration contre eux. à ce grand éclat de la proposition de la Paix génerale dont vous allez éblouir toutes les inmginations, il ne sera pas en nôtre pou110 M E M O I R E S pouvoir d'empêcher que le Peuple ne d' chire à vos yeux & le premier Préfide & le Préfident de Mêmes. Vous pafferer sour les Autheurs de cette tragedie, sufferez formidables le premier jour & dieux le fecond.

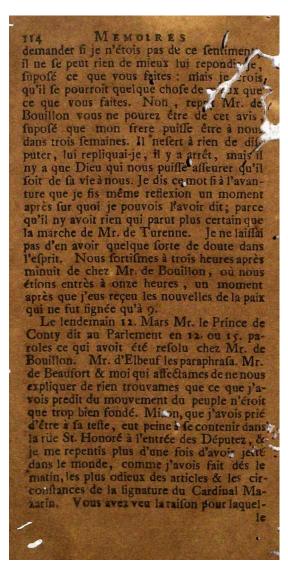
Mr. de Beaufort à qui Brillac venoit de parler à l'oreille m'incerrompit à ce mot ce me dit-il y a bon remede, il leur faut fermer les portes de la Ville. Il y a plus de quatre jours que tent le Peuple ne crie autre chofe.

Ce n'eff pas mon sentiment lui répondis je, vous nous feriez passer des demain pour les tirans du Parlement, dans l'efprit de ceux même de ce Corps qui auront été d'avis aujourd'hui, que vous le leur fermiez. Il est vrai reprit Mr. de Bouillon, le Préfident de Bellievre me le disoit cette après disnée. Il est nécessaire pour les suites, que le prémier Prélident & le Prélident de Mêmes paroitsent les deferteurs & non pas les Exilez du Parlement: il a raison, ajoutaije encore, car en la premiere qualité ils y feront abhorrez toute leur vie, dans la seconde ils y feront plaints dans deux jours, & regrettez dans quatre. Mais on peut tout concilier dit Mr. de Bouillon. Laisfons entrer les Députez, laiffons leur fais leur raport, fans nous emporter, ainfi nous n'échaufferons pas le peuple. Vous convenez que le . Parlement ne recevra pas les, conditions qn'ils aporteront. Il n'y aura rieu de fi aife que de les renvoyer pour effayer d'en obtenir de meilleures. En cette maniere nous ne précipiterons rien, nous nous donnerons du temps pour



MEMOIRES 112 forcé le Cardinal Mazarin à defirer li necel fairement la paix avec elle. le conclus discours par l'offre que je fis de sacrif bon cœur la Coadjutorerie de Par sentiment de la Reine & à la past su de dinal, si on vouloit prendre le parti qui propofois. Je l'enfle fait avec joye à auffi grand honneur qu'eut été celui de coltribuer à la Paix Générale & je ne fus jas faché de plus de faire un peu boute aux gens fur l'article des Interêts particuliers, dans une conjoncture où il est vrai qu'ils arrêtoient les plus glorieuses, les plus utiles, & les plus éclatantes actions du Monde. Mr. de Bouillon combattit mes raifons par toutes celles dont il les avoit defia combattues la prémiere fois, & il finit en difant, je sçais que la déclaration de mon frere peut faire croire, que j'ai de grandes veue & pour lui & pour moi & pour toute ma maison. Je n'ignore pas que ce que je viens de dire de la néceffité que je crois qu'il y a de le laisser avancer avant que nous prénions un parti decifif, doit confirmer tout le monde dans cette pensée. Je ne dis pas même que je ne l'aye & que je ne fois perfuadé qu'il m'est permis de l'avoir : mais je confens que vous me faffiez tous paller pour le plus lâche des hommes, fi je m'accommode jamais avec la Cour que vous ne m'ayez tous dit que vous . étes fatisfaits, & je prie Mr. le Coadjuteur de me déshonnorer, si je ne demeure fidellement dans cette parole. Cette declaration ne reuffit pas à faire recevoir de toute la Compagnie l'avis de Mr. de Bouillon qui agrea cependant à tout le monde, en ce qu'en

DU CARDINAL DE RETZ. 113 ru'en luiffant le.mien pour la reffource, it fan Wit les portes ouvertes aux negociations que chacun avoit ou esperoit avoir en sa maniere. ancie la pius commune d'ins les imprudences est celle que l'on a de la possibilité des ressources? J'eusse bien emporté, si j'eusse voulo, Mr. de Beaufort & Mr. le Maréchal de la Mothe; mais comme la confideration à l'armée de Mr. de Turenne, & celle de la donfiance que les Espagnols avoient en Mr. de Bouillon faisoit qu'il y eut eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considerable sans lui : je pris le parti de me rendre avec respect, & à l'authorité de Mr. le Prince de Conty, & à la pluralité des Voix. On refolut très prudemment que l'on ne s'expliqueroit point du détail le lendemain matin au Parlement, & que Mr. le Prince de Conty y diroit feulement en général que le bruit commun portant que la paix avoit été fignée à Ruel, il avoit resolu d'y deputer pour ses Interêts & pour ceux de Meffieurs les Généraux. Mr. de Bouillon jugea qu'il seroit à propos de parler aiufi, pour ne point temoigner au Parlement que l'on fut contraire à la paix & pour se donner à soi même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail. On fatisfaisoit le peuple par le dernier & l'on contentoit par le prémier le Parlement, dont la pente étoit à l'accommodement, même dans las temps où il n'en aprouvoit pas les conditions? ainfi nous mitonnerons les chofes (ce fut son mot,) jusques à ce que nous verrons le moment propre à les decider. Il se tourna vers moi en finissant, pour me II. Partie. H



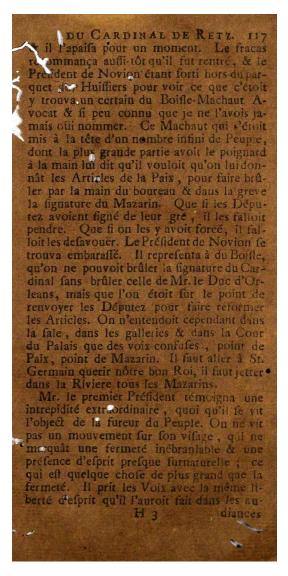
IU CARDINAL DE RET2. 115 nous avions jugé à propos de les faire fea air, mais il faut avouer que la gnerre sivil, a une de ces maladies compliquées, dans lesqueils remede que vous definez pour la guerison a m symptome en aigrit quelquesois trois ou quatre autres.

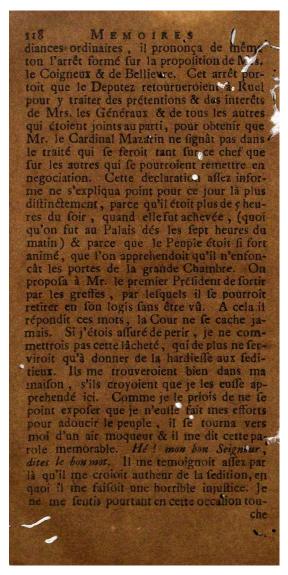
Le 13. Les deputez de Ruel étant entrez u Parlement qui étoit bien emeu, Mr. d'Elbeuf desesperé d'un pacquet qu'il avoit reçeu de St. Germain la veille à onze heures du soir leur demanda brusquement contre ce qui avoit été arrêté chez Mr. de Bouillon, s'ils avoient traité de quelques Interêts des Généraux. Le prémier Président ayant voulu repondre par la lecture du procez verbal de ce qui s'étoit passé à Ruel; il fut presque accablé par un bruit confus mais uniforme de toute la Compagnie, qui s'écria qu'il ny avoit point de paix & que le pouvoir des Députez avoit cté revoqué, qu'ils avoient abandonné lachement & les Généraux & tous ceux à qui la Compagnie avoit accordé arrêt d'Union. Mr. le Prince de Conti dit affez doucement qu'il s'étonnoit qu'on eut conclu sans lui & fans les Généraux, à quoi M. le premier Président repliqua qu'ils avoient tolijours protefté qu'ils n'avoient point d'autres intérêts que ceux de la Compagnie, & que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer? Mr. de Bouillon qui commença à sortir de son logis ce jour-là, dit one le Cardinal Mazarin demeurant premier Ministre, il demandoit pour toute grace au Parlement de lui obtenir un passeport, pour fortir en seureté hors du Royaume. Le premier Préfident lui dit qu'on avoit eu foin de Ha

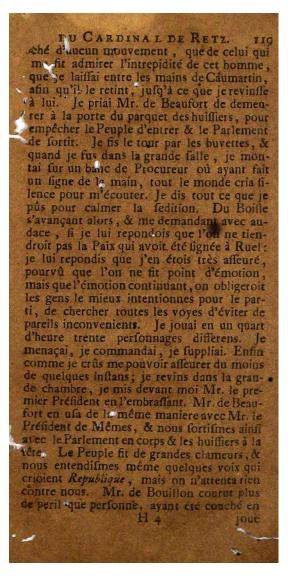
MEMOIRES 116 fes intérêts, qu'il avoit infifté lui même fat la recompense de Sedan & qu'il en auro, fatisfaction. Mais Mr. de Bouillon lui, emoi gna que ce discours n'étoit qu'el bair, & qu'il ne se sépareroit jamais des autres Généraux. Le bruit recommença avec une telle foreur, que le Préfident de Mêmes que l'on chargeoit d'oprobre fur la fignature de Cardinal Mazarin, trembleit comme la feuille. Mrs. de Beaufort & de la Mothe s'échauferent par le grand bruit, & le premier dit en mettant la main sur la garde de son espée, vous avez beau faire, Mrs. les Dépucelui ci ne tranchera jamais pour le 102 . Mazarin. Vous voyez que j'avois raifon, quand je difois chez Mr. de Bouillon, que dans le mouvement où feroient les esprits au retour des Députez, nous ne pourrions pas repondre d'un quart d'heure à l'autre. Je devois ajoûter que nous ne pourrions pas repondre de nous même.

Comme le Préfident le Coigneux propofoit de renvoyer les Députez pour traiter des intérêts de Mrs. les Généraux & pour faire reformer les Articles qui ne plaifoient pas à la Compagnie; l'on entendit un fort grand bruit dans la fale du Palais qui fit peur à Mr. Goain, *ce qui l'obligea de fe taire. Le Préfident de Bellievre ayant youlu appuyer la propofition de le Coigneux fut interrompu par un fecond bruit plus grand que le prmier. L'Huiffier qui étoit à la porte de la grande chambre entra, & dit d'une voix tremblante que le Peuple demandoit Mr. de Beaufort. Il fortit, il harangua la populace

å







120 MEMOIRES joue par un micrable de la lie du Peuple qui le prenoir pour Mazarin.

Le 14. on arrêta, après de grandes conteflations, que l'on feroit le lendemain au matin lecture de ce procez verbai de la conference de Ruel, & des mêmes Articles dont on n'avoit pas voulu feulement entendre parler la veille.

Le 15. ce procez verbal & ces Articles furent lus, ce qui ne fe passa fans beaucoup de chaleur & de picoteries. On arrêta enfin de concevoir l'arrêt en ces termes.

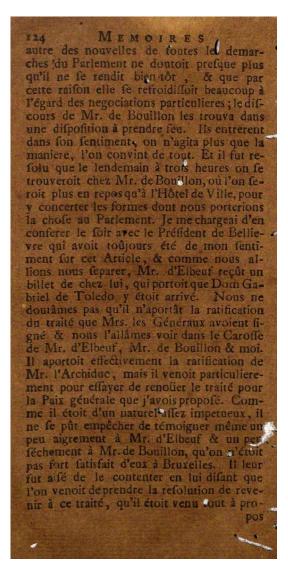
La Cour a accepté l'accommodement & le traité Elle a accordé que les Députez du Parlement retoutneront à St. Germain, pour faire inflance & obtenir la reformation de quelques Articles, scavoir de celui d'aller tenir un lit de justice a St. Germain: de celui qui défend l'affemblée des chambres, que Sa Maj-fté fera très-humblement fuppliée de permettre en certains cas : de celui qui permet les prêts, qui elt le plus dangereux de tous pour le public, à caule des confequences. Et les Députer y traiteront auffi des interêts de Mits. les Généranx & de ceux out le sont declarez pour le parti conjoinctement avec coux qu'il leur plaira de nommer, pour aller traiter particulierement en leur nom.

Le 16. Comme on lifoit cet arrêt, Machaut remarqua qu'au lieu de mettre, farçinstance & obtenir on avoit écrit faire instance d'obtenir, & il sourint que le sentiment de la Compagnie avoit été que les Députez fissent instance & obtinssent & nou pas qu'ils fissent instance d'obtenir.

DU CARDINAL DE RETZ. 211 Le premier Prétident, & le Préfident de Mêmes s'opiniâtrerent pour le contraire : la chaleur fut grande dans les esprits & comme on étoit fur le point de deliberer; Saintot Lieutenant des Ceremonies rendit au premier Préfident une Lettre de Mr. le Tellier qui lui temoignoit la fatisfaction que le Roi avoit du jour précedent, & qu'il lui envoyoit des passeports pour les Députez des Généraux. Cette petite pluye abarit le vent oui s'étoit élevé, & on ne parla pius de la question. Miron Conseiller & Député du Parlement de Rouen qui dés le 13. s'étoit plaint en forme au Parlement de ce qu'on avoit fait la Paix sans appeiler sa Compagnie & qui y étuit encore le 16 fut à peine écoûté. Le premier Préfident Ini dit fimplement que s'il avoit les memoires concernant les interêts de son corps, il pourroit aller à la conference. On le leva enfuite & les Députez partirent des l'après dinée, pour se rendre à Ruel. Je vais vous raconter ce qui se passa à l'Hôtel de Ville. Le foir du 16 ... Le bruit qu'il y eut dans le Palais le 13. Obligea le Parlement à faire garder les portes du Palais par les Compagnies Colonelles de la Ville qui étoient encore plus animées contre la Pais Mazarine, (c'eft ainsi qu'ils l'appel-loient,) que les Canailles; mais que l'on ne redoutoit pouftant pas tant, parce que l'on fcavoit qu'au moins les Bourgeois dont elles étoient composées ne vouloient pas le pillage. Celles que l'on establit ce jour la à la garde du Palais furent choifies du voifinage comme les plus intereffées à l'empêcher, & il le trouva, qu'elles étoient en effet

MEMOIRES 122 très dependantes de moi, parce que je les avois toujours ménagées comme étant fort proches de l'Archevêché : & qu'elles s'étoient en apparence attachées à Mr. de Champlastreux fils du premier Président, parce qu'il étoit leur Colonel. Ce rencontre m'étoit très fâcheux & faisoit qu'on auroit lieu de m'attribuer le desordre dont elles ménaçoient quelquefois, & que l'authorité que Mr. de Champlastreux y eut deu avoir par sa charge lui pourroit dorner par l'évenement l'honneur de l'obstacle qu'elles faisoient au mal. Cet embaras estrare & cruel, & c'est peut être un des plus grands, où je me sois trouvé. Ces gardes fi bien choisies furent dix fois sur le point d'insulter le Parlement & infulterent des Confeillers & des Préfidents en particulier. Ils ménacerent le Président de Thoré, sur le quai proche de l'horloge, de le jetter dans la riviere. Je ne dormois ni jour ni nuit en ce temps là pour empêcher le desordre. Le prémier Préfident & ses adherans prirent une telle audace de ce qu'il n'arrivoit point de mal, qu'ils en prirent même avantage contre nous, & picoterent pour ainsi dire les Généraux par des plaintes & par des reproches dans des moments où le peuple eut infailliblement dechiré malgré eux le Parlement, fi les Généraux eussent reparti affés haut pour se faire entendre du peuple. Le Préfident de Mêmes les riqua fur ce que les troupes n'avoient pas agiavec affer de vigeur, & Payen Confeiller de la Grande Chambre dit des Impertinences ridicules à Mr. de Bouillon, qui les souffrit avec

DU CARDINAL DE RETZ. 123 avec une moderation merveilleule, mais qui ne l'empêcha pas de faire une ferieuse reflexion & de me dire cu fortir du Palais, que j'en connoiffois mieux le terrein que lui. Il vint le soir à l'hôtel de Ville, & y fit à Mr. le Prince de Conty, & aux autres Généraux le discours dont voici la substance. " Je n'eusse jamais cteu ce que je vois du Parlement. 11 ne veut pas le 13, ouir feulement nommer la paix de Ruel, & il la reçoit le 17. à quelques articles près. Il fait partir le 16. fans limiter ny regler leur pouvoir, ces mêmes Députez qui ont figné la paix contre ses ordres. Ce n'est pas 2 2 affez, ils nous chargent d'opprobre parce 27 que nous nous plaignons de ce qu'il a traité sans nous, & parce qu'il a abandonné Mr. de Longueville & Mr. de Turenne, 21 C'eft peu, il ne tient qu'à nous de les laiffer étrangler; il faut qu'au hazard de nos vies nous sauvions la leur, & je conviens que la bonne conduite le veut, ce n'eft pas, Monfieur, dit-il, en fe tournant vers 99 moi, pour blamer ce que vous avez toûjours dit fur ce sujet, c'eft pour condamner ce que nous avons tobjours repondu. le conviens, Monfieur, continua t'il en s'adressant à Mr. le Prince de Conty, qu'il n'y a qu'à perir avec cette Compagnie. Si on la laisse en l'état où elle eft, je me rendrai à l'avis que Mr. le Coadjuten ouvrit dernierement chez moi & je fuis perfuadé que si V. A. differe à l'executer, , nous aurons dans deux jours une paix plus " honteuse & moins seure que la prémiere. Comme la Cour qui avoit de moment à 20-



DU CARDINAL DE RET2. 125 pos pour cela & que le lendemain il enverroit des effets. Il vint souper avec Madame de Bouillon qu'il avoit connu autrefois lors qu'elle étoit Dame du Palais de l'Infante, & il lui dit en confidence que l'Archiduc lui feroit obligé, fi elle pouvoit faire en forte que je receuffe dix mille pistoles que le Roi d'Éspagne l'avoit chargé de me donner de sa part. Mme. de Bouillon n'oublia rien pour me le perfuader, mais elle n'y réuffit pas. Jerm'en démélai avec beaucorp de respect, mais d'une maniere qui fit connoître aux Espagnols, que je ne prendrois pas ailément leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non par lui même en cette occasion, mais par l'habitude, qu'il me donna à prendre là même conduite dans des conjonctures où il eut été du bon sens de recevoir ce qu'on m'offroit; quand même je l'ensse du jetter dans la Riviere. Ce n'est pas toûjours jeu seur de refuser de plus grand que soi. Comme nous étions en conversation après souper dans le Cabinet de Mme. de Bouillon, Briquemant y entra avec un visage consterné. Il la tira à part, & ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, & en fe tournant vers Gabriel de Tolede, & vers moi; helass'ecriat'elle nous sommes perdus, Mr. de Turenne est abandonné. Le Courier entra au même instant qui nous conta succinctement la chose. Tous les Corps avoient été gagnez par l'argent de la Cour, & toutes les troupes lui avoient manqué, à la referve de deux ou trois Regiments. Mr. de Turenne avoit fait beaucoup que de n'estre point arrêté

MEMOIRES 126 rêté, & il s'étoit retiré lui cinq of fixiéme chez Madame la Landgrave de Heffe fa parente, & son amie., Mr. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle, & j'en fus prefque auffi touché que lui. Je ne sçais si je me trompai, mais il me parut que Dom Gabriel de Tolede n'en fut pas trop affligé; foit qu'il crut que nous n'en ferions que plus dependans de l'Espagne, soit que son humeur gaye & enjouée, l'emportât fur l'interêt de parti. Mr. de Bouillon penfa un demi quart d'heure après aux expédiens de reparer cela, & nous envoyames chercher le Préfident de Bellievre qui venoit de recevoir un billet de Mr. le Maréchal de de Villeroi, qui lui mandoit cette nouvelle. Ce billet portoit que le premier Préfident & le Président de Mêmes avoient dit, que si les affaires ne s'accommodoient pas, ils ne. retourneroient plus à Paris. Mr. de Bouillon qui en perdant sa principale confideration dans la perte de l'Armée de Mr. de Turenne, jugeoit bien que les esperances qu'il avoit conçues d'être l'arbitre du parti n'étoient plus fondées, revint tout à coup à la premiere disposition de porter les choses à l'extremité. Il prit fujet de ce billet du Maréchal de Villeroi, pour nous dire que nous pouvions juger par ce que le premier Préfident & le Président de Mêmes avoient dit. que ce que nous avions projetté la veille ne recevroit pas grande difficulté dans fon execution. Je reconnois de bonne foi que je manquai beaucoup en cet endroit de la présence d'esprit qui y étoit necessaire, car au lieu de me tenir couvert devant Dom Ga

DU CARDINAL DE RET2. 127 Gabriel de Tolede, & de me referver à m'ouvrir à Mr. de Bouillon, quand nous serions demeurez le Préfident de Bellievre & moi feuls avec lui; je lui repondis, que les choses étoient bien changées, & que la defertion de l'Armée de Mr. de Turenne faifoit que ce qui la veille étoit facile dans le Parlement, y feroit le lendemain impoffible & même ruineux. Je m'étendis sur cette matiere, & cette imprudence me jetta dans des embarras dont j'eus bien de la peine à me démêler. Dom Gabriel de Tolede qui avoit ordre de s'ouvrir avec moi s'en cacha au contraire avec foin, dés qu'il me vit changé sur la nouvelle de Mr. de Turenne, & il fit parmi les Généraux des Caballes qui me donnerent beaucoup de peine, comme je le dirai.

Mr. de Bouillon qui se sentoit, & qui ne pouvoit nier que ses délais n'euffent mis les affaires dans l'état où elles étoient, coula dans les commencements d'un discours qu'il adreffoit à Dom Gabriel, comme pour lui expliquer le passé, il coula dis-je que c'étoit au moins une espece de bonheur, que la nouvelle de la defertion des troupes de Mr. de Turenne fut arrivée avant que l'on eut executé ce que l'on avoit refolu de propofer au Parlemene: parce que, ajouta-t'il, le Parlement voyant que le fondement fur lequel on l'eut engagé lui eut manqué, auroit tourné tout à coup contre nous, au lieu que nous fommes en état de fonder de nouveau la proposition, & c'est surquoi nous avons, ce me semble, à déliberer. Ce raifounemont me parut d'abord faux, parce Qu'il

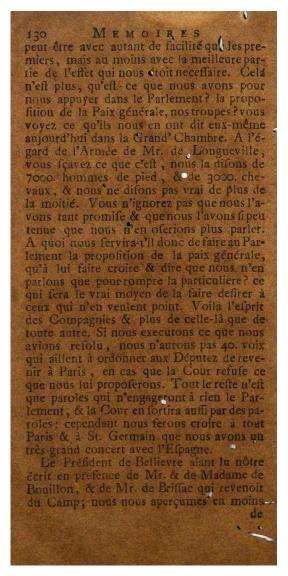
MEMOIRES

128

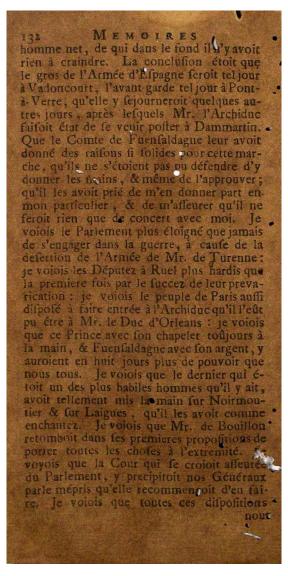
qu'il supposoit qu'il y eut une nour elle proposition à faire, ce qui étoit pourtant le fond de la question. Je n'ai jamais vû homme qui entendit cette figure comme Mr. de Bouillon. Il m'avoit fouvent dit, que le Comte Maurice avoit accoûtume de reprocher à Barnevelt, à qui il fit depuis trancher la tête, qu'il renverseroit la Hollande, en donnant toûjours le change aux Etats par la supposition vertaine de ce qui fajoit la question. J'en fis reflouvenir en riant Mr. de Bouillou au moment dont il s'agit, & je lui foùtins qu'il n'y avoit plus rien qui pût empécher le Parlement de faire la Paix; que tous les efforts par lesquels on prétendoit l'arrêter l'y précipiteroient & qu'il falloit deliberer fur ceprincipe. La contestation s'échauffant Mr. de Bellievre proposa d'écrire ce qui se diroit de part & d'autre. Voici ce que je lui dictai.

Je vous ai dit plusieurs fois que tonte Compagnie est Peuple & qu'ainfi tout y depend des instans, vous l'avez éprouvé peut - être plus de cent fois depuis deux mois, & si vous aviez affisté aux alsemblées du Parlement. vous l'auriez observé plus de mille. Ce que j'y ai remarqué de plus, est que les propositions n'y ont qu'une fleur & que telle qui y plaît fort aujourd'hui y déplaît demain à proportion. Ces raifons m'ont obligé julqu'ici à vous presser de ne pas manquer l'occafion de la declaration de Mr. de Turenne. pour engager le Parlement d'une maniere qui le puisse. Rien ne pouvoit produire cet effet que la proposition de la Paix générale, qui nous donnoit lieu de demeurer armez dans le temps de la négociation. Ouoi

DU CARDINAL DE RETZ. 120 Quoj que Dom Gabriel ne foit pas François, if scait affez nos manieres pour ne pas ignorer qu'une proposition de cette nature qui va à faire faire la paix à son Roi malgré fon confentement demande de grands préalables dans un Parlement, au moins quand on la veut porter jusques à l'effet. Quand on ne l'avance que pour amuser les auditeurs, ou pour donner un prétexte aux particuliers d'agis avec plus de liberté, comme nous le fimes dernierement, lorsque Dom Joseph de Illescas eut son audience du Parment, on la peut hazarder plus legerement. parce que le pis est qu'elle ne fasse point son effet. Mais quand on pense à le faire effectivement réuffir, & quand même on s'en veut fervir, en attendant qu'elle reuffiffe, à fixer une Compagnie; je mets en fait qu'il y a encore plus de peril à la manquer en la propofant legerement, qu'il n'y a d'avantage à l'emporter en la proposant à propos. Le seul nom de l'Armée de Weymar étoit capable d'éblouïr dès le premier jour le Parlement. Je vous le dis, vous eutes vos raifons de differer, je m'y suis soumis. Le nom & l'Armée de Mr. de Turenne l'eut encore apparemment emporté, il n'y a que trois ou quatre jours. Je vous le repetai, vous eutes vos confiderations pour attendre. Je les crois justes, je m'y fuis rendu. Vous revintes hier à mon sentiment, & je ne m'en départis pas, quoique je connusse que la propolition dont il s'agissoit avoit deja beaucoup perdu de fa fleur : mais je crus que nous l'aurions fait reüffir, si l'Armée de Mr. de Turenne ne lui cut pas manqué, non pas II. Partie. peut-

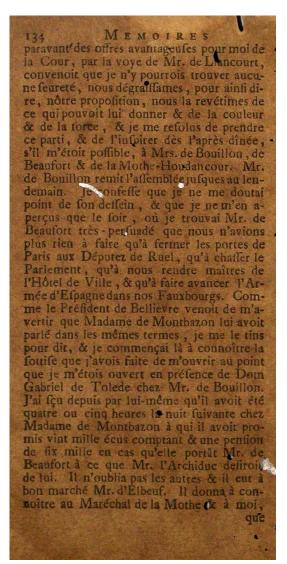


DI CARDINAL DE RETZ. 131 de tien, que Dom Gabriel qui y étoit auffi présent, n'avoit pas plus de connoissance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie. Il avoit d'ailleurs de l'efprit, de l'enjouement, de l'agrément, peutêtre même de la capacité : mais je n'ai gueres vu d'ignorance plus craffe, au moins par raport aux matieres dont il s'agiffoit. C'eft une grande faute que d'envoyer de tels Negociateurs. Il aous parut que Ma de Bouillon ne contesta nôtre écrit qu'autant qu'il fut necessaire pour faire voir à Dom Gabriel qu'il n'étoit pas de nôtre avis, & je n'en fuis pas en effet, me dit-il à l'oreille. Je vous en dirai demain la raison. Je trouvai en arrivant chez moi une lettre de Laigues, où il n'y avoit que deux ou trois lignes en lettres ordinaires & 17. pages de chiffre. Je paffai le refte de la nuit à la dechiffrer, & je ne rencontrai pas une fillabe qui ne me donnât une nouvelles douleur. La lettre étoit écrite de la main de Laigues, mais elle étoit en commun à lui & à Noirmoutier. La substance étoit, que nous avions eu tout le tort du monde de souhaiter que les Espagnols ne s'avancaffent pas dans le Royaume, que tous les Peuples étoient fi animez contre Mazarin & il bien intentionnez pour le parti & pour la défense de Paris, qu'ils venoient de toutes parts au devant d'eux. One nous ne devions point apprehender que our marche nous fit tort dans le public, que Mr. l'Archiduc étoit un faint, qui mourroit plutôt de dis mille morts, que de prendre des avantages desquels on ne feroit pas convenu. Que Mr. de Fuensaldagne étoit un 1 2 hom-

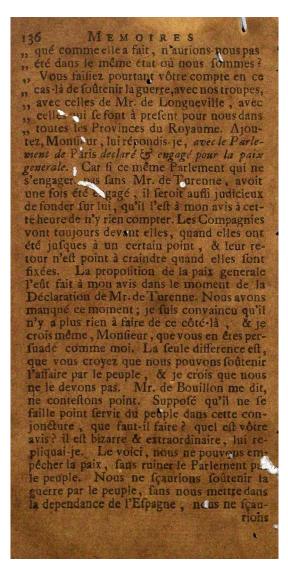


DU CARDINAL DE RETZ. 133 nous conduisoient à une sedition populaire qui étrangleroit le Parlement qui mettroit les Espagnols dans le Louvre, qui renverferoit peut-être l'Etat. Je voiois sur le tout que le credit que j'avois chez le peuple & par Mr. de Beaufort & par moi-même, & les noms de Noirmoutier & de Laigues qui avoient mon caractere, me donneroient le triffe & le funcste honneur de ces fameux explois, dans lesquels le premier soin du Comte de Fuensaldagne feroit de m'aneantir moimême.

le resolus d'aller communiquer ces penfées à mon Pere qui depuis plus de vint ans étoit retiré dans l'Oratoire & qui n'avoit jamais voulu entendre parler de mes intrigues. Il me vint une pensée de contribuer sous main par tout ce qui seroit en moi, à la paix', pour affeurer l'Etat qui me paroiffoit fur le panchant de fa ruine, & de m'y opposer en apparence pour me maintenir avec le Peuple, & pour demeurer toujours à la têre d'un parti non armé, que je pourrois armer & ne pas armer dans la fuite, felon les occasions. Cette imagination, quoi que non digerée, tomba d'abord dans l'esprit de mon Pere qui étoit naturellement fort moderé, & cela commenca à me faire croire qu'elle n'étoit pas fi extreme qu'elle me l'avoit paru d'abord. Après l'avoir discutée elle ne nous parut pas même fi hazardenfe à beaucoup près, & je me reflouvins de ce que j'avois observé quelquefois ; que tout ce qui paroit bazardeux & ne l'est pas, est prefaue toùjours sage. Ce qui me confirma encore fut que moniPere qui avoit reçu deux joursau-Dara-

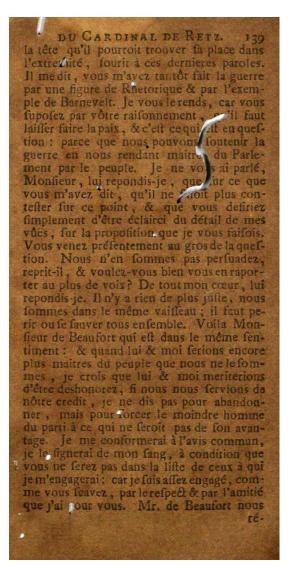


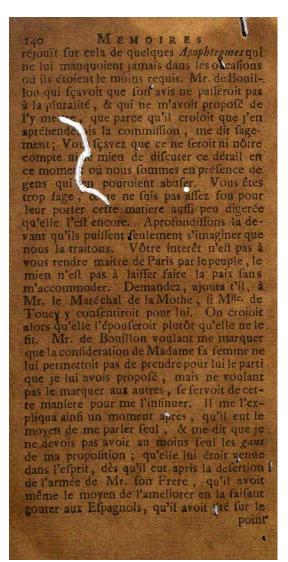
DU CARDINAL DE RETZ. 135 que le Catholicon d'Espagne n'avoit pas été épargné dans les drogues qui se debiterent dans cette conversation. Tout le monde m'y parut perfuadé, que la defertion des troupes de Mr. de Turenne ne nous laissoit plus de choix pour le parti qu'il y avoit à prendre, & que l'unique étoit de se rendre, par le moyen du peuple, les maîtres du Par-lement & de l'Hôtel de Ville. Je vousennuverois, fi je rebattois ici les raifons que j'alleguai contre ce fentiment. Mr. le Bouil-Ion aiant perdu l'Armée d'Aller agne, & par confequent ne se voiant plus aflez confiderable pour tirer de grands avantages du côté de la Cour, ne craignoit plus de s'engager pleinement avec l'Espagne. Il ne voulut point concevoir ce que je difois, mais j'emportai Mrs. de Beaufort & de la Mothe, ausquels je fis comprendre qu'ils ne trouveroient pas une bonne place dans le parti qui seroit reduit dans quinze jours à dependre du Confeil d'Espagne. Le Maréchal de la Mothe n'eut aucune peine de se rendre à mon sentiment: mais comme il scavoit que Dom Francisco Pizarro étoit parti la veille pour aller trouver Mr. de Longueville avec qui il étoit intimement lié ; il ne s'expliquoit pas tout à fait decilivement. Mr. de Beaufort ne balanca pas, quoique je reconnusse à mille choses, qu'il avoit été bien cathechilé par Madame de Montbazon, dont re remarquois de certaines expressions toutes épicées. Mr. de Bouillon me dit avec émotion : "mais fi nous euffions ravagé le Parlement, (& vous le vouliez dernierement,) & que l'Armée d'Allemagne nous eut manqué

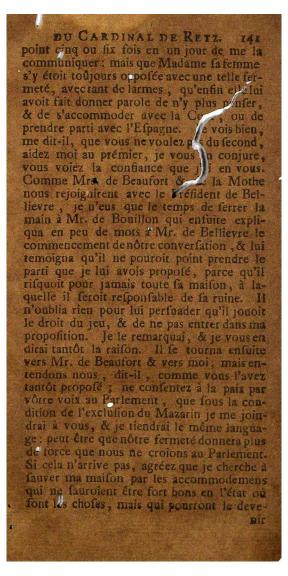


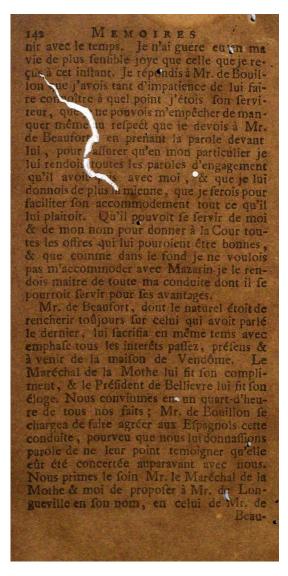
DU CARDINAL DE RETZ. 127 rions avoir la paix avec St. Germain que nous ne confentions à voir le Mazarin dans le Ministere. Mr. de Bouillon qui, avec la phisionomie d'un beuf, avoit la perspicacité d'une aigle, ne me laissa pas achever. Je vous entends, me dit-il, vous voul z laisfer faire la paix & vous voulez en n eme temps n'en pas être. Je veux faire plut, lui repondis-je, car je m'y veux opposer mais de ma voix seulement, & de celle des gins qui voudront bien hazarder la même chele. Jevous entends encore, reprit Mr. d Douillon, voila une grande & belle pensée. Elle vous convient, elle peut même convenir à Mr. de Beaufort, mais elle ne convient qu'à vous deux. Si elle ne convenoit qu'à nous deux, lui repartis-je, je me couperois plûtôt la langue que de la proposer. Si vous voulez jouer le même personnage que nous, & fi vous ne croyez pas le devoir; celui que nous jouerons ne vous conviendra pas moins, parce que vous vous en pourez-très bien accommoder. Je fuis perfuadé que ceux qui perfifteront à demander pour condition de l'accommodement l'exclusion du Mazarin, demeureront les maîtres du peuple encore affez long-temps, pour profiter de l'occasion que la fortune fait toujours naître dans des temps qui ne fost pas encore remis & alleurez. Qui peut jouer ce rôlle avec plus de dignité que vous, Monsieur, & par vôtre reputation & par vôtre capacité? Nous avons déja la faveur des peuples, Mr. de Beaufort & moi : vous l'anrez demain comme nous par une declaration de cette nature. Nous ferons legardez comme les seuls sur qui l'ef-15 Pc-

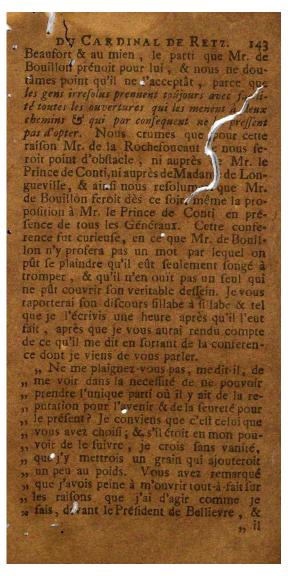
138 MEMOIRES perance publique se pourra fonder : toutes les fautes du Ministre nous tourniront à compte : nôtre confideration en fauvera quelques-unes au public ? & les Espagnols en auront une très-grande pour nous. Le Cardinal no pourra s'empêcher de nous en donner, parc que la pente qu'il a toujours à négocier, f ra qu'il ne pourra s'empêcher de nous reche cher. Tous ces avantages ne me persua ent pas que ce parti que je vous propole, but fort bon : j'en vois tous les inconvenients, y je n'ignore pas, que dans le cas des accidens, auxquels j'avoue qu'il faut s'abandonner en fuivant ce chemin-là, nous ne puiffions trouver des abîmes. Mais, à mon opinion, il eft ne cellaire de le hazarder, quand on est affeuré de rencontrer encore plus de precipices dans les voyes ordinaires. Nous n'avons déja que trop rebattu les accidens inevitables dans la guerre ; & ne voyonsnous pas d'un clin d'œil ceux de la paix, fous un Ministre outragé & dont le retablifsement parfait ne dépendra que de nôtre mine ? Ces confiderations me font croire que ce parti convient à vous tous, pour le moins aussi justement qu'à moi : mais je maintiens que quandil ne vous conviendroit pas le prendre, il vous convient toujours que je le prenne : parce qu'il facilitera vôtre accommodement; en vous donnant plus de temps pour le traiter avant que la paix fe conclue. Quand elle fera conclue, on tiendra le Mazarin en état d'avoir plus d'égard pour ceux dont il pourra apprehender la reünion avec moi. Mr. de Bouillon, qui avoit toûjqurs dans

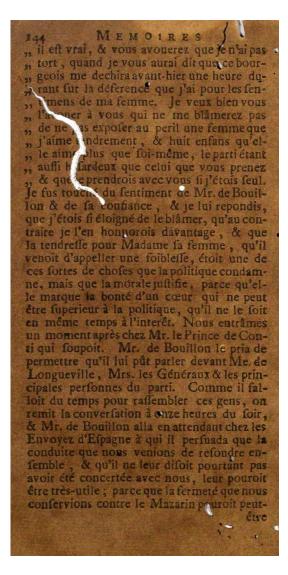












DU CARDINAL DE RETZ. 145 être rompre la paix, & auffi parce que supole même qu'elle fe fit, ils pouroient tobjours tirer dans la fuite un grand avantage du personage que j'avois resolu de jouer. Il affaifona ceci de tout ce qui les pouvoit per luader que l'accommodement de Mr. d'Libeuf avec St. Germain leur étoit for von ; cet accommodement les dechargeart d'un homme qui leur coûteroit de l'arger? & qui leur feroit fort inutile. Il ajouta que e fien par-ticulier, suposé même qu'il le st, dont il doutoit fort, leur pouvoit être utile, parce que le peu de foi du Ourdinal Mazarin lui donnoit lieu par avance de garder avec eux fes anciennes mefures; qu'il n'y avoit aucune seureté en tout ce qu'ils negocieroient avec Mr. le Prince de Contigui n'étoit qu'une girouette; qu'il n'y en avoit qu'une mediocre en Mr. de Longueville qui traitoit tobjours avec les deux partis; que Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Briffac, & de Vitri ne se separeroient pas de moi, & qu'ainfi la penfée de se rendre maîtres du Parlement étoit devenue impraticable par l'oppofition que j'y avois. Ces confiderations jointes à l'ordre que les Envoyez avoient de se raporter en tout au sentiment de Mr. de Bouillon, les obligerent de donner les mains à tout ce qu'il voulut. Il n'eut pas plus de peine de perfuader à fon retour à l'Hôtel de Ville Mrs. les Généraux, qui furent charmez d'un parti qui leur feroit faire tous les matins les braves au Parlement, & qui leur laifferoit la liberté de traiter tous les soirs avec la Cour. Ce que je trouvai de plus habile dans fon difcours ell qu'il y mêla des . II. Earlie. K Cire

MEMOIRES 146 circonftances dont les divers tours qu'il leur pouroit donner en cas de besoin, ôteroient, quand il seroit nécessaire, toute confiance au mauvais nfage que lon en pouroit faire du côté des Espagnols & du côté de la Cour. Tom le monde sortit content de cette conference qui ne dura pas plus d'une heure & demie. Mr. le Prince de Conti nous affeura même one Mr. de Longueville l'agréoit au dernier point. Je retournai avec Mr. de Bouillon chez lui, & je trouvai les Envoyez d'Espagne qui l'y attendoient. J'apercus aitement & à levre manieres & à leurs paroles que Mr. de Bouillon leur avoit fait valoir & pour lui & pour moi la refolution que j'avois prise de ne me pas accommoder. auffi me firerent-ils toutes les honnétetez & toutes les offres imaginables. Nous convinfmes de tous nos faits, ce qui fut bien ailé, parce qu'ils aprouvoient tout ce que Mr. de Bouillon propofoit. Il leur fit un pont d'or, pour retirer leurs troupes avec bienseance, & fans qu'il parût qu'ils le fiflent par néceffité. Il leur fit gouter tout ce que les occafions lui pouroient infpirer de leur propofer ; il prit vingt dates differentes & quelques fois même contraires, pour les pouvoir appliquer dans la fuite comme il le jugeroit à propos. Je lui dis, auffi-tot qu'ils furent fortis, que je n'avois jamais veu personne qui fût li éloquent que lui pour persuader aux gens, que les fieures quartes leur étoient bonnes. Le maiheur eft, me repondit-il, qu'il fant pour cette fois que je me le perfuade auffi à moi même. Comme je fus retourné chez moi, je trouvai Varicarville qui venoit

DU CARDINAL DE RETZ. 147 de Rouen de la part de Mr. de Longueville. Je croi esre obligé devous faire excufe ici. de ce que vous rendant compte de la guerre civile, je n'ai encore touché que legerement un des principaux actes qui fe joua ou plutôt qui se dût jouer on Normandie. Je n'ai fait état dès le commencement de cet Ouvrage, que de ce que j'ai veu moi-même. Mais puis que je trouve en cet endroit Varicarville, qui a été à mon sens le gentilhomme le plus veritable du Royaume; je crois vous devoir faire un reçit fuccinct de ce qui se passa de ce coté-là, depuis le 20. Janvier, que Mr. de Longueville partit de Paris pour y aller. Vous avez veu que le Parlement & la

Ville de Rouen se declarerent pour lui. Mrs. de Matignon & de Beuvron firent de même avec tout le Corps de la Nobleffe. Les Chateaux & Villes de Dieppe & de Caen étoient en fa disposition : Lizieux le suivit avec fon Evêque, & tous les peuples paffionnez pour lui contribuerent avec joye à la cause commune. Tous les deniers du Roi furent faifis dans toutes les Receptes. On fit des levées infqu'au nombre, à ce qu'on publicit, de 7000. hommes de pied & de 3000. chevanz, mais dans la verité ces levées n'alloient qu'au nombre de 4000, hommes de pied & de 1500. chevaux. Le Comte d'Harcourt que le Roi y envoya avec un petit Camp volant, tint toutes ces villes, toutes ces troupes & tous ces peuples en haleine, & les refferra presque tobjours dans les murailles de Rouen. L'unique exploict qu'ils firent à la campagne fut la prise de Harfleur, pla-K 2 ce

MEMOIRES 848 ce non tenable, & de deux ou trois petits Châteaux qui ne furent point défendus. Varicarville qui étoit mon ami & qui me parloit confidemment,n'attribuoit cette pauvre & miferable conduite ni au defaut de cœur de Mr.de Longueville, qui étoit très-bon foldat, ni meme au defaut d'experience ; quoi qu'il ne fût pas Capitaine. Il en accufoit uniquement fon incertitude naturelle, qui lui faisoit avoir cone tinuellement des ménagemens. Antonuille qui commandoit sa Compagnie des gendarmes, étoit son negociateur en tire d'office, & j'avois été averti de St. Germain par Madame de Lesdiguieres que dès le second mois de la guerre, il avoit fait un voyage fecret à St. Germain. Cependant comme je connoiffois Mr. de Longueville pour un esprit qui ne se pouvoit empêcher de traitailler, dans le temps mêmes où il avoit le moins d'intention de s'accommoder, je ne fus pas émeu de cet avis; d'autant moins que Varicarville à qui j'en écrivis, me manda que je devois connoître le terrain qui n'étoit jamais ferme : mais que je ferois informé à point nommé, lors qu'il s'amoliroit davantage.

Dès que je connus que Paris penchoit à la paix au point de nous y emporter nousmêmes; je crus être obligé de le faire fçavoir à Mr. de Longueville, en quoi Varicarville foûtenoit que j'avois fait une faute, parce qu'il difoit à Mr. de Longueville même, qu'il fatoit que fes amis le traitaffent comme un malade & le ferviffent en beaucoup de chofes fans lui. Je ne crus pas devoir ufer de cette liberté dans une conjoncture où les constetemps du Parlement pouvoient faire

UII

DU CARDINAL DE RETZ. 149 une paix fourrée à tous les quarts-d'heure, à je m'imaginai que je remedierois à tous les inconveniens, où je voiois bien qu'un avis de cette nature pouroit jetter un esprit auffi vacillant que celui de Mr. de Longueville. l'avertis Varicarville de le tenir de prês, afin de s'empêcher au moins de faire de mechans traitez particuliers : mais ie me trompai en ce point, parce que Mr. de Longueville avoit autant de facilité à croire Antonville dans la fin des affaires, qu'il en avoit à croire Varicarville dans les commencemens. Le prémier le portoit continuellement dans les sentiments de la Cour & le fecond qui aimoit la personne du Duc, & qui le vouloit faire voir à l'égard des Ministres avec dignité, l'engageoit dans les occasions qui pouvoient flater un cœur où tout étoit bon, & un esprit où rien n'étoit mauvais que le defaut de fermeté. Il y avoit fix femaines qu'il étoit dans la guerre civile, quand je lui donnai l'avis dont je vous ai parlé. Je vis par la reponce de Varicarville, qu'Antonville étoit fur le point de servir son quartier, il fit quelque temps après un voyage à St. Germain comme je l'ai dit, & Varicarville m'affura depuis qu'il n'y trouva ni fon compte ni celui de son Maître, ce qui obligea Mr. de Longueville de reprende la grande voye & de se fervir de l'occasion de la conference de Ruel pour entrer dans un traité. Comme il-n'approuvoit pas mes penfées fur tout le détail dont il lui avoit tolijours fait part; il m'envoya Varicarville pour me faire agréer les fiennes, sous pretexte de me faire sçavoir les tratives que Dom Françisco Pe-Ka 3200

MEMOIRES

110

zarro lui étoit allé faire de la part de l'Archiduc. Nous connumes Mr. de Bouilton & moi, que le gentilhomme que nous venions de depêcher à Rouen, y donneroit la plus agreable nou velle à Mr. de Longueville, en lui aprenant que l'on ne prétendoit plus le contraindre fur la matiere des traitez. Varicarville qui étoit un des hommes de France des plus fermes, me temoigna même de l'impatience que l'on obtint des paffeports pour Antonville, Oftiné par Mr. de Longueville à la conference : tant il étoit persuadé que son Maître feroit autant de foiblesses qu'il demeureroit de momens dans un parti, qu'il n'avoit pas la force de sontenir. Je reviens à ce qui se passa & au Parlement & à la conference.

Je vous ai dit que les Députez retournerent à Ruel le 16. Mars, ils allerent le lendemain à St. Germain où la feconde conference fe devoit tenir à la Chancelerie. Ils ne manquerent pas de lire d'abord les propofitions que ceux du parti avoient faites, avec un empressement merveilleux pour leurs interêts particuliers : propositions que Mrs. les Généraux qui ne s'y étoient pas oublié, avoient toûjours flipulé ne devoir être faites qu'après que les interêts du Parlement feroient ajustez.

Le Premier Préfident fit tout le contraire fous prétexte de leur temoigner que leurs interêts étoient plus chers à la Compagnie que les fiens propres, mais dans la verité pour les decrier dans le public. Je l'avois prevû & j'avois infifté par cette confideration, qu'ils ne donnaffent leurs memoires

qu'a-

DU CARDINAL DE RETZ. ITI qu'après que l'on seroit demeure d'accord des articles dont le Parlement demandoit la reformation: mais le Premier Préfident les enchanta tellement, que los qu'on font que Mrs. les Généraux le Villoient entendre sur leurs interêts, il n'y eut pas un Officier dans l'Armée qui ne crût être en droit de s'adreffer au Premier Président pour ses prétentions. Mr. de Bouillon m'avoua qu'il n'avoit pas affez pefé cet inconvenient qui jetta un grand air de ridicule fur tout le parti. le fis des efforts inconcevables pour obliger Mr. de Beaufort & Mr. de la Mothe à ne pas donner dans le panneau. L'un & l'autre me l'avoient promis, mais le Premier Préfident & Viole gagnerent le fecond par des esperances frivoles. Mr. de Vendôme envoya en forme sa malediction à fon fils, s'il n'obtenoit au moins la Surintendance des Mers qui lui avoit été promise par la Regence pour recompense du Gouvernement de Bretagne. Les plus definteressez s'imaginerent qu'ils seroient les duppes des autres s'ils ne se mettoient auffi fur les rangs. Mr. de Retz qui sçut que son voisin Mr. de la Trimouille y étoit pour le Comté de Rouffillon, & qu'il avoit même envie d'y être pour le Royaume de Naples, ne m'a pas encore pardonné de ce que je n'entrepris pas de lui faire rendre la Generalité des gueres. Enfin je ne trouvai que Mr. de Briffac qui voulut bien ne point entrer en prétention. Encore Matha qui n'avoit gueres de cervelle, lui dit-il qu'il se faisoit tort: sur quoi de Briffac fe mit dans l'esprit qu'il le falloit reparer par un emploi tel que vous verrez dans K4 la

152 MEMOIRES la suite. Toutes ces demarches me firent resoudre à me tirer du pair, & à ma servir de l'occasion de la declaration que Mr. le Prince de Corri fit faire au Parlement; qu'il avoit nomm' pour son Député à la conference le Comte de Maure pour y faire une pareille declaration en mon nom le méme jour. Cefut le 19. Mars. Je suppliai la Compagnie par cette declaration, de ne me comprendre en rien de tout ce qui pourroit regarder directement ou indirectement aucun interêt. Ce pas auquel je fus forcé, pour n'être pas chargé dans le public de la glislade de Mr. de Beaufort, joint au mauvais effet que cette puée de prétentions ridicules y avoit produit, avança de quelques jours la proposition que les Généraux n'avoient resolu de faire contre Mazarin que dans les momens où ils jugeoient qu'elle leur pourroit servir à donner chaleur, par la crainte qui lui étoit fort naturelle, aux négociations qu'ils avoit par differens canaur avec chaun d'eux. Mr. de Bouillon nous affembla le même soir du 19. chez le Prince de Conti, & fit resoudre que ce Prince luimême diroit le lendemain au Parlement, qu'il n'avoit donné ni lui ni les autres Généraux les memoires de leurs prétentions, que par la necessité où ils s'étoient trouvé de chercher leurs seuretez, en cas que le Cardinal Mazarin demeurat dans le Ministére; mais qu'il proteftoit & en fon nom & en celui de toutes les personnes de qualité qui étoient entrées dans le parti, qu'auffi-tôt qu'il en seroit exclus, ils renonceroient à toutes fortes d'intrigues sans exception.

DU CARDINAL DE RETZ 113 Le 20. cette déclaration se fit en beaux termes. Je fus persuadé que fi la déclaration eut été faite avant que les Généraux & les fubalternes euffent fait écrorre cette fourmiliere de prétentions, somme il avoit été concerté entre Mr. de Bouillon & moi ;elle auroit sauvé plus de reputation au parti & donné plus d'apprehension à la Cour, que je ne m'étois imaginé Car Paris & St. Germain eussent eu lieu de croire que la resolution prise par les Généraux, de parler pour leurs interêts & d'envoyer des Députez pour en traiter, n'étoit que la fuite du deffein qu'ils avoient formé de facrifier ces mêmes interêts à l'exclusion du Ministre. Cette faute est la plus grande à mon sens que Mr. de Bouillon eut jamais faite, il la rejettoit fur la précipitation que Mr. d'Elbeuf avoit eije de mettre fes memoires entre les mains du Premier Préfident, mais Mr. de Bouillon étoit toujours la premiere cause de cette faute, parce qu'il avoit le premier lâché la main à cette conduite. Celui qui dans les grandes affaires donne lieu au manquement des autres est sonvent plus coupable qu'eux. Voila donc une grande faute de Mr. de Bouillon.

Voici une des plus fignalées fottifes que j'aye jamais fait. J'ai dit que Mr. de Bouillon avoit promis dux E <u>v</u> de l'Archiduc un pont d'or pour fe retirer en leur païs, en cas que nous fiffions la paix. Ces Envoyez qui n'entendoient parler que de députation & de conference, ne laifloient pas, à travers toute la confiance qu'ils avoient en Mr. de Bouillon, de me fommer de temps en temps de la parole que je leur avois donnée, de ne

les

MEMOIRES

les pas la Ter surprendre. J'avois de mapart une raison particuliere pour cela, butte mon engagement par l'amitie que l'avois pour Noirmoutier & pour Laigues, qui auroient trouvé mauvais que je n'eusse pas aprouvé leurs railons pour me faire confentir à l'aproche des Espagnols. Mais comme cet engagement ne me paroiffoit plus honnête en l'état où étoient les affaires, je n'oubliai rien pour faire que Mr. de Bouillon trouvât bon que nous ne differaffions pas devantage à leur faire ce pont d'or, duquel il s'étoit ouvert à moi. Il remettoit de jour à autre, parce que négociant comme il faisoit avec la Cour. par l'entremise de Mr. le Prince, pour la recompense de Sedan, il lui étoit très bon que l'Armée d'Espagne ne se retirât pas encore. Sa probité & mes raifons l'emporterent, après quelques jours de delais, sur son interêt. Je dépêchai un Courier à Noirmoutier, nous parlàmes decifivement aux Envoyez de l'Archiduc, nous leur fimes voir que la paix se pouvoit faire en un quart d'heure, & que Mr. le Prince pourroit être à portée de leur Armée en quatre jours; que celle de Mr. de Turenne s'avancoit sous le commandement d'Erlac, dependant en tout & par tout du Cardinal. Mr. de Bouillon acheva de construire dans cette converfation le pont d'or qu'il leur avoit promis. I) leur dit que son sentiment étoit qu'ils rempliffent un blanc de l'Archiduc, qu'es en fissent une lettre de lui à Mr. le Prince de Conti, par laquelle il lui mandât, que pour faire voir qu'il n'étoit entré en France que pour procurer à la Chrétienté la paix gé-

DU CARDINAL DE RETT. 155 nérale, & non pas pour profiter de la divifion qui ctoit dans le Royaumy, il offroit d'en retirer ses troupes dès le rioment qu'il auroit plu au Roi de nor mer un lieu d'afsemblée pour la paix, /2 des Députez pour en traiter. Cette proposition qui en général ne pouvoit plus avoir d'effet solide dans la conjoncture, étoit affez d'usage pour ce que Mr. de Bouillon s'y proposoit, & il n'y avoit pas lieu de douter que la Cour, qui verroit aisement que dans le fond de la chofe cette offre ne pourroit plus aller à rien qu'autant qu'il lui plairoit, n'y donnât les mains au moins en apparence, & en même temps un prétexte honnête aux Espagnols pour se retirer sans déchet de leur reputation. Le Bernardin ne fut pas si satisfait de ce pont d'or, qu'il ne me dît après en particulier, qu'il en eût beaucoup mieux aime un de bois sur la Marne ou sur la Seine. Ils donnerent toutefois les uns & les autres à tout ce que Mr. de Bouillon defira d'eux, parce que leur ordre le portoit. & ils écrivirent sans contradiction la lettre que je leur dictai. Mr. le Prince de Conti qui étoit indisposé, me chargea d'aller de fa part au Parlement faire le raport de cette prétendue lettre, que les Envoyez de l'Archiduc lui porterent en grande ceremonie. Je fus affez innocent pour recevoir cette commission, qui donnoit lieu à mes ennemis de merfaire paffer pour un homme tout-à-fait concerté avec l'Espagne dans le moment que j'en refufois toutes les offres qu'elle me faifoit pour mes avantages particuliers, & que je lui rombois toutes les mesures, pour ne point blef.

bleffer le veritable interêt de l'Etat. Il n'y a jamais eu c bétife plus completer Mr. de Bouillon en cut fâché pour l'amour de moi, quoi qu'il y no vât affez fon compte. Cependant je la repa si en quelque maniere de concert avec lui, en ajoutant au raport que je fis dans le Parlement le 22. qu'en cas que l'Archiduc ne tint pas exactement ce qu'il promettoit, Mr. le Prince de Conti & Mrs. le Généraux m'avoient chargé d'affeurer la Compagnie, qu'ils joindroient fans delai & fans condition toutes leurs troupes à celles du Roi.

MENOIRES

110

l'ai dit qu'il convenoit affez à Mr. de Bouillon que cette proposition eut éte faite par moi, parce que le Cardinal qui me croioit tout-à-fait contraire à la paix, voiant que l'en avois pris la commission presque en même temps que le Comte de Maure avoit porté à la conference celle de son exclusion : ne douta point que ce ne fût une partie que j'eusse liée. Il l'apprehenda plus qu'il me devoit. Il fit reponse aux Députez du Parlement & ceux-ci la firent à la conference d'une maniere qui marqua que le Cardinal en avoit pris l'alarme. Comme ses frayeurs ne guerificient d'ordinaire que par la négociation qu'il aimoit fort ; il donna plus de jour à celle que Mr. le Prince javoit entamée pour Mr. de Bouillon, parce qu'il le ernt de concert avec moi dans la demarche que je venois de faire au Parlement. Orand il vit qu'elle n'avoit point de suite, il crut que nous avions manqué nôtre coup, & que la Compagnie n'ayant pas pris feu comme nous l'avions voulu, il n'avoit qu'à nous anffer

DU CARDINAL DE REIT 1177 pouffer. Mr. le Prince qui étoit sien intentionné pour l'accommodement de Mr. de Bouillon & de Mr. de Turenn, manda au premier par un billet qu'" avoit trouvé le Cardinal change absolutions for fujet du soir au matin. Nous en conçumes fort aisement la raison Mr. de Bouillon & moi. & nous resolumes de donner au Mazarin ce que Mr. de Bouillon appelloit un chaussepied, c'est à-dire, de l'attaquer encore personnellement, ce qui le mettroit au desefpoir dans un temps où le bon sens lui eut på donner affez d'insensibilité pour ces tentatives, qui au fond ne lui faisoient pas grand mal : mais elles nous étoient bonnes à Mr. de Bouillon & à moi, quoi qu'en differentes manieres. Mr. de Bouillon crojoit qu'on en avanceroit toutes les négociations, & il étoit de mon interêt de me signaler contre la personne du Mazarin à la veille de la conclusion d'un traité qui donneroit pout are la paix à tout le monde hors à moi. Nous travaillames donc fur ce fondement Mr. de Bouillon & moi avec tant de fuccez, que nons obligeames Mr. le Prince de Conti qui n'en avoit aucune envie, de proposer au Parlement d'ordonner à ses Députez qu'ils se joignissent au, Comte de Maure touchant l'expulsion du Mazarin. Mr. le Prince de Conti fit cette proposition le 27. & comme nous avions eu deux ou trois jour pour tourner les esprits, il passa de quatre vingt-deux voix contre quarante, que l'on manderoit le même jour aux Députez, d'infifter (j'ajoutai en opinant) & perfilter; en quoi je ne fus suivi que de vingt-cinq voix & je n'en fus pas furpris. Vous

1,8² MEMOIRES Vous avez vû les raisons que j'avois de me difinguer sur cette matiere.

J'avois fulli à me décréditer dans le peuple & à pair pour Mazarin, parce que le 3. Mars j'avois empêché que l'on ne maifacrât le Premier Préfident; & parce que le 23. & le 24. je m'étois opposé à la vente de la Bibliotheque du Cardinal. le me remis en honneur dans la fale du Palais & parmi les emportez du Parlement, en pronant fortement contre le Comte de Grancei qui avoit été affez infolent pour piller une maison de Mr. Coulon ; pen intiffant' le 24. que l'on donnât permiffion au Prince d'Harcourt de prendre les deniers Royaux dans les Recettes de Picardie; en pestant le 25. contre une tréve qu'il étoit ridicule de refuser dans le temps d'une conference, & en m'opposant le 20. à celle que l'on fit, quoi que je sceuffe que la paix étoit faire. Je reviens à la conference de St. Germain.

Vous avez vû que les Députez la commencerent négligemment par les députations particulieres. La Cour les entretint fecretement par des negociations fecretes avec les plus confiderables, julques à ce que fe voyant affeurée de la paix, elle en éluda la meilleure partie par une reponfe habile. Elle diffingua fes prétentions fons le titre de celles de ja/tice & de celles de grace : elle expliqua cette diffinction à fa mode ; & comme le Premiet Préfident & le Préfident de Métmes s'entendoient avec elle contre les Députez des Généraux, quoi qu'ils fiffent mine de les appuyer; elle en fut quitte à bon marché, & il ne lui en coûta prefque, rien de DU CARDINAL DE RETA. 5-159 comptant, il n'y eut que des par les que le Mazarin comptoit pour rien. Le sardinal fe faifoit un grand merite, de ce qu'il avoit fait évanoaïr (c'étoient fes terme 1 avec un peu de poudre d'alchimie cette nuée de prétentions: mais vous verrez par la fuite qu'il eût fait fagement d'y mêler un peu d'or.

La Cour fortit encore plus aifement de la propofition faite par l'Archiduc fur le fejet de la paix générale. Elle répondit qu'elle l'acceptoit avec joye, & elle envoya dès le jour même IAr. de Brienne au Nonce & à l'Ambaffadeur de Venife, pour conferer avec eux comme Mediateurs, de la maniere de la traiter.

Pour ce qui regardoit l'exclusion du Mazarin que le Comte de Maure demanda d'abord, que Mr. de Britsac pressa de Creei Déparez des Généraux & sur laquelle les Députez du Parlement infisterent de nouveau, au moins en apparence, comme il leur avoir été ordonné par leurs Compagnies; la Reine, Mr. e Duc d'Orleans, & Mr. le Prince déclarerent qu'ils n'y confentiroient jamais.

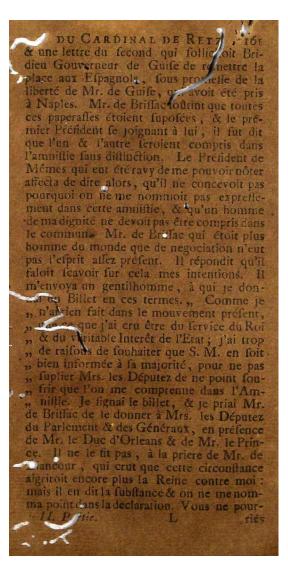
L'on contesta quelque temps touchant les interêts du Parlement de Rouen qui avoit encore ses Députez à la conference, avec Antonville Député de Mr. de Longueville, mais enfin l'on convint.

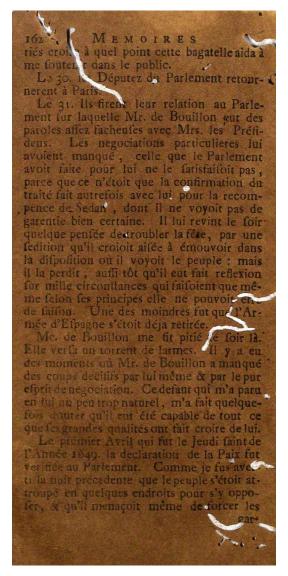
On n'eut presque point de difficulté sur les articles dont le Parlement de Paris avoit demandé la reformation, la Reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à St. Germain, elle consentit que le défense au Parlement

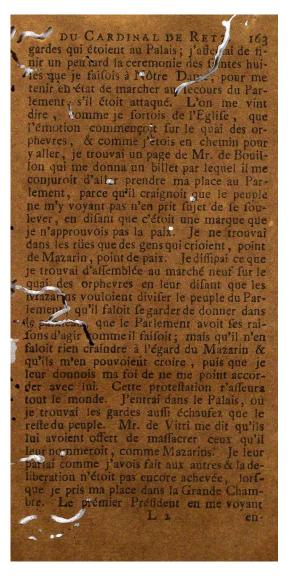
de

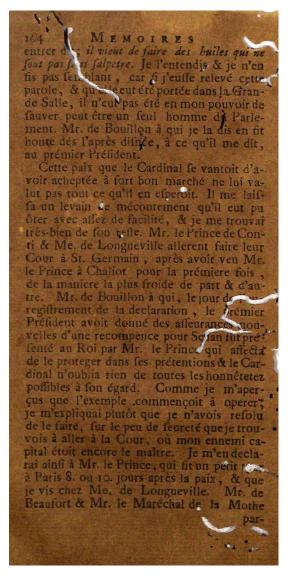
166. M E M O I R E S de s'all, ubler le refte de l'année 1649. ne fût pas în ferée dans la declaration; à condition que : Députez en donnafient leur parole, fur cen que la Reine leur donneroit aufi, que telles e telles declarations accordées ci-devant feroient inviolablement obfervées. La Cour promit de ne point preffer la reftitution de la Baftille, & elle s'engagea même de parole à la laiffer entre les mains de Louviere fils de Mr. de Brouffel, qui y fut établi Gouverneur par le Parlement, lors qu'elle fut prife par Mr. d'Elbeuf.

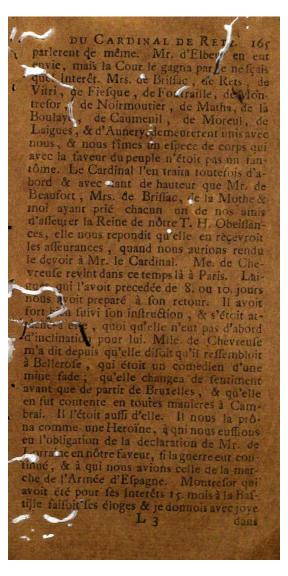
L'amnistie fut accordée dans tous les termes que l'on demandoit. On y comprit expressement Mrs. les Princes de Conti, de Longueville, de Beaufort, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lilebonne, de Bouillon, de Turenne, de Briflac, de Duras, de Matignon, de Beuvron, de Noirmoutier. de Sevigny, de la Tremouille, de la Rechefoucaut, de Rets, d'Effiffac, de Montrefor, de Matha, de St. Germain, d'Acton, de Sauvebeuf, de St. Ibal, de Lauretat, de Laigues, de Chavagnac, de Chaumont, de Baumefnil, de Cugnac, de Crecy, d'Allici, & de Bauvre. Il yeut quelque difficulté pouchant Noirmoutier & Laigues, la Cour aiant affecté de leur vouloir donner une abolition, comme étant plus criminels que les autres, parce qu'ils étoient encore publiquement dans l'Armée d'Espagne. Mr. leChancelier même fit voir aux Députez du Parlement un ordre par lequel le prémier ordonnoit comme Lieutenant Géner ral de l'Armée du Roi commandée par Mr. le Prince de Conti aux Communautez de Picar. die d'aporter des vivres au camp de l'Archiduc,

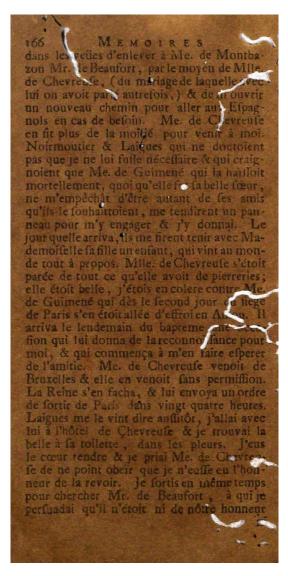


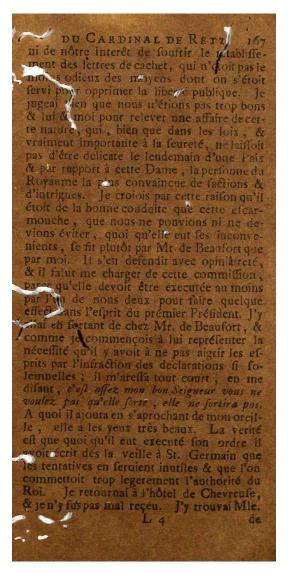


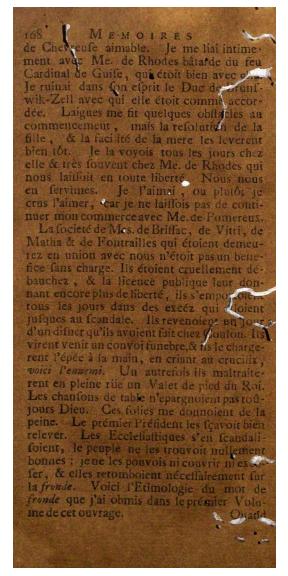


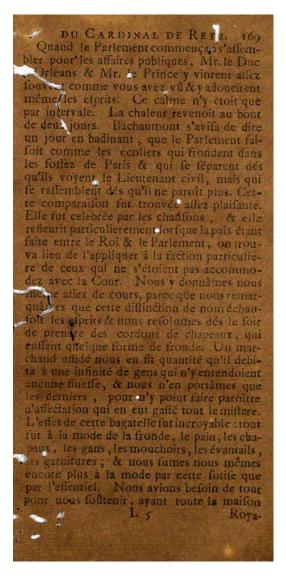


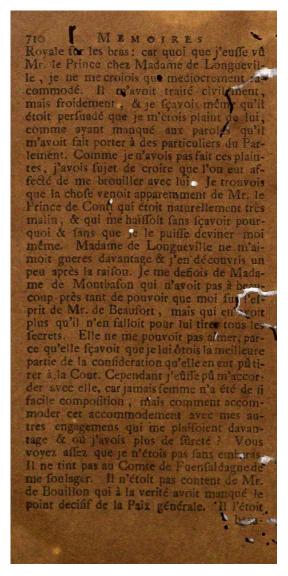


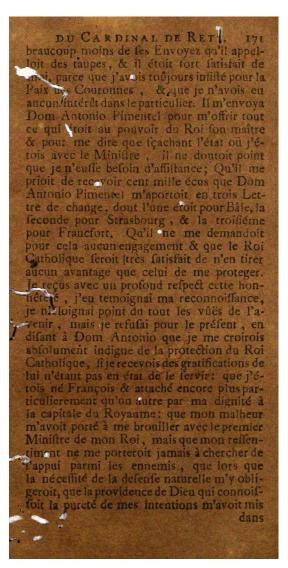


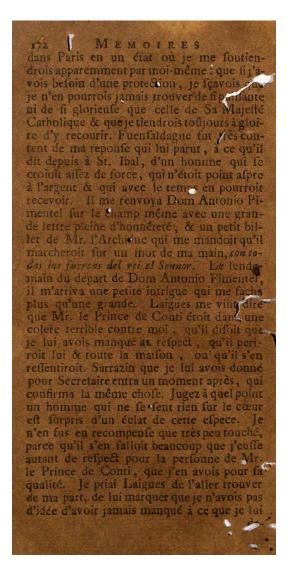


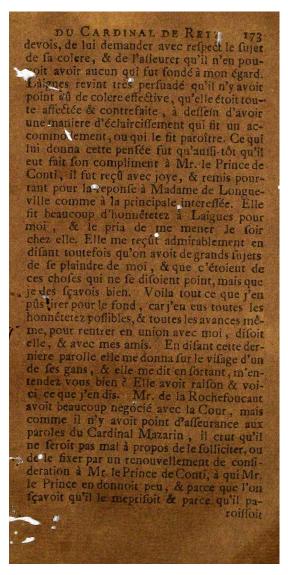


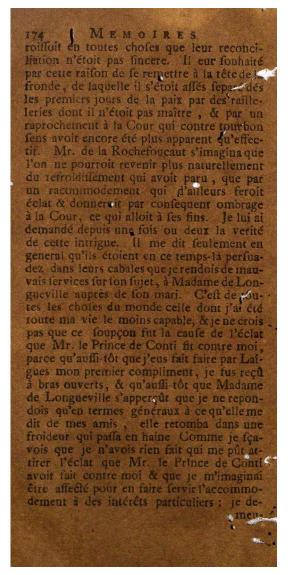












DU CARDINAL DE RETZ. 175 meurai fort froid à ce mot de mes amis. Elle se tes tint pour dit & cela joint au possé eut des suites qui nous ont du apprendre, qu'il n'y a point de petits pas dans les grandes àffaires.

Mr. le Cardinal Mazarin ne fongea après la pair qu'à fe défendre, pour ainli parler, des oblightions qu'il avoit à Mr. le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence. Une de fes premieres veües fut de s'allier avec la maison de Vendôme qui en deux ou trois rencontres s'etoit trouvée opposée aux interêts de la Maison de Condé.

Il s'applique par le même motif à gagner l'Abbé de la Riviere, & il eut même l'imprudence de laiffer voir à Mr. le Prince qu'il lui faifoit esperer le chapeau destiné à Mr. le Priuce de Conti.

Quelques Chanoines de Liege ayant jetté les yeux fur le même Prince de Conti pour cet Évêché; le Cardinal, qui affectoit de temoigner à la Riviere, qu'il eut fouhaité de le degoûter de fa profeffion, y trouva des obltacles, fous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'interêt de la France de fe brouiller avec la maifon de Baviere, qui y avoit des prétentions naturelles & declarées.

J'obmets une infinité de circonflances qui marquerent à Mr. le Prince le peu de reconnoiffance & la defiance, du Cardinal, M. le Prinétoit trop vif & trop jeune encore pour fonger à diminuer la derniere. Il l'augmenta isênre par la protection qu'il donna à Chavigni qui étoit la bête du Mazarin & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris ; par le foin qu'il prit des intetêts

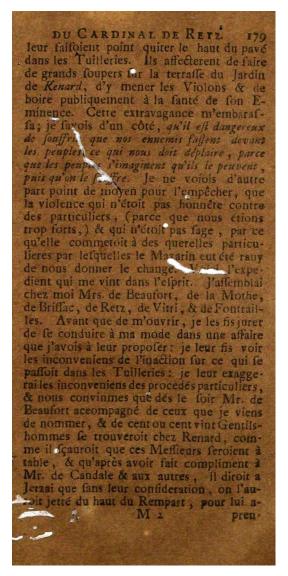


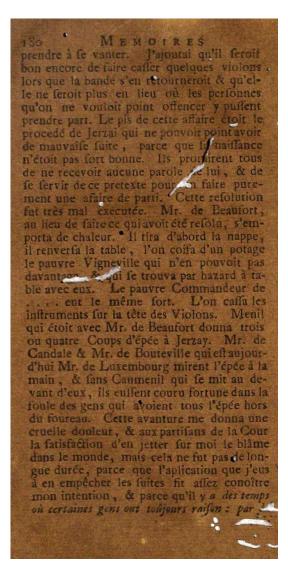
DU CARDINAL DE RETZ. 177 vint à Compiegne en ce temps là, qu'il y eut des conferences particulieres avec Mr. le Cardinal & qu'il lui declara au nom de fon Maître, que fi la Reine fe défaifoit de la furintendance des mers qu'elle avoit prise pour elle à la mort de Mr. de Brezé fon beay frere; il prétendoit que ce fut en sa faveur & non en celle de Mr. de Vendôme comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon qui croioit être bien avertie me dit que le Cardical avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit repondu que par un galimathias, que l'on lui fera bien expliquer, ajouta t'elle, quandon le tiendra à Paris. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer, & j'apris que Mr. le Prince faisoit état de ne pas demeurer longtemps en Bourgogne & d'obliger à fon retour la Cour de revenir à Paris où le Cardinal seroit plus fouple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie comme vous verrez : mais parlons auparavant de ce qui se paffoit à Paris.

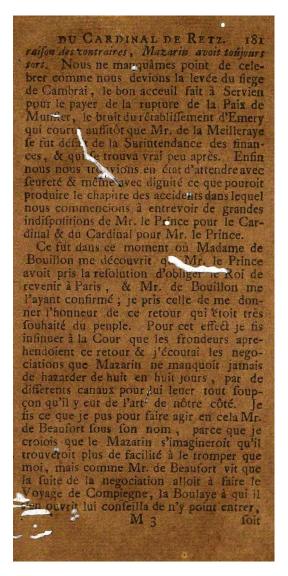
La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoitpas. C'eff le plus irremediable de tous les inconvenients qui font attachés à la faction, & il eff très grand en ce que la licence qui ne convienr pas à la faction, lui eff prefque todjours funefte, par ce qu'elle la décrie. Nous avions interêt de ne pas étouffer les Libelles & les Vaudeviles qui fe faifoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à fupprimet ceux qui fe faifoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne fe peut imagi-

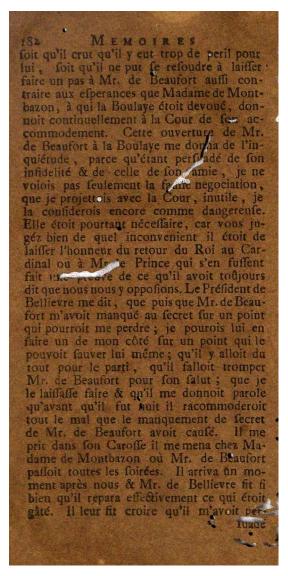
MEMOIRES 173 ner la peine que la chaleur des esprits nous donna fur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux criminels convaincus d'avoir mis au jour deux ouvrages très digues du feu. Comme ils étoient fur l'échelle ils crierent qu'on les faisoit mourir pour avoir debité des vers contre le Mazarin., Le peuple les enleva à la juffice. le touche cette circonftance pour vous faire connoître l'embaras où sont les gens sur le Compte desquels on ne manque jamais de mettre tour ce qui se fait contre les loix, & ce qui est encore plus facheux, est qu'il ne tient cinq ou fix fois le jour qu'à la fortune de corrompre, par des contre temps plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucunes autres, les meilleures & les plus sages productions du bon fens. En voici un exemple,

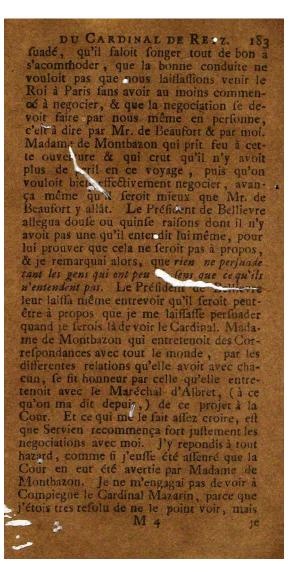
lerzai qui étoit en ce temps-là fort attaché an Cardinal fe mit en tête d'accoûtumer, difoit il. les Parifiens à son nom, & il s'imagina qu'il y reuffiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce Caractere, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantailie de se promener tous les soirs. Mrs. de Candale, de Bonteville, de Souvré, de St. Melgrin fe laifferent persuader à cette folle, qui leur reuffit au commencement. Nous n'y filmes point de reflexion, & comme nous nous fentions Maîtres du Pavé, nous crûmes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité à qui on devoit de la confideration quoi qu'ils fuffent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils fe vanterent à faint Germain que les frondeurs ne

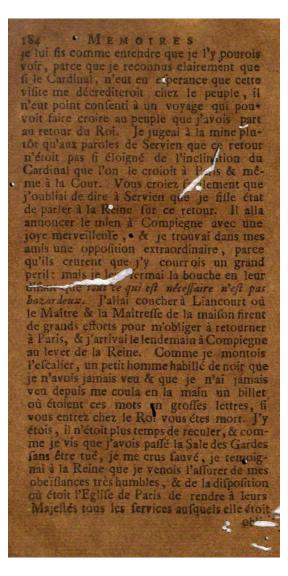


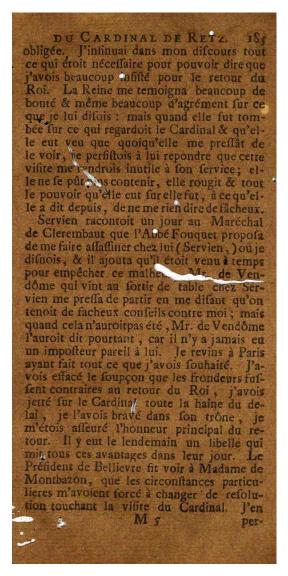


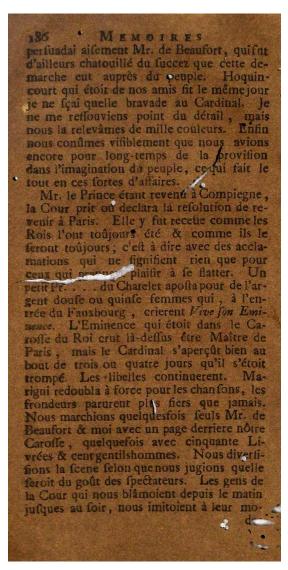


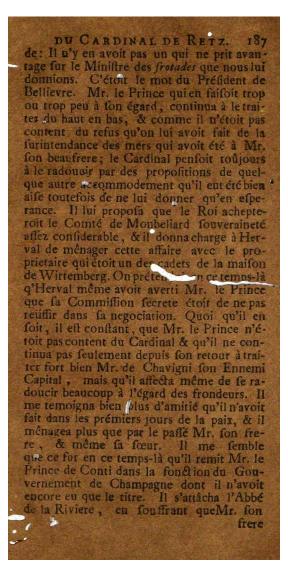








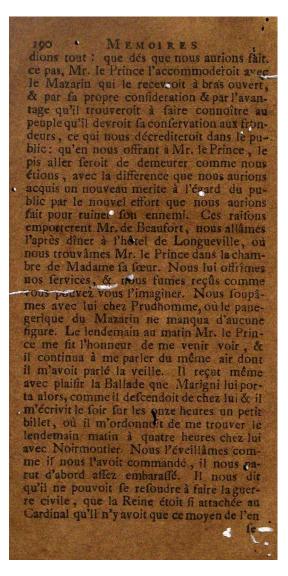


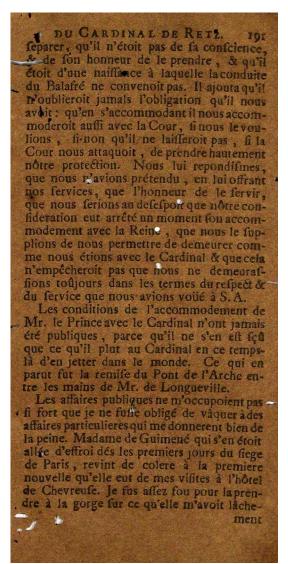


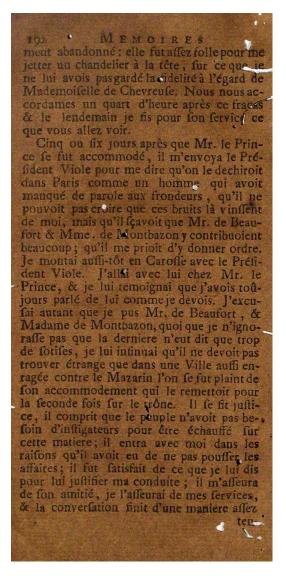
188 MEMOIRES fiere qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation lui laiffat la nomination pour laquehe le Chevalier d'Elbenne fut dépêché à Rome. Tous ces pas ne diminuoient point les défiances du Cardinal qui ctoient fort augmentées par l'attàchement que Mr. de Bouilion mécontent avoit pour Mr. le Prince, mais elles étoient encore aigries en ce qu'il croioit que Mr. le Prince favorisoit le mouvement de · Bourdaux. Cette Ville tyrannice par Mr. d'Espernon esprit violent avoit pris les armes avec l'authorité du Parlement fous le Commandement de Cambrai, & depuis sous ce-Ini de Sauvebeuf, & ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ses Conseillers appellé Guyoner. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Paufort, à qui tout :ce qui paroinon grand paroiffoit bon, mais il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servoient à rien & qui au contraire pouvoient nuire. Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces conferences de Guyonet avec Mr. de Beaufort, ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les desordres de la Guyenne; mais le Cardinal le croioit, parce que Mr. le Prince penchoit à l'accommodement & n'étoit pas d'avis que l'on harcelât une province auffi importante que la Guyenne, pour le Caprice de Mr. d'Espernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pû croire que personne lui parlât avec bonne intention. Comme Mr. le Prince avoit voulu se reu-

nir toute fa maison, il crut qu'il ne pourroit

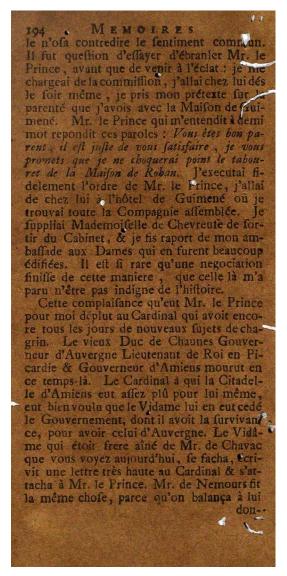
DU CARDINAL DE RETZ. 180 latisfaire pleinement Mr. de Longueville, m'il n'eut obligé le Cardinal à lui renir la parole qu'on lui avoit donné à la Paix de Ruel, c'est-à dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche qui joint au Vieux Palais de Roilen, à Caen & à Dieppe ne convenoit pas mal à un Gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire. Mr. le Prince se trouvant un jour au Cercle, & voyant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire lui dit en fortant du Cabinet de la Reine, Adieu Mars. Cela fe passa à onze heures du foir, je le scus un demi quart d'heure après, ainfi que tout le reste de la Ville. Et comme j'allois le lendemain sur les sept heures du matin à l'Hôtel de Vendôme y chercher Mr. de Beaufort, je le trouvai sur le pont neuf dans le Caroffe de Mr. de Nemours qui te-menoie chez Madame la femme, pour qui Mr. de Beaufort avoit braucoup de tendresse. Mr. de Nemours tenoit encore pour la Reine, & comme il scavoit l'éclat du jour précedent. il s'éroit mis dans l'esprit de persuader à Mr. de Beaufort de se declarer pour elle en cette occafion. Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout à fait disposé, d'autant plus que Madame de Monthazon l'avoit prêché jufques à deux heures après minuit sur le méme ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être furpris de son peu de vene: je le fus pourtant. Je lui representai qu'il ne pouvoit rien voir qui fut plus contraire au bon fens ; qu'en nous offrant à Mr. le Prince, nous ne hazardions rien, qu'en nous offrant à la Reine nous hazardions

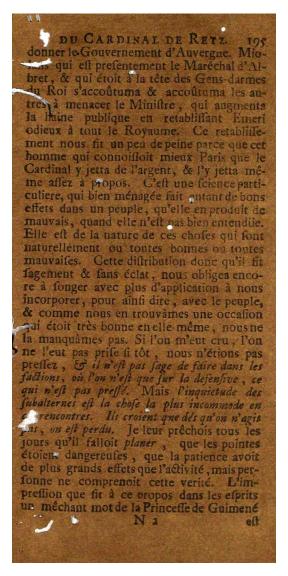


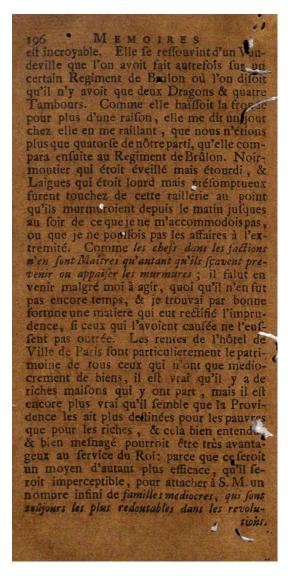




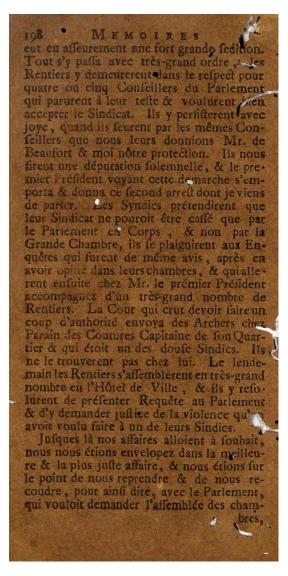
1 1 DU CARDINAL DE RETZO 102 ten lie, pour me donner lieu de croire qu'il me tenon pour fon ferviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me meflassed'une affaire arrivée justement la veille de ce ve je viens de vous raconter. Mir. le Prince s'étoit engagé à la priere de Maillé cadet de Foix, qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le tabouret à la Comtesse de Foix & le Cardinal qui avoit grande aversion pour cette afaire suscitatoute la jeunesse de la Cour pour s'oposer àtous les tabourets qui n'étôient pas fondez sur des Brevets. Mr. le Prince qui vit tout d'un coup une maniere d'affemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le Marêchal de l'Hofpital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des interêts qui lui étoient affez indifferends, mais il crut, qu'il feroit affez pour la Maison de Foix, s'il renversoit les Tabourets des autres Maisons privilegiées. Celle de Rohan étoit la premiere de ce nombre & jugez de quel dégoût étoit un déchet de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut aportée le soir même que Madame la Princesse de Guimené revine d'Anjou. Mesdames de Chevreufe, de Rohan, & de Montbazon fe trouverent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vengeance qu'on prénoit de la ftonde. Nous resolumes une contre assemblée de Noblesse pour sourceir le tabouret de la Maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eut eu affez de plaisir qu'on l'eut distinguée par là de celle de Lorraine, mais la confideration de Madame la mere fit qu'el-II. Partie. N lc

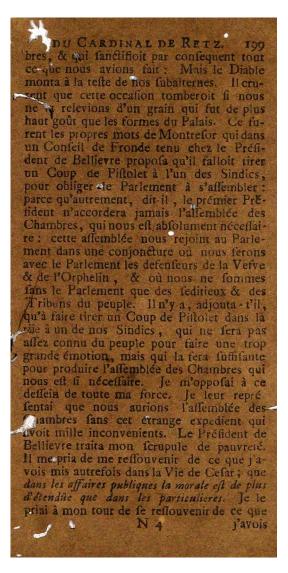


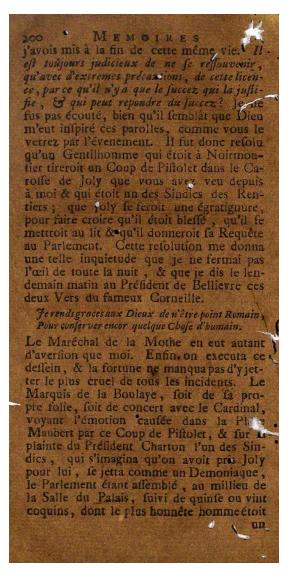








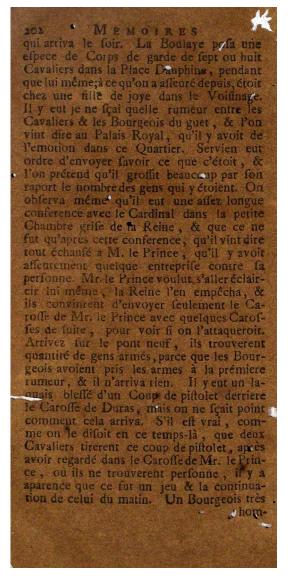


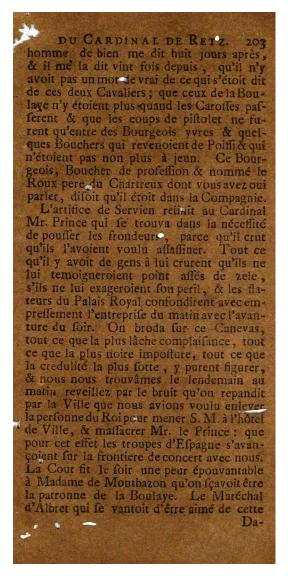


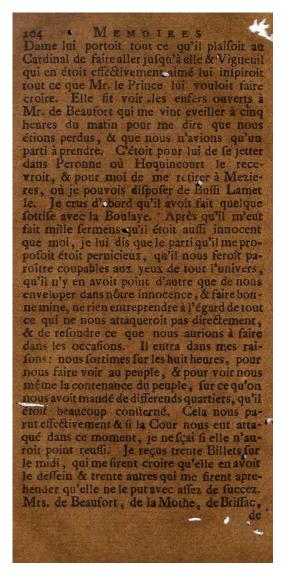
DU CARDINAL DE RETC. 201 un miterable favetier. Il cria aux armes, il n'oublia'rien pour les faire prendre dans les Rues voifines, il alla chez le bon homme Brouffel qui lui fit une reprimande à fa mode. Il vint chez moi & je le menaçai de le faire jetter par la fenettre. Voici ce qui me fit croire qu'il agifioit de concert avec le Cardinal.

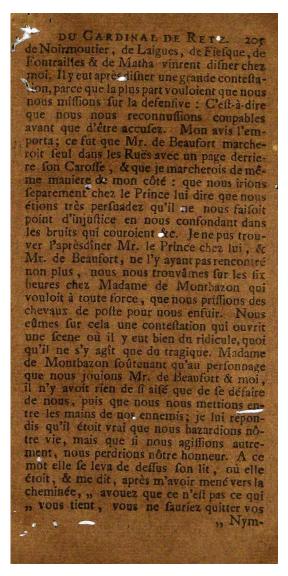
Il étoit attâché à Mr. de Beaufort qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de luipar Madame de Montbazon, de qui il étoit tout à fait dépendant, & j'avois decouvert que ce miserable avoit des conferences secretes avec Madame d'Epinelle, concubine en titre d'office de Undedée, & Espionne averée du Mazarin. J'avois pourtant fait jurer Mr. de Beaufort fur les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi comme un homme qui l'avoit toliours fidellement fervi & vous remarquerez que ce même homme avoit toûjours été frondeur de profession.

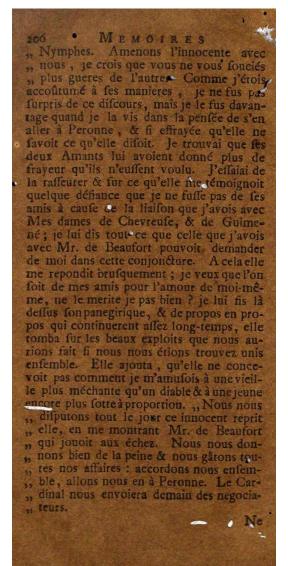
Je reviens à Joly. Le Parlement s'étant affemblé ordonna que l'on informeroit de cet affaffinat. La Reine qui vit que la Boulaye n'avoit pas reuffi dans la tentative de la fedition alla à fon ordinaire (car c'étoit un famedi) à la Meffe à Nôtre Dame & le Prévôt des Maréchands l'alla affeurer à fon retour de la fidelité de la Ville. On affecta de publier au Palais Royal que les frondeurs avoient voulu foulever le peuple & qu'ils avoient manqué leur coup; mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce N 5 qui

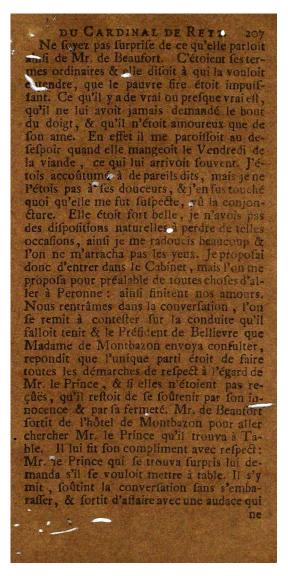


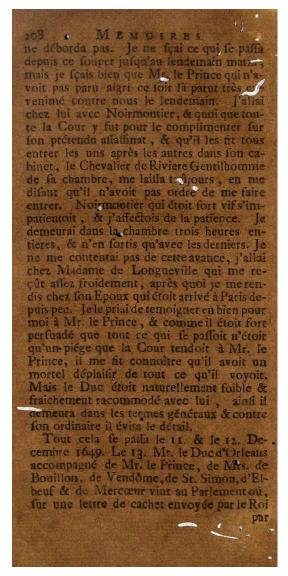












DU CARDINAL DE RETZ. 209 par laquelle S. M. ordonnoit que l'on informat des auteurs de la fedition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que meritoit une conjuration contre l'Etat.

Le 14. Mr. le Prince fit sa plainte, & demanda qu'il fût informé de l'assafinat qu'on avoit voulu commettre contre sa personne.

Le 15. on ne s'affembla pas, parce que l'on voulut donner du temps à Mrs. Charon & Doajat d'achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le 18. le Parlement ne s'étant pas affemblé pour la même raison, Joli presenta Requête à la Grand' Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particuliere, & ne devoit pas être traitée dans l'affemblée des Chambres, parce qu'elle n'avoit aucun raport à la sedition. Le Premier Président qui ne vouloit faire qu'un procez de tout ce qui s'étoit passé le 11. renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19. il n'y eut point d'affemblée.

Le 20. Monfieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la feance fe paffa à contefter, fi le Préfident Charton qui avoit fait fa plainte le jour du prétendu affatimat de Joli, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclus & avec justice.

Le 21. le Parlement ne s'affembla pas.

Gependant la fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoir fervir au retabliffement de nos affaires. Prefque tous nos amis étoient desesperez & tout II. Partie. O afaffoiblis: le Maréchal de la Mothemême fe laiffa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il monit beaucoup. le fuis obligé de faire en cet endroit l'élogé de Caumartin, il étoit mon allié & avoit déja quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaye, & entra dans mes interêts lorfque l'on fine croioit abîmé. Je lui donnai ma confiance par reconnoiffance, & je la continuai au bout de huit jours par l'éftime que j'eus pour fa capacité qui paffoit fon âge.

MEMOIRES

210

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la conffernation furent les Curez. Ils travaillerent dans ces fept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zéle incroyable, & celui de St. Gervais frere de l'Avocat Général Talon m'écrivit. Vous remonterez, fauvez vous de l'affaffinat, avant qu'il foit huit jours vous ferez plus fort que vos ennemis.

Le 21. à midi un Officier de la Chancelerie me fit avertir que Mr. Maillant Procureur Général s'étoit enfermé deux heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'on avoit refolu de l'avis du Frenier Préfident que le 22. il prendroit fes conclutions contre Mr. de Beaufort, contre Mr. de Brouffel & contre moi, qu'il concluroit à ce que nous ferions affignez pour être ouïs : Ce qui est une maniere d'ajournement perfonel un peu mitigé. Nous tinmes l'après-diné un grand Confeil de Fronde chez Longueil, & il y eut de grandes contesta-

DU CARDINAL DE RETE. 211 testations. L'abatement du peuple faifoit caindre que la Cour ne se fervît decet instant, pour note faire airêter, sous quelque comalité de justice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la Procedure par l'adresse du Président de Mesme & soutenue par la hardieffe du Premier Prefident. Ce fentiment de Longueil me faisoit peine de même qu'aux autres, & jene pouvois pourtant me rendre à leur avis qui étoit de hazarder un foulevement. je fcavois que le peuple reve-noit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu, qu'airdi nous pourions manquer notre coup, & j'étois affeuré que quand même nous y recifirions, nous ferions perdus, parce que nous n'en pourions soutenir les suites, & que nous nous ferions convaincre nous-même de trois crimes capitaux & très-odieux. Ces raisons sont bonnes pour toucher les esprits qui n'ont point de peur, mais ceux qui craignent ne sont susceptibles que du sentiment que la peur inspire. J'observai alors que quand la frayeur est venue jusques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la temerité. Longueil opina en cette occasion à investir le Palais Royal. Après que je les eus laissé long-temps battre l'eau, pour laisser refeidir l'imagination qui-ne se rend jamais quand elle est échauffée ; je leur proposai ce que j'avois resolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous faurions le lendemain Monfieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y iroit suivi de son Ecuyer, que j'y entrerois en même temps par un autre degré avec un 0 2 fimple

12 MEMOIRES fimple Aumônier, que nous irions prendre nos places, & que je dirois en son nom & au mien, qu'ayant apris qu'on nous impliquoit dans la fedition, nous venions porter d nos têtes au Parlement pour être punis, fa nous étions coupables; ou pour demanderijuftice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocens : & que bien qu'en mon particulier je ne me tinffe pas justiciable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous . les privileges pour faire paroi ve mon innocence à un Corps pour qui j'avois eu toute ma vie tant d'estachement & de veneration. Je sai bien, Messieurs, ajoutai-je, que , le parti que je vous propose est un peu " delicat, parce qu'on nous peut tuer au " Palais : mais fi on manque de nous tuer, , demain nous sommes maîtres du pavé, " & il est si beau à des particuliers de l'être , dès le lendemain d'une accufation atroce. qu'il n'y a rien qu'il ne faille hazarder pour cela. Nous fommes innocens, la verité est forte, le peuple & nos amis ne sont abattus que parce que les circonflances malheureuses que le caprice de la fortune a assemblées à un certain point, les font douter de nôtre innocence. Nôtre securité ranimera le Parlement & le peuple. Je maintiens que que nous sortirons du Palais, (fi nous n'y tombons pas,) plus accompagnez que nos ennemis. Voici les fêtes de Noël, il n'y a plus d'allemblée que demain, & après demain. Si les chofes fe passent comme je vous marque, je les soutiendrai dans le peuple en un Sermon que je projette de prêcher le jour de Noël à St. Germain de l'Auxer-FOIS

DU CARDINAL DE RETZ. 213 rois 'qui est la paroisse du Louvre. Nous le softiendrons après les sêtes par nos amis que nous au ens le temps de faire venir des ovinces.

On fe rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand rifque: mais chacun retourna chez foi avec fort peu d'esperance.

Je trouvai en arrivant chez moi un billet de Madame de Lesdiguieres qui me donnoit avis, que la Reine, qui avoit preveu que nous pourions nous resoudre à aller au Palais (parce que les conclutions que le Procureur Général y devoit prendre s'étoient affez repandues dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris, le conjurant d'aller prendre sa place au Parlement dans le veuë de m'empêcher d'yaller, parce que Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus de seance. l'allai à trois heures du matin chercher Mrs. de Briffac & de Retz, & les menai aux Capucins du Fauxbourg St. Jacques où Mr. de Paris avoit couché, pour le prier en corps de famille de ne point aller au Palais. Mon oncle avoit peu de fens, & même ce peu qu'il en avoit n'étoit pas droit. Foible, timide & jaloux de moi jusqu'au ridicule, il avoit promis à la Reine qu'il iroit preudre sa place, & nous ne tirâmes de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me defendroit mieux que je ne me defendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plaît, que bien qu'il jazat comme une linotte en particulier, il étoit toûjours muet comme un poisson en public. Un Chirurgien qu'il avoit à son service me pria 03 d'al.

214 MEMOIRES

d'aller attendre de fes nouvelles aux Carmelites qui font tout proches, & me vint tror ver un quart d'heure après sour me dire. qu'auffitôt que nous étions fortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit relifte à ses neveux qui le vouloient enterrer tout vif, qu'enfuite il l'avoit exhorte à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'auffitôt qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton eff. té, coment il fe portoit : que Mr. de Paris lui avoit repondu, je me porte bien, à quoi il lui avoit reparti, cela ne fe peut, vous avez trop mauvais vifage; qu'après cela lui ayant tâté le pour, vous avez, dit-il, la fievre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toutes les Reines ne le feroient pas sortir de quinze jours.

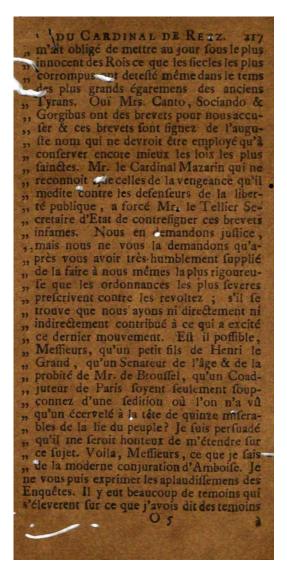
Nous allames au Palais Mrs. de Beaufort de Briffac, de Retz, & moi, mais seuls & feparement. Mrs. les Princes avoient plus de mille gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme l'étois en rochet & en camail, je paffai la grande falle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent ce falut, tant on étoit perfuadé que i'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre devant que Mr. de Beaufort y fut arrivé, & avant furpristpar confequent la Compagnie, l'entendis un petit bruit fourd femblable à ceux que vous entendez quelquefois aux fermons, à la fin d'uneperiode qui a plu. J'en augurai bien, & je dis, après avoir prisma place, ce que l'avois projetté chez Lon-

DU CARDINAL DE REIZ. 215 gueil. Ce petit bruit recommença après mon a Cours qui fut court & modefie. Un Confeiller avant soulu raporter à ce moment requête pour Joly, le Prémier Préfident allarmé dit qu'avant toutes choses il falloit lire les informations faites contre la conjuration publique dont il avoit plû à Dieu de preferver l'Etat & la Maifon Royale. Il ajouta, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise qui me donna, comme vous verras, un terrible avantage fur lui.]'ai observe mille fois, qu'il est auffi necesfaire de choifir les mots danales grandes affaires, qu'il est superflu de les choifir dans les petites.

On lut les informations où l'on ne trouva pour temoins qu'un appellé Canto qui avoit été condamné à être pendu à Pau, Pichon, qui avoit été mis sur la roue en effigie au Mans, Sociando, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle. la Comette, Marcaffar, Gorgibus, Filloux & Fiefnes. Je ne crois pas que vous ayez veu dans les petites lettres de Port Royal des noms plus saugreneux que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourrin. La seule depofition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance. Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblees des rentiers à l'hôtel de Ville, où il avoit out dire que Mr. de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient tuer Mr. le Prince ; qu'il avoit veu la Boulaye, chez Mr. de Brouffel le jour de la fedition; qu'il l'avoit auffi veu chez Mr. le Coadjuteur ; que le même jour le Préfident Charton avoit crié aux armes; que Joly avoit dit 04

MEMOIRES 316 à l'oreille à lui Canto, quoi qu'il ne l'eut jamais ni veu ni connu, que cette fois-le, qu'il faloit tuer le Prince & le grande Barbe. Les autres temoins confirmerent cette de position. Comme le Procureur Géneral qu'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses conclusions qui furent de nous obliger à être ouis, Mr, de Beaufort, Mr. de Brouffel & moi ; i'diai mon bonnet pour parler, & le Prémier Président aiant voulu m'en empêcher in difant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je parlerois à mon tour, la Sainte Cohue des Enquêtes s'éleva & faillit à étouffer le Prémier Préfident. Voici ce que je die ., Je ne crois pas, Meffieurs, que les fiecles, paffez ayent veu des ajournemens per-

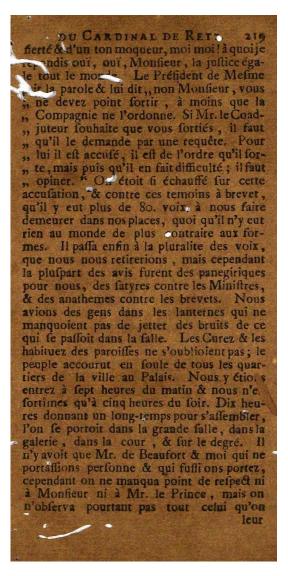
fonels donnez à des gens de nôtre qualité 54 fur des oui-dire : mais je crois auffi peu que la potterité puisse ni foufrir ni croire que 23 l'on ait seulement écouté ces oui-dire de la bouche des plus infames scelerats qui -98 fovent jamais fortis des cachots. Canto 39 a été condamné à la corde à Pau; Pichon 93 à la roue au Mans. Sociando est encore fur vos regitres criminels. Mr. l'Avocat 99 Général Bignon m'avoit envoyé à deux 94 heures après - minuit ces menioires : jugez, s'il vous plait, de leurs temoignages 71 par les étiquetes & par leur prefession qui eft d'être des filoux averez. Ce n'eft pas 53 tout, Messieurs : ils ont une autre qualitéplus relevée & plus rare : ils sont temoins à brevet. Je suis au desespoir que la defence , de nôtre honneur, qui nous est comman-», dée par toutes les loix divines & humaines. n m'ait

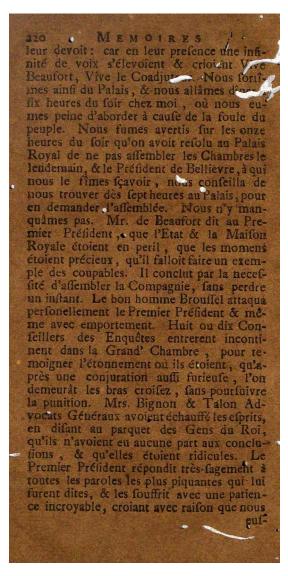


218 MEMOIRES à brevet. Le bon homme Doujat qui étoit un des Raporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Advocat Géneral Talon Ion parent l'avoua, en faisant semblant de "doucir. Il se leva comme en colere & dit très-finement, les brevets, Monfieur, ne font pas pour vous accufer, comme vous dites. il est vrai qu'il y en a, mais ils ne sont que pour découvrir ce qui se passe dans les afsemblées des Rentiers. Comment le Roi feroit-il informé, s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui donnent des avis pour son fervice, & qui sont quelquefois obligez pour les avoir, de dire des paroles qu'on leur pourroit tourner à crime ? Il y a bien de la difference entre des brevets de cette façon, & des brevets qu'on auroit donné pour vous accufer.

La Compagnie fut radoucie par ce difcours, le feu monta au visage de tout le monde, le Premier Préfident qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main fa longue barbe (c'étoit son geste ordinaire,) quand il fe mettoit en colere, patience, Meffieurs, dit-il, allons avec ordre : Mrs. de Beaufort, le Coadjuteur & Brouffel vous êtes accufez, il y a des conclusions contre vous, fortez de vos places. Alors Mr. de Beaufort & moi voulant fortir, Mr. de Brouffel nous retint en difant, " Nous net devons , fortir, Mefficurs, ni vous ni moi, jusques " à ce que la Compagnie l'ordonne. Mr. " le Premier Préfident que tout le monde " fait être notre partie, doit fortir, fi nous " fortons. J'ajoutai, & Mr. le Prince! M. le Prince s'entendant nommer dit avec

fier-





DU CARDINAL DE RETZ. 223 cuffions étébien aifes de l'obliger à quelque re, rtie sui eût pu fonder ou appuyer une recontion.

Nons travaillames l'après-dinée à envoyer chercher nos amis dans les Provinces, ce oui ne se faisoit pas sans depense, & Mr. de Beaufort n'avoit pas un sou. Loziere dont je vous ai parlé à propos des Bulles de la Coadjutorerie de Paris, m'aporta 3000. Pistoles qui suppliérent à tout. Mr. de Beaufort esperoit de tirer du Vendômois & du Blezois soittante Gentilshomme & quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante-quatre : j'en tirai de Brie quatorze, & Anneri m'en amena quatrevinge du Vexin, qui non seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procez affidus auprès de moi comme s'ils euffent été mes gardes. Anneri pouvoit tout sur eux, & je pouvois tout sur Anneri qui étoit un des hommes les plus fermes & les plus fideles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette Nobleffe.

Je prechai le jour de Noel à St. Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la Charité Chrêtienne, fans parler un mot des affaires préfentes. Les femmes y pleuroient fur l'injuffice de la perfection que l'on faifoit à un Archevêque qui n'avoit que de la tendréffe pour fes ennemis, & je connus bien au fortir de la chaire par les benedictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la penfée que j'avois eu, que ce SetSermon feroit un très-bon effet. Il fut incroyable & furpaffa de bien loin non magination.

Il arriva à propos de ce Sermon un indent dit depuis & par la naine qu'il avoit pour elle. le crois, fans raillerie, que par le même principe elle se refolut à m'en faire part . . . Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être. Justement quatre ou cing jours devant que le procez criminel commenceat, mon midecin ordinaire fe trouvant par malheur à l'extremité, & un Chirurgien domestique que j'avois, étant venu à sortir de chez moi, parce qu'il avoit tué un homme, je crus que je ne pourois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoustier qui étoit mon ami intime & qui avoit un Medecin très-bon & très affidé. Quoi que je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occafion Noirmouftier qui étoit auprès d'elle lui repondit vous le trouveriés bien plus beau, si vous faviez qu'il est fi malade à l'heure qu'il est qu'un autre que lui ne pouroit pas feulement ouvrir la bouche à laquelle j'avois été obligé l'avant veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effect que cette indiscretion ou plutôt que cette trahifon produifit mais je fus affez fot pour me racommoder avec le Cavalier qui me demanda tant de pardons, & qui me fit tant de protestations, que Pexcufai ou la paffion ou la legereté le crois plûtôt la seconde, la mienne ne fut pas moindre de lui confier une place auffi con

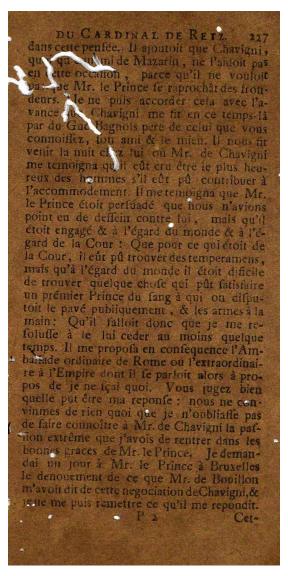
DU CARDINAL DE RETZ. 123 confiderable que le Mont-Olimpe. Vous verrez ce détail dans la fuite & comment il ly justice à mon imprudence, car il m'ahandonna & me trompa pour la seconde fois. De 29. nous entrâmes au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivez, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi avec un corps de Noblesse qui pouvoit faire 200. Gentilshommes. Le peuple qui étoit revenir dans sa chaleur pour nous, nous donnoit allez de seureté, mais la Nobleffe nous-Stoit bonne, tant pour faire paroître que nous ne nous traitions pas fimplement de Tribuns du peuple, que parce que faisant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatriéme Chambre des Enquêtes qui repondoit à la Grande, nous étions bien aifes de n'être pas exposez, (dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer,) à l'insulte des gens de la Cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions des civilitez, & cependant nous étions huit ou dix fois tous les matins sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand' Chambre : ce qui arrivoit affez fouvent par la contestation & dans la chaleur ou étoient les csprits. Tout le monde avoit de la défiance, & je puis dire sans exaggeration que sans même excepter les Confeillers il n'y avoit pas vint hommes dans le Palais qui ne fussent armés de poignards. Pour moi je n'en avois point voulu porter, Mr. de Briffac m'en fit prendre un par force un jour où il paroifloit qu'on pouroit s'échauf-

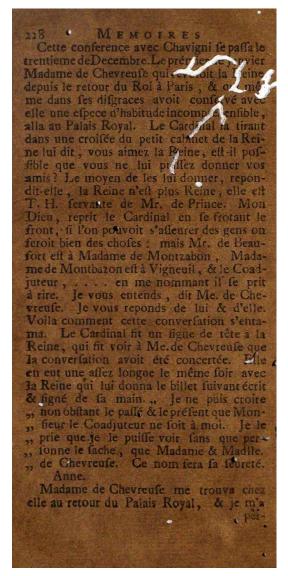
MEMOIRES 27.4 chauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes qui me convenoient peu, me causerent unchagrin qui me fut des plus feribbies. Mr. de Beaufort un peu lourd & étourdi de son naty rel, voyant la garde du fillet dont le bour pr roiffoit un peu hors de ma poche, la montra à Arnaut, à la Mouffaye; & a Des Roches Capitaine des Gardes de Mir. le Prince, & leur difant, voila le Breviaire de Mr. le Coadjuteur, j'entendis la/raillerie, mais à dire vrai je ne la soûtins pas de bon cœur. Nous préfentames Requête au Parlement, pour recufer le Prémier Président comme notre ennemi, ce qu'il ne foutint pas avec la fermeté qui lui étoit naturelle. Il en parut touché & même abbatu. La deliberation pour admettre ou ne pas admettre la reculation dura plusieurs jours ; l'on opina d'aparat, & il est constant que cette matiere fut épuilée. Enfin on opina à la pluralité de quatre-vingt-dixhuit contre foiffantedeux qu'il demeureroit Juge, & je suis perfuade que l'Arrêt étoit juste au moins dans les formes du Palais. Mais je suis persuadé en même temps que ceux qui n'etoient pas de cette opinion avoient raison dans le fond. ce Magiffrat temoignant autant de paffion qu'il en faisoit voir en cette affaire : mais il ne la connoiffoit pas lui-même. Il étoit préoccupé & fon inténtion étoit bonne. Le temps qui fe passa depuis le jugement de cette reculation qui fut le 4. Janvier ne fut employé qu'à des chicanes que Charon qui étoit l'un des Raporteurs, & avec cela tout à fait dependant du Prémier Préfident, faisoit autant qu'il pouvoit pour differer, & pour voir

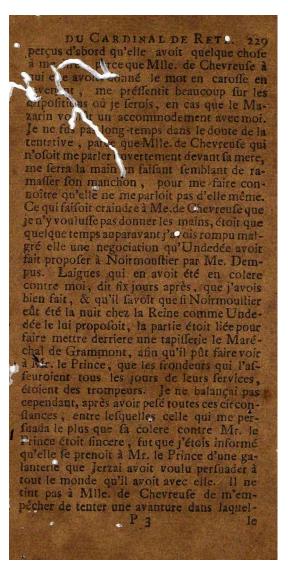
DU CARDINAL DE RETZ. 225 fi on ne tireroit point quelque lumiere de la prétentie conjuration par un certain Bocque non qui moit été Lieutenant de la Bonlaye en la guerre civile ; & par un nommé Beiot Sindic des Rentiers, alors prisonnier en la Conciergerie. Ce Belot qui avoit été arrêté and decret faillit à être la caufe du bouleversement de Paris. Le Préfident de la Grange remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé à la declaration pour laquelle on avoit fait de si grands efforts autrefois. Mr. le Prémier Préfident foutenant l'emprisonnement de Belot, d'Aurat Confeiller de la' troifiéme Chambre lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'éxchilion duquel il y avoit eu quatre-vingt-dixhuit voix se pût refondre à violer les formes de la juffice à la veuc du soleil. Là dessus le Prémier Préfident le leva de colere en difant, qu'il n'y avoit plus de discipline, & qu'il laissoit sa place à quelqu'un pour qui on cût plus de confideration que pour lui. Ce mouvement fit nne émotion & caufa un trepignement dans la Grand' Chambre qui fut entendu dans la quatrieme, & fit que ceux des deux partis qui y étoient, se démelerent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se mettre ensemble. Si le moindre laquais eut alors tiré l'épée dans le Palais, Paris étoit Nous preffions toujours notre jugement, & on le differoit tant qu'on pouvoit, parce qu'ou ne pouvoit pas s'empêcher de nous absoudre & de condamner les témoins à brevet. Tantôt on prétendoit que l'on étoit obligé d'attendre un certain Definartinaux - IL Partie. Que

216 MEMOTRES que l'on avoit arrêté en Normandie, pour avoir crié contre le Ministre dans' allemblées des Rentiers : Jene contrinois pr feulement alors de vene ou de nom cet he nm Tantôt on incidentoit fur la maniere de not juger : les uns prétendant que l'an devoit juger tous ensemble ceux qui é die it nommet dans les informations, les autres ne pouvant foufrir que l'on confondit nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avoit impliqué en cette affaire. Il n'y arien de si aile qu'à laisser écouler les matinées en des procedures où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante personnes : il faloit à tout moment relive ces milerables informations où il n'y avoit pas seulement affez d'indices, pour faire donner le fourt à un crocheteur. Voila l'état du Parlement jufqu'au 18. Janvier 1650 & voila ce que tout le monde vovoit : mais voici ce que perfonne ne favort que ceux qui connoisfoient les refforts de la machine.

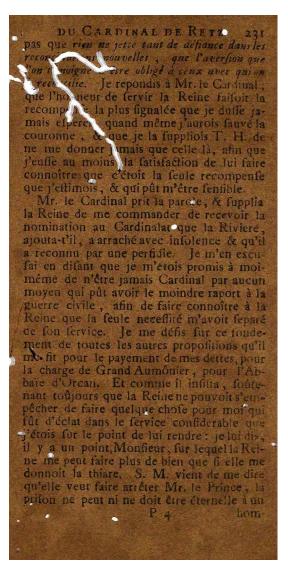
Nôtre prémiere apparition au Parlement jointe aux ridicules informations qui avoient été faites contre nous, changea fi fort les efprits, que le public fut perfuadé de nôtre innocence. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuve qu'il avoit trouvé à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violens foupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal, & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer

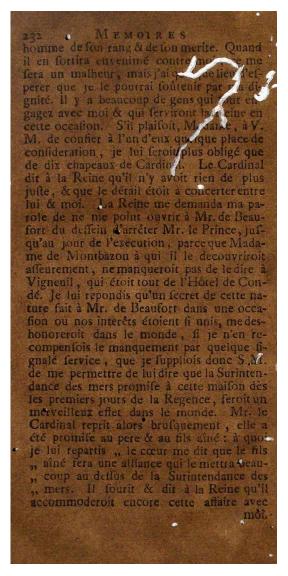


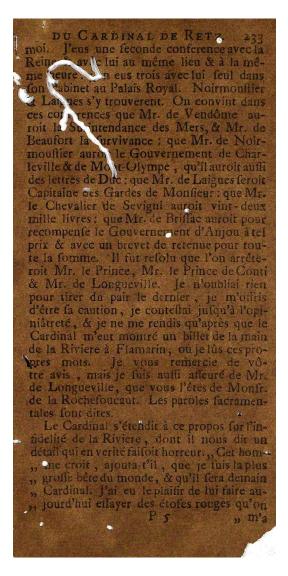


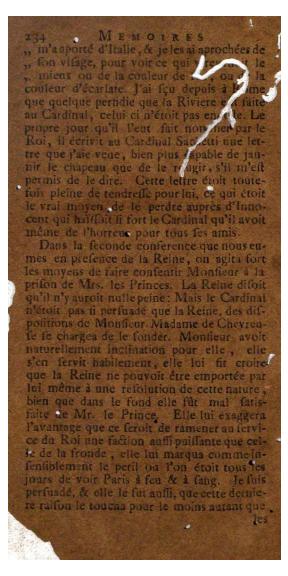




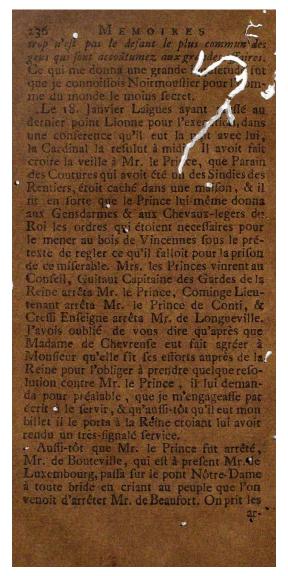


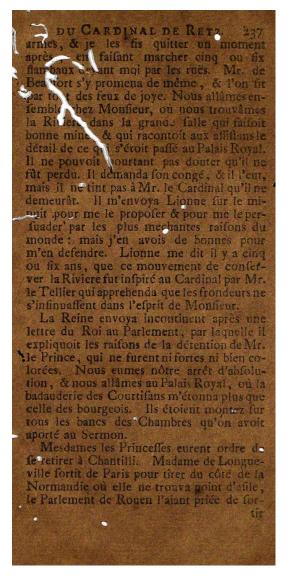


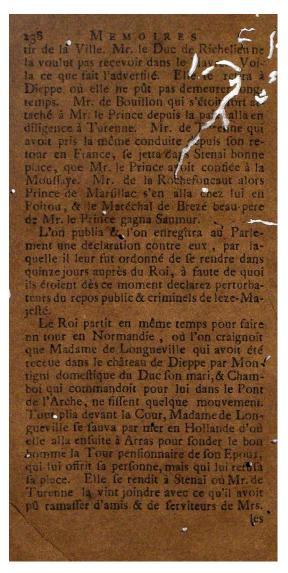






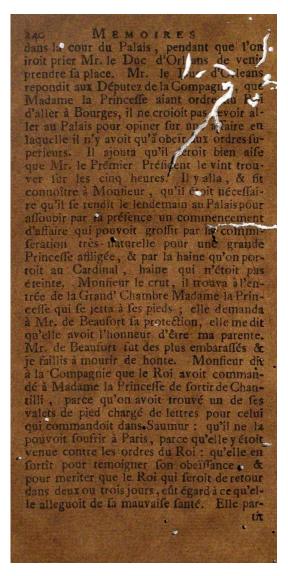






DU CARDINAL DE RETZ. 239 les Princes, depuis son départ de Paris. La Bechereille (rendit maître de Damvillers, dont il avoit vété autrefois Lieutenant de Roi, want fait revolter la Gamifon concomma Noit pour son frere : le Maréchal de la Firte fe failit de Clermont fans coup ferir : les ha itans de Mouzon chafferent le Comte de Candpré leur Gouverneur. parce qu'il leui proposoit de se déclarer ponr Wirs. les Princes. Le Roi, qui après fon retour de Normandie alla en Bourgogne, y ctablit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince Mt. de Vendôme, comnie il avoit ctabli en Normandie Mr. le Comte d'Harcour en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde defendue par Mrs de Tavannes, de Bouteville, & de St. Micaut fir peu de reliftance au Roi qui revint à Paris de ses deux voiages de Normandie & de Bourgogne tout couvert de lauriers.

Le bonheur monta un peu trop forteipent à la tête du Cardinal. Il parut beancoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant fon départ. Voici la prémiere marque qu'il en donna. Dans le temps de l'abfence du Roi, Madame la Princeffe Douaitiere vint à Paris, où elle prefenta Requête au Parlement, pour demander d'être prife en la fauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paro, & pouvoir avoir juffice de la détention injuîte de Mrs. fes Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princeffe fe mît chez Mr. de la Grange Maitre des Comptes dans



DU CARDINAL DE RETZ. 241 tit dès le foir même, & alla coucher à Berni, d'au le Roi qui arriva un jour ou des après, sui donna ordre d'aller à Valeri. Ellogefta malade à Angerville.

Je e vois pas que Monfieur eût pû fe conduis plus juftement pour le fervice du Roi : cep indant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop h énagé Madame la Princeffe, & il nous dit à Nr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occasion où nous avions dû fignalet le pouvoir que nous avions fur le peuple. Le étoit naturellement vetilleux & grondeur, grand defaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

le maperceus deux jours après de quelque chofe de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les affemblées de l'Hôtel de Ville, à caufe de l'interêt qu'ils avoient dans les rentes, ils apréhendoient d'en être recherchez & ils fouhaiterent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinffe une amniftie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qui n'en fit aucune difficulté & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine en me montrant le Cordon de fon chapeau qui étoit à la fronde, je ferai moi-même compris dans cette amniftie.

Au retour des voyages du Roi ce re fut plus cela; il me proposa une abolition dont le titre feul eût noté cinq ou fix Officiers du Parlement qui avoient été Sindics, & pentêtre mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces confiderations, qui paroiffoient n'avoir point de replique, 11 contesta, ilremit, il éluda: En-II, Partie, Q fin MEMOIRES fin, quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18. Janvier, l'amnistie ne fui publiée & enregîtrée au Parlement que le 12 de Mai. Encore ne fut-elle obtenue que lur ce que je fis entendre, que fi on neme l'acco loit pas, je pourfaivrois à toute rigueur à justice contre les témoins à brevet ; choi: que l'on apréhendoit au dernier point, parce que dans le fond, il n'y avoit rien de fi honteux. Ils en étoient fi convaincus que Canto & Pichon avoient disparu même avant que Mr. Je Prince fût arrêté.

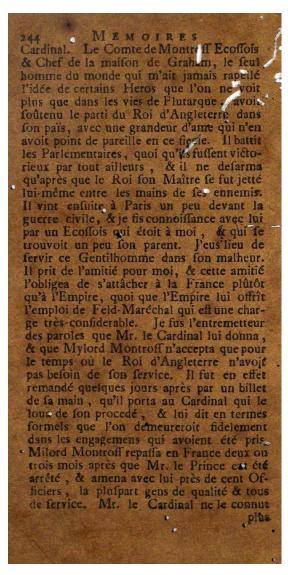
Nous eûmes presque au même temps un autre demété sur le sujet des Rentes de l'Hôtet de Ville, où d'Emeri qui ne vécus palong temps après n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit alterer les Rentiers même sur des sujets où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus lieu d'être persuadé qu'il n'agisson que jeus lieu d'être voir que leurs protecteurs les avoient abandonné depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & femoit tous les bruits qui pouvoient me rendre fufpects.

La verité est que tous les fubalternes, fans exception, qui apréhendoient une union veritable entre le Cardinal & moi, & qui croioient qu'elle feroit facile par le mariage de l'aîné Mancini avec Me.de Retz qui est préfentement Religieuse, ne songerent qu'à nousbrouiller dès le lendemain que nous sûmes racommodez, & ils y trouverent de la facilité; parce que les ménagemens que j'étois obligé de garder avec le public pour

he

DU CARDINAL DE RETZ. 243 ne me pas perdre, leur donnoit lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin. & aufii parce que la confiance que Mr. le Duc VOrleans prit en moi, auffitôt après la · prison le Mr. le Prince, devoit par elle même provaire dans son esprit une defiance très-naturelle. Coulas Secretaire des Commandemens de Monfieur rétabli dans sa maison par la disgrace de la Riviere qui l'en avoit chaffé, contribua beaucoup à la lui donner par l'interêt qu'il avoit à affoiblir auprès de sor Maître par le moyen de la Cour ma faveur naissante, qu'il s'imaginoit traverfer la sienne. Remarquez que je n'avois pas recherché cette faveur, que je connoiffois pour très fragile & pour perilleuse, par l'humeur de Monfieur, & je n'ignorois pas que l'ombre même d'un cabinet dont on ne peut empêcher les foiblesses, n'eft pas bonne à un homme dont la principale force confifte dans la reputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le Président de Bellievre, parce qu'il lui falloit toûjours quelqu'un qui le gouvernât, mais il ne prit pas le change. Il avoit de l'aversion pour sa mine trop fine & trop bourgeoise, disoit-il. Le Cardinal, qui croioit & avec raison Goulas trop dépendant de Chavigni, balança rrop au choix ; car si d'abord ile eut fostenu Belot ami de'Goulas, je crois qu'il cut reuffi. Quoi qu'il en soit le fort tomba fur moi, & j'en fus presque auffi faché que la Cour, pour les raisons marquées, & parce que cette sujettion contraignoit mon libentinage qui étoit extreme & hors de raison. Un autre incident me brouilla avec Mr. le • Q 1 Car-



DU CARDINAL DE RET2. 245 plus alors. Ne trouvez-vous pas que j'avois bien fujet d'être fatisfait?

Je travaillai cependant de bonne foi à fuplée, dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fauffes demarches que l'ignorance du Cardinal & l'infolence de Servien, leur fit faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la pluipart, & s'il eût plu à la Cour de fe ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour affez long-temps, beaucoup de peine à fe relever, mais rien n'eff plus rare & plus difficile aux Ministres que ceménagement, dans le calme qui fuit immediatément les grandes tempêtes; parce que la flaterie y redouble, & que la défiance n'y eff pas éteinte.

Ce calme ne pouvoit toutefois porter ce nom que par la comparaison du passé; car le feu recommencoit a s'allumer de bien des côtez. Le Maréchal de Brezé homme de très petit merite s'étant étonné à la prémiere declaration qui fut enregîtrée au Parlement, envoya affeurer le Roi de sa fidelité, mais il mourut auffitôt après, & Du Mont que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit sous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas abandonner les interêts de Madame la Princesse fille de son Maître. Il se declara pour le parti, dans l'esperance que Mr. de la Rochefoucaut, qui sous prétexte des funerailles de Mr. son pere avoit fait une grande affemblée de noblesse, le secoureroit : mais Londun dont il avoit fait dessein de se rendre maître lui ayant manqué, & cette noblesie s'étant diffipée, Du Mont rendit la place 0 2

246 M E M O I R E S à Cominges à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement.

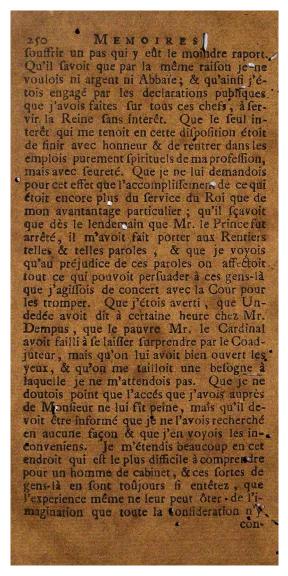
Madame de Longueville & Mr. ve Turenne firent un traité avec lles Espagnols! Le dernier joignit leur armée qu'entra en Picardie & affiégea Guife, après avoir pris le Catelet. Briedieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très-bien, & le Comte de Clermont Cadet de Tonnerre, s'y fignala. Le siege dura dix-huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venoient de lui accorder par son traité, & les avoit groffies du debris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La pluspart des Officiers de celles qui étoient fous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de Persan, de la Moussaie, de la Suze, de St. Ibal, de Cugnac, de Chavignac, de Guitaut, de Mailli, de Meillo, les Chevaliers de Foix & de Gramont &c.

Cette nuce qui groffifoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal fur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Epernon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit débrouiller que son éloignement. Mille démêlez particuliers dont la moitie ne venoit que de la ridicule chimere de sa Principauté roturiere, l'avoient brouillé evec le Parlement, & avec les Magistrats de Bourdeaux, qui pour la pluspart n'étoient pas plus sages que lui. Mazarin qui à mon sens étoit en cela plus fol encore que tous les deux DU CARDINAL DE RETZ. 247 deux, prittur le compte de l'autorité Royale toat ce qu'un habile Ministre eût pû imputer fans inconvenient & même à l'avantage du Roi aux deux Partis.

Un des plus grands malheurs qu'ait caufé dans l'Etat l'autorité despotique des Minîtres du dernier fiecle, c'est la pratique que leurs interêts particuliers mal entendus y ont introduite de sontenir toujours le superieur contre l'inferieur. Cette maxime est de Machiavel, que la pluspart des gens qui le lisent n'entendent pas, & que les autres croyent avoir été habile, parce qu'il a toûjours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile & il s'eft très-fouvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit fur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avoit une paffion effrenée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons : Et Mr. de Candale dont le genie étoit au dessous du mediocre, étoit gouverné par l'Abbé d'Etrées préfentement Cardinal qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus vitionnaire & le plus inquiet. Tous ces caracteres differens faisoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guienne, & je ne pense pas que pour les débrouiller le bon sens des Jeannins, & des Villerois infus dans la cervelle du Cardinal de Richelieu eut même été afles bon. Monfieur concut la suite de cette confusion, il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg, & me preffa d'en parler au Cardinal. Je m'en excusai, sur co qu'il voyoit comme moi 04 qu'il

248 OMEMOIRES qu'il n'y avoit entre nous que l's apparences. Je lui conseillai d'effayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Seneterre. Il les trouva dans les mêmes tentimens que lui, bien qu'ils suffent attachez à la Cour: & même Seneterre trèsaise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui avec les plus finceres & les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Cardinal avec qui je n'avois pas encore rompu, ouvertement. Il m'en parla donc, & me trouva très-bien disposé, parce que je voyois que nôtre division groffiroit en moins de rien le parti de Mr. le Prince, & jotteroit les choses dans une confusion où la bonne conduite n'auroit plus de part, parce que l'on ne pourroit prendre son parti, qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Senetterre chez Mr. le Cardinal qui m'embrassa avec tendresse. Il mit fon cœur fur la table, (c'étoit fon terme,) m'atleura qu'il me parleroit comme à fon fils. Je n'en crus rien; je l'affurai que je lui parlerois comme à mon pere, & je lui rins parole. Je lui dis que je n'avois au . monde aucun interêt personel que celui defortir des affaires publiques fans nul avantage? mais qu'auffi par la mêmeraison, je me fentoir obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité & avec honneur. Que je le suppliois de faire reflexion sur mon âge qui joint à l'incapacité ne lui pouvoit donner aucune jaloufie à l'égard de la premiere place : que je le conjurois en même temps de confiderer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par. CENTE

DU CARDINAL DE RETZ. 249 cette espec, de Tribunat du peuple, que la seule neceffité rendoit supportable; & qu'il devoit juger que cette confideration toute seule seroit capable de me donner de l'impatience pour sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faisoient naître le dégoût à chaque instant : que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois decouvrir avec fincerité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvemens sur . cette dignité : que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abbatre que de la posseder : qu'il n'ignoroit pas que j'avois fait paronre quelques étincelles de cette vision dans les occasions ; que Mr. d'Agen m'en avoit gueri en me faifant voir par de bonnes raisons qu'elle n'avoit jamais reuffi à ceux qui l'avoient eue ; que cette circonstance lui faisoit au moins connoître que l'avidité pour la pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années, & qu'elle y étoit encore af-· lez moderée : que j'étois perfuadé qu'il étoit affez difficile qu'elle manquât dans les temps à un Archevêque de Paris ; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de sa profession, lui feroient tourner à honte les autres moyens qu'il emploieroit pour se la procurer: que je ferois au desespoir qu'il y eût fur ma pourpre' une seule goute du sang qui avoit été repandu dans la guerre civile, & que j'étois resolu de sortir absolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de 0 4 fonf-



DU DARDINAL DE RETZ. 251

confilte. La conversation dura depuis trois beures après midi jusqu'à dix heures du soir, & je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La verité jette, lors qu'elle est arrivée à un certain point, une forte d'éclat auquel on ne peut plus refifter : mais je n'ai jamais veu d'homme qui fît si peu d'état de la verité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occafion à un point que Mr. de Seneterre, qui étoit present en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses fuites des mouvemens de la Guienne. Je le fis, & je lui representai que s'il s'opiniâtroit à soûtenir Mr. d'Epernon, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occafion : que si le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdrions peu à peu celui de Paris : qu'après un auffi grand embrasement le seu ne pourroit pas être asfez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restât encore beaucoup sous la cendre : que les factieux y auroient beau champ pour faire apprehender le contrecoup du châtiment d'un corps coupable d'un crime dont la Cour ne nous tenoit pas même purgez que depuis deux ou trois mois. Seneterre appuya mon sentiment avec vigueur, & nous ébranlames le Cardinal qui avoit été averti la veille, que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans b Limousin, où Mr. de la Rochefoucaur l'avoit joint avec quelques troupes ; qu'il avoit enlevé à Brifves la Compagnie des Gensd'armes du Prince Thomas, & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient

252 • MEMOIRES étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligerent S. E. à faire reflexion fur ce que nous lui difions, il nous parut moins retif, & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit'un quart-d'heure après nous dit à l'un & à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma fincerité, & qu'il lui avoit repeté à diverses reprifes : dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat. Ces dispositions donnerent lieu à ces deux hommes très - corrompus d'ailleurs, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public parce qu'ils étoient fort vieux, de songer à trouver les moyens de nous unir intimement, le Cardinal & moi. Ils lui proposerent pour cet effet le mariage de son Neveu avec ma Niece. Il y donna les mains de bon cœur, mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me resoudre, à ensevelir ma maison dans celle du Mazarin, & n'estimant pas asfez la grandeur, pour l'achepter par la haine publique. Je repondis civilement aux Oublieux (on apelloit ainfi ces Meffieurs, parce qu'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du foir dans les maisons où iis negocioient quelque chofe, & ils negocioient toûjours,) je leurs repondis donc civilement, mais negativement. Comme ils ne sonhaitoient pas une rupture entre nous, ils colorerent si adroitement le refus, qu'il ne produisit point d'aigreur, & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joie d'être employé à la paix générale, ils firent fi bien que le Cardinal de qui l'entousiafme pour moi dura donze ou quinze iours.

DU CARDINAL DE RETZ. 253 jours me le promit comme de lui-même, & de la meilleure grace du monde. Le Maréenal d'Ettées se fervit habilement de ce bon intervale, pour le retablissement de Mr. de Chateauneuf dans la commission de Garde des Seaux dont le Cardinal de Richelieu l'avoit depouillé. On l'avoit enfuite tenu prifonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme qui avoit vieilli dans les emplois & qui s'y étoit aquis beaucoup de reputation, à laquelle sa longue disgrace donna même beaucoup d'éclat, étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de larsei avoit été fur l'échafaut de Troyes pour fes demâlez avec le Car-dinal de Richelieu. On l'avoit veu Amant de Madame de Chevreuse, & il ne l'avoit pas été fans fuccez. Il étoit alors âgé de 72. ans: mais sa santé forte & vigoureuse, sa depense splendide, son desinteressement parfait en tout ce qui ne pafloit pas le mediocre, & son humeur brusque & feroce, qui paroiffoit franche, fuppleoient à fon âge, & faifoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public en accommodant les affaires de Bourdeaux & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le temps de cette verve, pour ainfi dire, qui ne dureroit pas long-temps, disoit il, pour lui perfuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la degradation du Chancelier, odieux au public ou plûtôt meprifé, à cause de fon peachant naturel à la fervitude qui obfcurcifioit la grande capacité qu'il avoit pour cet-

254 MEMOIRES cette dignité, & par l'installation de Mr. de Châteauneuf dont le feul nom honoroit le choix. le ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Etrées nous vint dire à Mr. de Bellievre & à moi, qu'il vovoit jour à ce changement. Je ne connoiflois Mr. de Châteauneuf que par reputation, mais je'ne me pouvois figurer que la jaloufie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place, un esprit auffi bien fait pour le Ministere, & ma furprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interpretée par le Maréchal, comme l'effet de mon apprehension que ce ne fût un genie tout ausfibien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le foir à Mr. le Préfident de Bellievre qui fachant mes intentions l'affeura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé, au contraire il le fut si peu qu'il ne ceffa point d'être surpris, & ponr lever l'obstacle qu'il cut peur que jene fisse à son ami, il m'aporta une lettre de fa part, par laquelle il m'affeuroit de ne jamais fonger au Cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une periode à chaque mot que ie disois pour m'en défendre : on le fit pour moi & Madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainfi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Garde des Seaux, non pour couronner les deux grands deffeins de l'accommodement de Bourdeaux & du retablissement des Ren

DU CARDINAL DE RETZ. Rentes, mais au contraire pour autorifer par un nom de reputation la conduite toute opposée qu'il avoit prise à la persuasion des subaltarnes qui apprehendoient sur tout nôtre reunion : & la refolution de pousser le Parlement de Guienne, & de decrediter dans Paris les frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui serviroit à reparer un peu à l'égard du public le tort qu'il s'y faisoit en donnant la Surintendance des finances, vacante par la mort d'Emeri, au Préfident des Maisons dont la probité étoit moins que problematique. Enfin il vouloit m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le Cardinalat. Seneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui; cet homme se perdra & perdra peut-être l'Etat pour les beaux yeux de Mr. de Candale.

Le jour que Seneterre prononça cet oracle, les nouvelles arriverent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut, avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princesse & Mr. le Duc que le Cardinal avoit Jaissé entre les mains de Madame sa Mere. au lieu de le faire nourir auprès du Roi. comme Servien le lui avoit confeillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus fage & le plus vieux jouoit en ce temps-là gavement tout fon bien en une soirée, fans faire tort à sa reputation, eut en une même année deux spectacles affez extraordinaires. Il. vit une Prince & une Princesse du sang à genoux au Bareau lui demandant juffice, & il fut affez fou, fi on peut parler ainfid'une Compagnie en corps, pour faire exposer sur

18

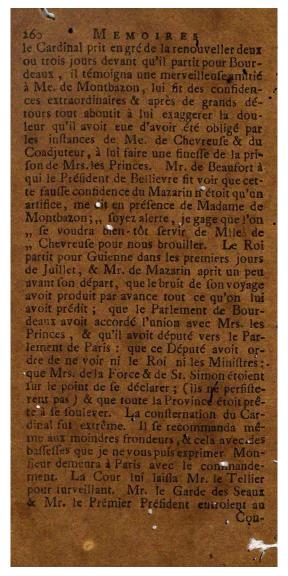
MEMOIRES 256 le même Bureau une hoftie con acrée, que des foldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laissé tomber d'un ciboire qui avoit été volé. Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de mefures qu'il n'apartenoit au climat Gafcon & à l'humeur où il étoit contre Mr. d'Epernon. Il ordonna que Madame la Princeffe, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le fervice du Roi, & que cependant la Requête de Madame la Princeffe feroit Envoyée à S. M. & que T. H. Remonstrances lui seroient faites sur la detention de Mrs. les Princes. Le Président de Gourges dépêcha un courier à Seneterre fon ami, avec une lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que fon Parlement n'étoit pas si emporté qu'il ne demeurât dans la fidelité, fi le Roi vouloit revoquer Mr. d'Epernon; qu'il lui en donnoit sa parole ; que ce qu'il avoit fait julques là n'étoit qu'à cette intention, 'mais que si l'on differoit, il ne repondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, se rendroit-même dans seu maître du Parlement. Seneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitât de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne repondoit à fes railons que par des exclama-

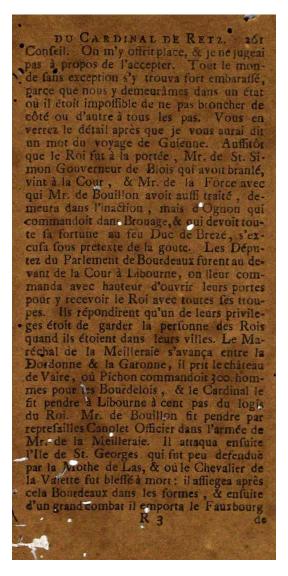
DU CARDINAL DE RETZ. 257 tions contte l'infolence du Parlement de Bourdeaux qui avoit donné retraite à des gens condamnez par une declaration du Roi, il lui dit brufquement, partez demain, Monfieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui, vous devriez être déja fur la Garonne. Le succez fit voir que Mr. de Châteaunenf avoit raison de confeiller le radoucissement, & qu'on eut mieux fait de ne pas tant presser l'execution. Carbien qu'il v eût de la chaleur dans le Parlement de Bourdeaux, & qui alloit mêtre jusques à la fureur, il relista pourtant long-temps aux emportemens du peuple animé par Mr. de Bouillon, & donna arrêt pour faire sortir de la ville Dom Jefeph Oforio qui étoit venu d'Espagne avec Mrs. de Silleri & de Vassé que Mr. de Bouillon y avoit envoyé pour traiter. 11 fit plus, il defendit qu'aucun de son corps ne rendît visite à aucun de ceux qui avoient eu commerce avec les Espagnols, non pas même à Madame la Princesse. La populace avant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les Princes, il arma les Jurats qui la firent retirer à coups de moufquets. Cette refistance du Parlement de Bourdeaux, a été traitée de simulée par presque tout le monde, mais elle m'a été coufirmée pour veritable & pour très-fincere, par Mre de Bouillon qui m'a dit plusieurs fois depuis, one fi la Cour n'eut point pouffé les chofes, on eut eu de la peine à les porter à l'extremité. Ce qu'il y a de certain est qu'on crut à la Cour que tout ce que failoit ce Parlement n'étoit que grimace, qu'au retour de Compiegne où le Roi étoit allé dans le I. Partie. R temps

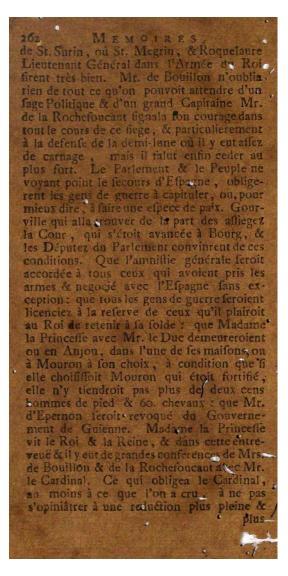


DU CARDINAL DE RET2. 259 nal à la louange de ma fermeté, lui avoir frapé l'esprit d'une telle maniere, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable avant qu'il partît pour la Guienne. Il assertante me de me laisser le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en aparence, mais un comp habile en effet ; car il avoit reconnu que le précedent qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été inutile : cependant il n'oublia tien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufoit & moi fur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus hant.

Vous avez veu que la Reme avoit defiré que je ne m'ouvriffe point avec Mr. de Beaufort, du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Princes. Le jour que ce dessein fur executé. ce qui fut fur les fix heures du foir, Madame de Chevreufe nous envoya querir fur le midi, lui & moi, & nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui cût commande de nous communiquer, à l'iffue de la Messe. Mr. de Beaufort le prit pour bon, je ·le menai diner chez moi, je l'amufai toute l'apres-dinée à jouer aux échers, je l'empêchai d'aller chez Me. de Montbazon, & Mr. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eur le moindre fonpcon. Elle en fut en colere, & dit a Mr. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'avoit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle : je lui tirai de ma poche les patentes de l'Amirauté. Il m'embralla, Me. de Montbazon m'en baifa cing ou fix fois bien tendrement. Ainfi finit cette affaire. Mr.







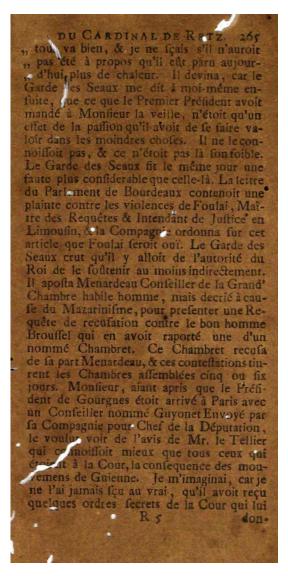
DU CARDINAL DE RET2. 263 plus entière de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raifons.

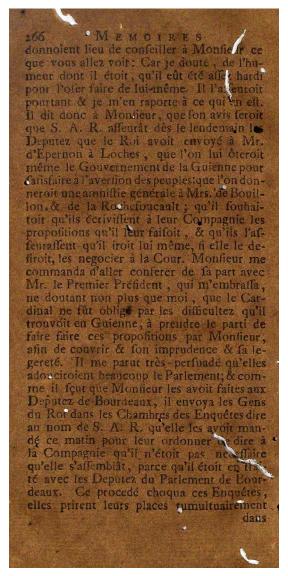
Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté jusques à Paris, avant même que l'on y cut mis le fen. Auflitor que le Roi fut parti, Voilin Confeiller Député de ce Parlement demanda audience à celui de Paris ; on pria Monfieur d'y venir prendre fa place, & comme j'étois averti qu'il y auroit bien du feu à l'aparition de ce Député, je dis à Monfieur que je croiois qu'it feroit à propos qu'il concertât+avec Mr. le · Garde des Seaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Seaux ne put ou ne voulut pas concevoir que le Parlement put seulement songer à deliberer sur une proposition de cette nature. Je confiderai fa fecurité comme une hauteur d'un Miniftre accoutumé au temps du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que Mr. le Tellier qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me moderai. ie fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre disoient, & Monsieur qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colere contre moi, je lui propofai de prendre les sentimens de Premier Président. Il y envoya fur le charap Mr. le Tellier, qui revint très-convainçu de mon opinion, & qui dit nettement à Monfieur que celle du Premier Prefident étoit qu'il pafferoit du bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que R 4

264 MEMOIRES lorique les Députez de la Compagnie avoient été recevoir les commandemens du Roi à fon depart, le Garde des Seoux leur avoit dit en la préfence, que que Deputé n'étoit qu'un Envoyé des feditieux & non pas du Parlement.

Il fe tronva le lendemain que l'avis du Premier Préfident étoit bon, quoi que Monfieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Epernon de fortit de la Guienne, & de venir au devant de lui fur fon paffage, dans la veue de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en Pere piùtôt qu'en Roi. Il n'y eut pas dix voix à ne pas recevoir le Dépaté. On le fit entrer à l'heure même, il préfenta la lettre du Parlement de Bourdeaux, il harangua & même avec éloquence : il mit fur le bureau les arrêts rendus par fa Compagnie, & il conclut par la demande de l'union.

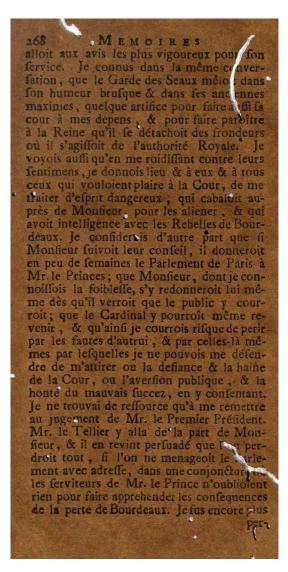
L'on opina deux ou trois jours de fuite fur cette affaire, & l'on conclut à faire regître de ce que Monsieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Epernon, que le Deputé de Bourdeaux donneroit fa créance par écrit, laquelle seroit presentée au Roi par les Deputez du Parlement de Paris, qui supplieroient très - humblement la Reine de donner la paix à la Guienne. La deliberation fut affez fage ; on nes'emporta point . mais ceux qui connoissoient le Parlement, virent clairement à l'air plûtôt qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloir pas la perte de celui de Bourdeaux. Monfieu me dit dans fon caroffe au fortir du Palais ; " les "flateurs du Cardinal lui manderont que n tour





DU CARDINAL DE RETZ. 267 dans la Grand' Chambre, & le plus ancien de leurs Préfidens dit à Mr. le Premier Préfid int, que l'ordre n'étoit pas de porter des proles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine affemblée du Parlement. Le Premier Préfident furpris ne la put pas refuser, & pour la differer au moins julques au lendemain, il prit le prétexte de Montieur, fans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner ni même de la poffibilité de le faire, puis qu'il s'agifioit d'une proposition qui avoit été faic par lui.

Il y eut le foir une scene chez Monfieur, qui merite vôtre attention. Il nous affembla Mr. le Garde de Seaux, Mr. le Teilier, Mr. de Beaufort & moi, pour scavoir nos fentimens fur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement, Le lendemain matin le Garde des Seaux soutint d'abord qu'il falloit que Monfieur ou n'y allat point, ou défendit l'affemblée, ou du moins qu'il n'y demeurat qu'un moment, & qu'après avoir dit à la Compagnie son intention, il fortit pour peu qu'il trouvât d'oppolition. Cette disposition qui cut tourné en moins d'an demi-quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, fi elle eût été executée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredire que par Mr. de Beaufort & par moi . parce que Mr. le Tellier, qui en voyoit le raicule comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, pour laisser échauffer la conteflation entre le Garde des Seaux & moi, qu'il étoit fort aife de brouiller, & pour faire fa cour au Cardinal, en lui faifant voir qu'il 21-



DU CARDINAL DE RETZ. 269 perfuaté au retour de Mr. le Tellier, que la complatiance qu'il avoit eue pour le Garde des seaux, n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déja marquées ; car auffi tôt qu'il e eut affez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Seaux, il revint à mon avis, fous prétexte de se rendre à celui du Premier Président, avec une précipitation que Monsseur remarqua, & qui l'obliges à me dire dès le soir, que le Tellier n'avoit jamais été dans la Cour d'un autre avis que de celui auquel il difoit seulement être revenu.

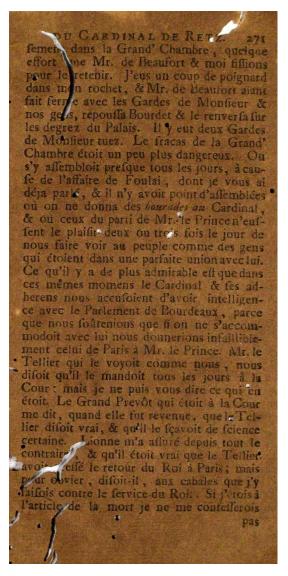
Monfieur proposa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Deputez de Bourdeaux, en ajoutant qu'il fouhaitoit que fes offres fuffent acceptées dans dix jours, à faute dequoi il retireroit sa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non feulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eut pas même confenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal ; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propositions que bien à propos. Celle de la deflitution de Mr. d'Epernon eut defarmé la Guienne & peut-être pour toûjours. Elle cût imposé filence aux partifans de Mr. le Prince Ans le Parlement de Paris, fi elle v eut te faite seulement huit jours avant le du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet : mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Août, & l'on fe conte ita d'ordonner qu'on en donneroit avis

24

270 MEMOTRES au Préfident le Bailleul & aux autres seputez de la Compagnie qui étoient parts pour aller à la Cour, & cela n'empêcha pas que Mr. d'Orleans ne menaçât à tous diomens de fe retirer, fi l'on méloit dans les opinions, des matieres qui ne fusient par de la deliberation.

Il y eut beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargiffement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Préfident Viole paffionné partifan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il esperat de le faire passer, car il scavoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarailer, Mr. de Beaufort & moi, en un fajet fur lequel nous n'avions garde de parler, & fur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire fans paffer en quelque facon pour des Mazarins. Le Préfident Viole fervit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, ou Bourdet brave foldat qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui retifiit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à fon parti. 17 s'habilla en maffon avec huit cens Officiers de ses troupes qui s'étoient glissées dans Paris, & syant ramaffé des gens de la lie du peuple ausquels on avoit délivré quelque argent; il vint droit à Monfieur qui fortoit, & qui étoit déja au milieu de la faie, en criant, point de Mazarins, Vive les Pr Monlieur, à cette vision & à deux coups de pistolet que Bourdet tira en même temps, tourna brusquement, & s'enfuit configen-

fenient



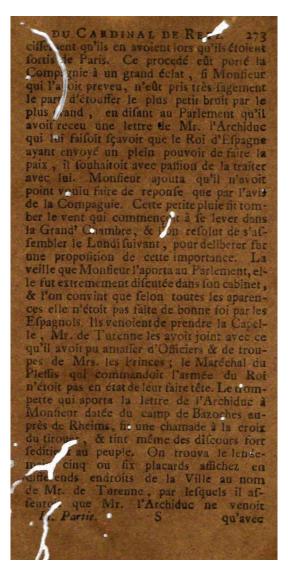
pas fur ce point, tant j'agiffois en créempslà avec toute la fincerité que j'eu e pu avoir, fi j'avois été Neveu du Cardin al Matarin. Ce n'étoit pourtant pas poui l'amour de lui, mais je me croiois oblig, par les regles de la bonne conduite de m'opafer aux progrez que la faction de Mr. le Prince faifoit, par la mauvaile conduite de les propres ennemis : & pour m'y oppofer avec effet, je me trouvois dans la neceffité de combattre avec autant d'application la flaterie des partifans du Minifiré, que les efforts des ferviteurs de Mr. le Prince.

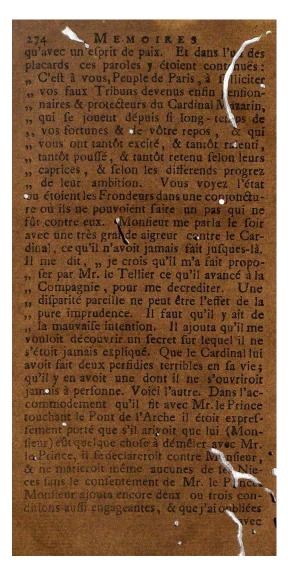
MEMOIRES

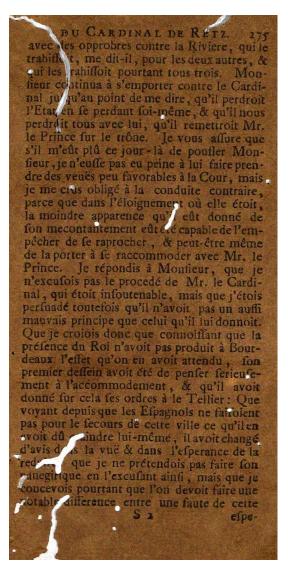
272

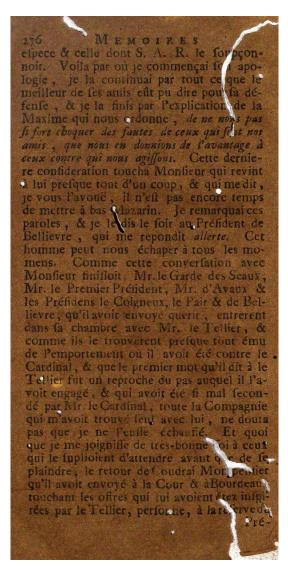
Le 3. de Septembre le Préfident le Bailleul revint avec les autres Députez, il fit la relation de fon voyage à la Cour dans le Parlement, & la fubliance en fut que la Reine les avoit remercié des bons fentimens, que la Compagnie lui avoit temoigné, & qu'elle leur avoit commandé de l'afleurer de fa part, qu'elle étoit très-bien difposée pour donner la paix à la Guienne, & qu'elle l'auroit déja, fi Mr. de Bouillon qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maîrre de Bourdeaux, & n'eût empêché les effets de la bonté du Roi.

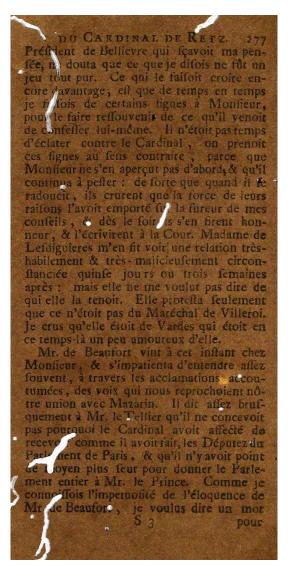
Les Députez du Parlement de Bourdeaux entrerent en même temps dans la Grand' Chambre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avoit donné fi peu de temps de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas permis feulement de dems trer deux jours à Libourne; & de ce qu'on a voit laillé trois jours à Angoulême, fans la st donner aucune réponfe, en forte qu'ils avoiene été obligez de revenir avec auffi peu d'éclaircif

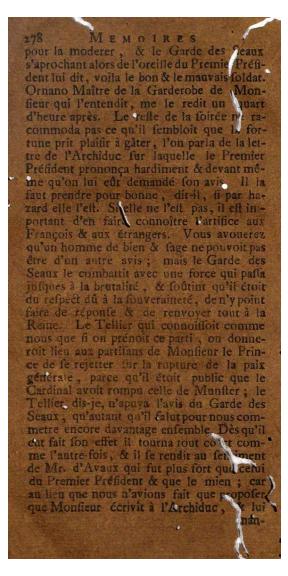


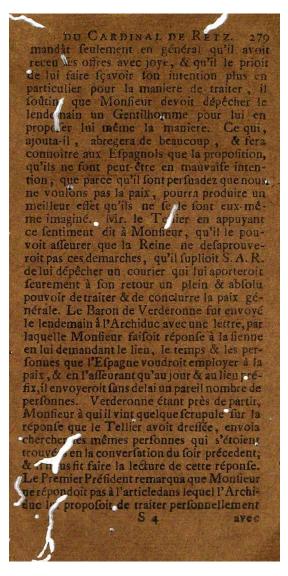


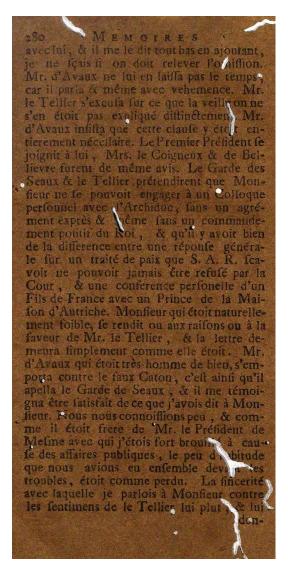


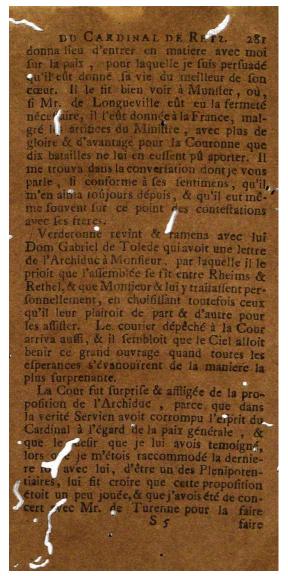




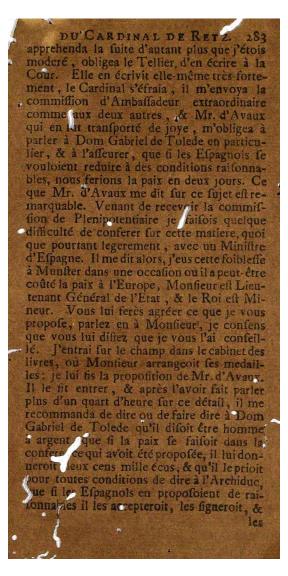


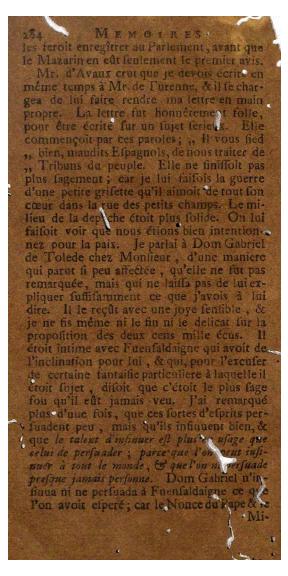


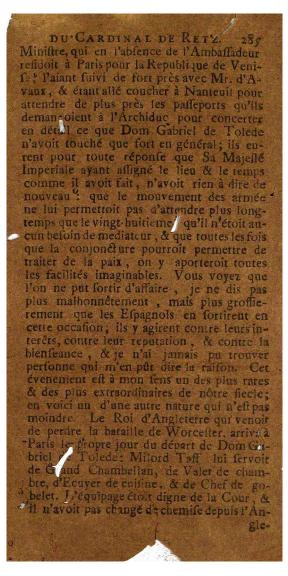


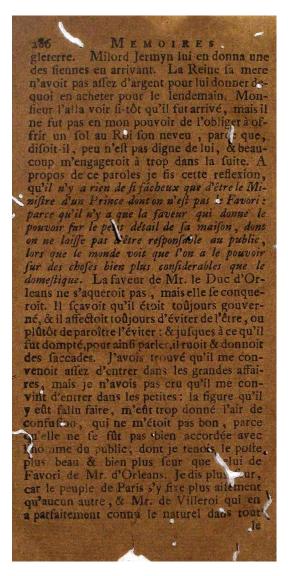


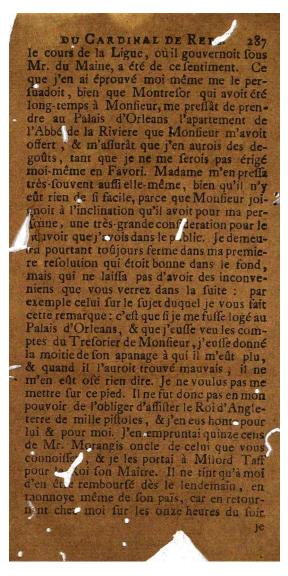
282 MEMOIRES ' faire à l'Archiduc. Il n'ofa pourtant refufer le Tellier qui lui avoit mandé que Paris fe souleveroit si seulement il balancoit. Le Grand Prevôt me dit au retour qu'il scavoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts poffibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monfieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne se rendit pas, particulierement sur le point de la conference personelle de Monfieur avec l'Archiduc. Les patentes arriverent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Tolede. Elles donnoient à Monfieur un plein & entier pouvoir de faire traiter & conclure la paix à telles conditions qu'il trouveroit raisonnables & avantageuses pour le service du Roi. Ces mêmes patentes lui joignoient, avec fubordination, mais cependant auffi avec le titre d'Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, Mr. Molé Premier Président & d'Avaux. Vous êtes peut être surprise de ne me pas trouver en tiers après les engagemens dont je vous ai parlé ci deffus. Je le fus auffi, mais je n'éclatai pas, & j'empéchai Monfieur, qui n'en étoit gueres moins en colere que moi, de faire paroître ses sentimens : car je ne voulois pas donner la moindre lucur d'aucun interêt particulier dans les préliminaires d'un bien auffi grand & auffi général que celui de la paix. Je m'en expliquai dans ces termes a tout le? monde, & j'ajoutai que tant qu'il y auroit esperance de la faire reuffir, je lui la rifierois de bon cœur le ressentiment qu'il pouvoit & devoit avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuse o i en 204

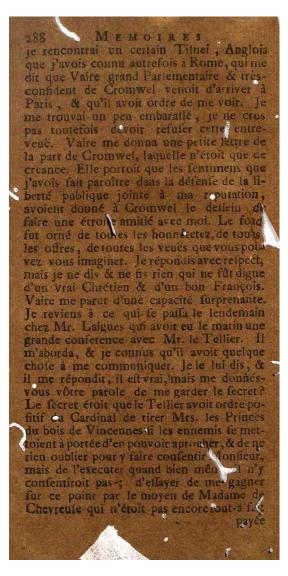




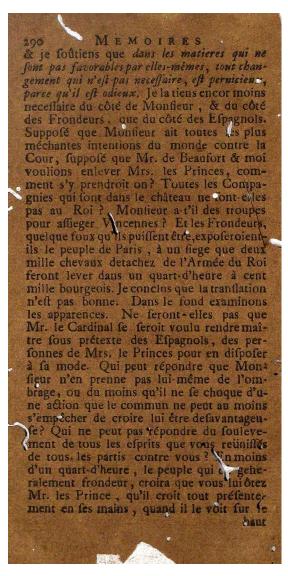








DU CARDINAL DE REZZ. 289 payée des quatre-vingt mille livres que la Reine lui avoit donné de la rançon du Prince de Ligne qui avoit été pris prifonnier à la bataille de Lens : qu'elle croioit par cette confideration être plus dependante de la Cour. Laigues ajoûta toutes les raisons qu'il put trouver luimême pour me prouver la necessité & même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, & je lui répondis que je ferois bien aise de lui parler devant Mr. le Terlier, & nous l'attendîmes chez Monfieur. Nous le prîmes fur le degré, nous le ména-mes dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'affeurai que je n'avois aucune averfion à la translation de Mrs. les Princes; que je ne croiois pas y avoir aucun interêt; que j'étois même perfuadé que Monfieur n'y en auroit aucun veritable, & que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimois pas parler contre ma confcience en lui parlant ainii : mais que mon opinion avoit été en même temps, qu'il n'y avoit rien de plus contraire au fervice du Roi, parce que cette translation étoit de la nature des choses dont le fond n'étoit pas bon, & dont les apparences sont mauvaises, & qui par cette raison sont todiours dangereuses. Je m'explique, adjoutai je. Il faudroit que les Espagnols leussent gagné une bataille pour venir à Vincennes; & quand) ils l'aurojent gagnée, il faudroit qu'ils euffen des Escadrons volans pour l'investir devant qu'on eut le temps d'en tirer Mrs. les Princes. Je suis convaince par cette raifon que 12 translation n'eft pas necessaire, II. Partie,



DU CARDINAL DE RET2. 291 du donjon, & que vous le lui ôtés pour pouvoir mieux lui rendre la liberté, quand il vous plaira de venir affieger Paris une fixiéme fois avec lui. Les partifans de Mr. le Prince s'en ferviront utilement pour échauffer les elvrits par la commiferation que le feul sectacle de trois Princes enchaînez & promenez de cachot en cachot produira dans l'imagination.

Je vous ai dit que je n'avois aucun inte-, ret dans cette translation : je me fuistrompé, j'y en trouve un grand, qui est que le prod ple le croira, & dans ce jeuple je coi te tout le Parlement. Je ferois obligé pou ne me point perdre, de dire que je n'ai pas pprouvé la refolution: on mandera à la fur que je la blâme, & l'on mandera le vrai On ajoutera que je la blâme pour émouveir le peuple, & pour decrediter Mr. le Cardinal, & cela ne sera pas vrai, mais comme l'effet s'ensuivra, cela sera crû ainsi. Il m'arrivera ce qui m'est arrivé au commencement des troubles, & ce que j'éprouve encore aujourd'hui fur les affaires de Guienne. l'ai fait les troubles, parce que je les ai prédit, & je fomente la revolte de Bourdeaux, parce que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait naître. Voila ce que j'ai à vous dire fur ce que vous me proposez, & que j'écrira, fi vous voulez, aujourd'hui à Mr. le Car dinal, a même à la Reine.

Le l'ellier qui avoit fon ordre, ne prit de mon difcours que ce qui facilitoit fon deffein, il me remercia au nom de la Reine de la disposition que je temoignois à ne m'y point oppofer. Il exaggeroit l'avantage que

MEMOIRES 202 ce me seroit d'effacer par cette complaisance, (quoi que non raifonnable di je le voulois,) pour la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monfieur, & je connus alors de le Tellier ce qu'on m'en avoit déja dit; qu'une des figures de sa rhetorique étoit souvent de ne pas justifier celui qu'il ne vouloit pas fervir. Je ne me rendis pas à ses raisons qui n'é-, toient point solides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai deja ton-Hies fur un autre fujet, & qui étoient tirées de à neceffité de ne pas outrer le Cardinal, da) une conjoncture où il pouvoit à tout m. tent s'accommoder avec Mr. le Prince. Je tomis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut sur ce fait, & je le lui tins fidelement, aufli tôt qu'il en eut fait la propolition à Monfieur, de la part de la Reine : non pas pour le soûtenir sur ce qu'il disoit de la neceffité de la translation, de laquelle je ne me pus pas resoudre de convenir, mais pour faire voir à Monfieur, qu'elle lui étoit indifferente en son particulier, & que suposé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. Mr. de Beaufort s'opposa avec fureur à la proposition de le Tellier, & julques au point d'offrir à Monfieur de charper leurs gardes, quand on les transfereroit. e ne manquoi pas de bonnes rations pour. combattre son opinion, & comme i se rendit lui-même de bonne grace à la di diere que je lui alleguai, qui étoit que je leavois de la propre bouche de la Reine que Barlai avoit offert, lors qu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il

